L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1539 - VENDREDI 09 AOÛT 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

PORTES OUVERTES
ELEVAGE BOVINS CHAROLAIS

Laëtitia et Benoit LAMARRE
Creusevaux
71540 RECLESNE
(à 15 min d'Autun)

Vendredi 23 Août et
Samedi 24 Août 2019

Vidéo de l'élevage
avec un aperçu des reproducteurs
disponibles à la vente sur les sites
Benoit Lamarre ou Simongenetic.com

Catalogue sur demande :
06.86.77.59.38 ou
benoitlamarre@orange.fr

PHILICOT

Sécheresse, canicule

La FNSEA en appelle au pragmatisme



« *Au niveau national, la situation est catastrophique, le cumul sécheresse et canicule a entraîné de fortes pénuries d'eau* », s'est désolée Christiane Lambert, présidente de la FNSEA à la sortie d'un rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture. La situation est particulièrement préoccupante pour les éleveurs qui ont de forts besoins en fourrage en raison de la sécheresse. La FNSEA estime avoir été entendue, cependant, elle appelle le gouvernement à faire preuve de plus de pragmatisme. *Page 3*

Côte d'Or

› Premier bilan de la campagne 2019

Les grands écarts



Nièvre

› Élevage

Les bons gestes à adopter en période de sécheresse



Yonne

› Viticulture

Coup de chaud sur les vignes





TALON
CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
NOUVEAU COMMERCIAL
Jean-Luc BELORGEY
Dept. 89/58/71
et région centre
07 87 81 42 17
jlbelorgey@taloncoproduits.com
Christian TALON (21)
03 80 27 18 92
06 50 70 12 12
contact@taloncoproduits.com

NÉGOCIANT
EN MATIÈRES PREMIÈRES
POUR
L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux
MASH 18, MASH 40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or

04 •Campagne 2019 : Les grands écarts
05 •Élevages allaitants : S'adapter à la sécheresse
06 •Fête du charolais : Le southdown à l'affiche
07 •Fête départementale de l'agriculture : Ça s'active

Nièvre

08 •Élevage : Les bons gestes à adopter en période de sécheresse
09 •Fête des moissons : Un week-end de fête pour l'agriculture
10 •Axéréal : Moisson 2019, des rendements aux rendez-vous

Yonne

11 •Viticulture : Coup de chaud sur les vignes
12 •Projet R2D2 : Une solution possible pour sauver la production de colza
13 •Viticulture : De la vigne au verre

Infos Services

14-15 •Analyses et tendances
16-17 •Petites annonces
18-22 •Annonces légales
23 •La p'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

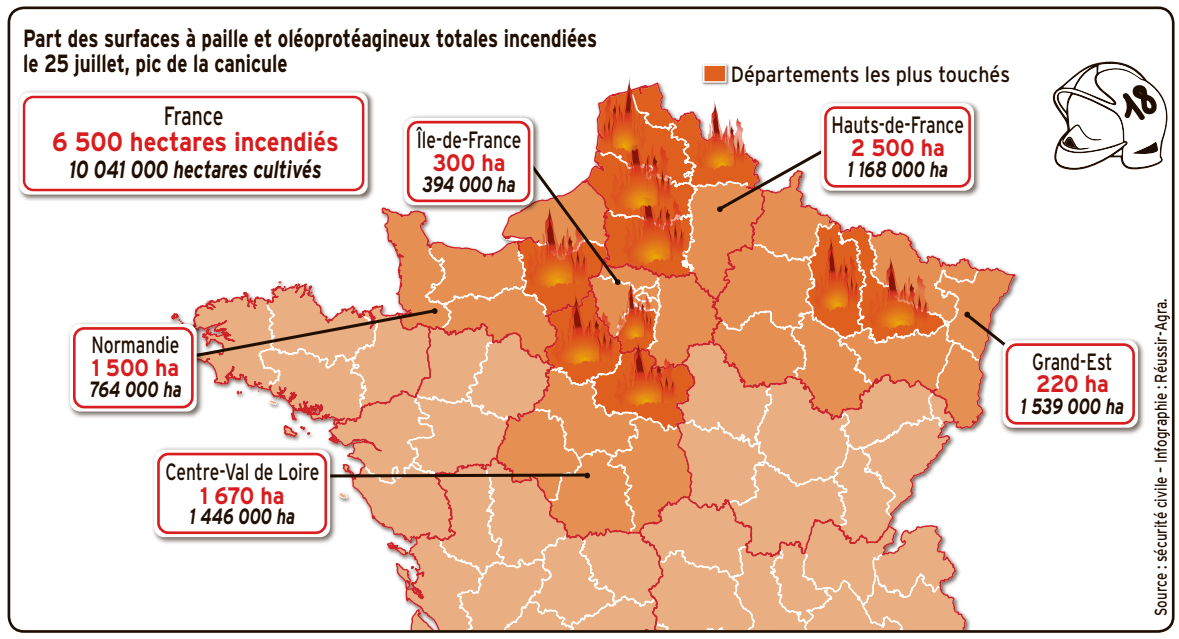
Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

En image

Canicule 6 500 hectares incendiés en une journée



Plus de 6 500 ha de terres agricoles et de forêts ont brûlé en France le 25 juillet, d'après un bilan national de la sécurité civile. Selon le président des sapeurs-pompiers de France, les incendies de cet été correspondent à *« une situation qui a été connue, mais qui aujourd'hui nous impressionne par son ampleur »*, a déclaré le colonel Grégory Allione sur France Info. La région Hauts-de-France a été particulièrement touchée avec près de 2 500 ha de récoltes et de chaume incendiés. 850 ha sont partis en fumée dans la Somme, plus de 1 000 ha dans l'Oise. Dans ce dernier département, le préfet a suspendu la moisson et des restrictions ont été mises en place dans le Nord, également par arrêté.
La Normandie, le Centre et la Lorraine ont aussi connu d'importants incendies. Dans l'Eure, au moins 1 500 ha de cultures et de végétation ont été détruits. Selon la préfecture, l'étendue des incendies est complètement inédite pour le département. Habituellement, 200 à 300 ha y brûlent chaque année. Selon un professionnel du feu, le bilan des incendies va être plus élevé que l'année dernière au niveau national mais toujours inférieur à 2017.

Juillet 2019, mois le plus chaud jamais mesuré dans le monde

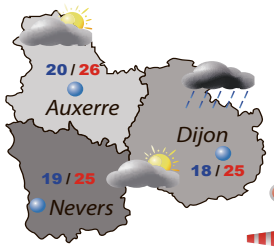
Le mois de juillet 2019, marqué par une canicule exceptionnelle en Europe, a été le mois le plus chaud jamais mesuré dans le monde, juste au-dessus du mois de juillet 2016, selon les données du service européen Copernicus sur le changement climatique. *« Avec la poursuite des émissions de gaz à effet de serre et l'impact sur l'augmentation mondiale des températures, des records continueront à être battus »*, déclare le 5 août dans un communiqué le chef du service Jean-Noël Thépaut. Selon les données de Copernicus, le mercure est monté en juillet 0,04°C plus haut que le précédent record de juillet 2016, année marquée par l'influence d'un puissant el Niño. Cet écart est tellement faible qu'il est possible que d'autres organismes de référence, qui collectent et analysent les données de façon un peu différente, ne parviennent pas à la même conclusion, note le communiqué. Le mois de juillet a notamment été marqué par une canicule courte mais très intense en Europe de l'Ouest, où plusieurs pays comme l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas, ont battu leur record absolu de chaleur. Selon Copernicus, les températures ont également été au-dessus de la normale en Alaska, au Groenland et dans certaines parties de la Sibérie, ainsi qu'en Asie centrale et certaines régions de l'Antarctique.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 9 Août

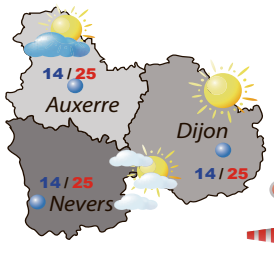


Mitigé
Le soleil sera bien timide et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 19 à 21°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Saint Amour
Soleil : 06h36 - 21h17
Lune : 16h46 - 01h24

Samedi 10 Août

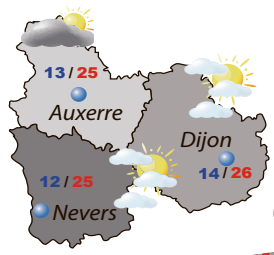


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 23 à 26°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Laurent
Soleil : 06h38 - 21h16
Lune : 17h51 - 01h58

Dimanche 11 Août



Beau temps
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 22 à 26°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Claire
Soleil : 06h39 - 21h14
Lune : 18h49 - 02h39

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 Août au Mercredi 14 Août
Un ciel très nuageux avec quelques pluies.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 15 Août au Dimanche 18 Août
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 20 à 22°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sécheresse

La FNSEA en appelle au pragmatisme

Le 29 juillet, Christiane Lambert a rencontré Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation. Avant la pause estivale, ils ont ainsi pu échanger sur les priorités et les actualités, notamment la sécheresse. La FNSEA estime avoir été entendue, cependant, elle appelle le gouvernement à faire preuve de plus de pragmatisme.



Photo: Archives Terres de Bourgogne

Pour pallier les déficits de fourrage, des opréations de solidarité sont orgnaisées par le réseau FNSEA.

« *Au niveau national, la situation est catastrophique, le cumul sécheresse et canicule a entraîné de fortes pénuries d'eau* », s'est désolée Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, le 29 juillet, à la sortie d'un rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture. La situation est particulièrement préoccupante pour les éleveurs qui ont de forts besoins en fourrage en raison de la sécheresse. Durant le rendez-vous avec le ministre, il a ainsi été convenu de mettre en place une cellule de coordination pour le transport du fourrage afin de lever le frein que représente le coût de transport. Christiane Lambert évoque ainsi la possibilité de rendre les péages gratuits, elle appelle toutefois à être vigilant afin que ces mesures ne profitent pas à des transporteurs étrangers. Afin d'augmenter les disponibilités de fourrage, le ministre a également décidé d'élargir à 27 nouveaux départements supplémentaires la dérogation pour cas de force majeure afin de permettre aux éleveurs concernés par un manque de fourrage de valoriser leurs jachères, 60 départements sont donc désormais concernés. Pour la présidente de la FNSEA, cela devrait permettre d'augmenter les stocks, d'autant plus que des opérations de solidarité sont organisées par le réseau de la FNSEA depuis le 1er mai. L'organisation syndicale reste tout de même attentive quant à l'évolution des conditions climatiques dans les autres départements de manière à soutenir cette même demande qui pourrait émaner de nouveaux départements.

Dérogation pour les SIE

Au regard des conditions climatiques difficiles, et à la demande de la FNSEA, le ministre a décidé de permettre aux exploitants qui le demandent de décaler au 20 août la date de début de présence obligatoire des cultures dérobées. Cette dérogation sera accordée en fonction de l'évolution de la situation climatique. Les exploitants dont les cultures n'auraient pas levé ou partiellement levé du fait des conditions climatiques doivent déposer une demande de dérogation. Pour la présidente de la FNSEA, il est nécessaire que les préfets, en charge d'accorder ces dérogations, soient facilitateurs et évitent les lourdeurs administratives. La FNSEA regrette ainsi que les agriculteurs qui auront valorisé leurs jachères déclarées en SIE doivent adresser un courrier à leur DDT et que sa demande visant à étendre le cas de force majeure à un niveau « *régionalisé* », sans information individuelle afin de limiter la charge administrative, n'ait pas été retenue. Christiane Lambert exprime le même regret concernant l'exonération de la taxe foncière non bâtie. Si elle apprécie que le dégrèvement automatique ait été retenu, elle se désole qu'il se fasse sous condition d'effectuer des zonages. La FNSEA invite ainsi les agriculteurs à se rapprocher de leurs DDT afin qu'elles identifient les pertes de récolte consécutives à la sécheresse sur les communes impactées.

Mieux anticiper et mieux protéger

Sur le volet assurance-récolte, le ministre a été interpellé sur la nécessaire installation d'un « *filet de sécurité* » en cas d'arrêté d'interdiction d'irrigation, rarement pris en charge par les assureurs, et excluant les indemnisations, tant par les assureurs que par le Fonds des calamités. À défaut de réponses claires du ministre, ce point essentiel devra être intégré dans les réflexions en cours sur la mise en place d'une « *assurance généralisée* ». Afin de mieux protéger les cultures et atténuer l'effet des sécheresses dans les années à venir, Christiane Lambert appelle à favoriser plus largement l'irrigation pour permettre de protéger les cultures. « *Les assureurs disent que sans l'irrigation les montants des indemnisations vont augmenter de 150 %* », insiste-t-elle. « *L'alternance inondations -sécheresse nous le démontre : il faut changer nos habitudes. Les agriculteurs ont déjà beaucoup adapté leurs pratiques, l'eau est plus efficace en agriculture. Pourtant, la France ne stocke que 2,7 % des eaux de pluie, c'est bien trop peu* », ajoute la présidente. Elle souhaite donc que sur ce sujet, comme sur celui du stockage de l'eau le débat soit plus pédagogique, plus sain, plus pragmatique d'autant plus que la révision de 2015 offre des possibilités. « *Il est possible d'effacer les craintes, nous savons être plus efficaces dans notre utilisation d'eau et nous sommes pour le partage de la ressource* », appuie la présidente de la FNSEA.

ACTUAGRI

Manque d'herbe dans près de la moitié des régions fourragères françaises

Dans la norme en juin, la pousse cumulée des prairies permanentes françaises est devenue déficitaire de 11 % en juillet par rapport à la pousse de référence à la même période, observe Agreste dans une note de conjoncture du 30 juillet. « *Le cumul de précipitations, déficitaire de 15 % en moyenne au plan national, combiné à des températures élevées puis caniculaires sur la dernière décade de juin ont stoppé la pousse d'herbe* », décrypte le service de statistiques du ministère de l'Agriculture, selon des observations arrêtées au 20 juillet. Près de la moitié des régions fourragères sont déficitaires. Parmi elles, 21 % présentent un déficit important. Le Sud et le Centre sont les zones les plus touchées. L'Auvergne Rhône Alpes est la plus affectée: 46 % des régions fourragères y présentent un déficit important - pour l'Auvergne seule, ce taux monte à 67 %. La production cumulée d'herbe en Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Occitanie et Paca est également déficitaire de 17 % par rapport à la norme. A contrario, seules 7 % des régions fourragères nationales sont excédentaires, principalement en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine.

Les forêts sont aussi impactées

La sécheresse exceptionnelle de 2018, couplée à des températures caniculaire, a eu de lourdes conséquences sur les arbres forestiers. Le ministère de l'agriculture indique ainsi que dans un premier temps des mortalités ont été observées au niveau des plantations, de plus, des jaunissements, des rougissements et des pertes de feuilles se sont rapidement installées. Cet évènement a engendré une première crise sanitaire avec des scolytes massivement présents dans les pessières. En 2019, à partir du printemps, des dégâts dans les hêtraies ont été observés dans le Grand-Est et la Bourgogne Franche-Comté. Cette année voit s'accumuler les mortalités d'arbres adultes, en particulier pour les épicéas, les hêtres, les sapins et les pins sylvestres. La situation est amenée à évoluer et reste dépendante du climat actuel.

AVIVA l'assureur qui partage vos racines

AVIVA
Assureur agricole depuis 1856
Aviva Assurances. Société anonyme d'Assurance incendie, accidents et risques divers au capital de 178 771 908,38 euros. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 13, rue du Moulin Bailly -92270 Bois-Colombes -306 522 665 RCS Nanterre

Assurer mon EXPLOITATION
Bâtiments, responsabilité civile, panneaux photovoltaïques, perte d'exploitation

Assurer mon REVENU
Grêle, aléas climatiques, chiffre d'affaire, cheptel-prévoyance

Offres JEUNES AGRICULTEURS
Réduction sur vos assurances pro. Jusqu'à 50% la 1ère année
10 à 40% les 4 années suivantes

JACQUES CARRELET de LOISY
82 Avenue Victor Hugo - 21000 Dijon - 03 80 30 67 69 - n° ORIAS 08040967
de-loisy-jacques@aviva-assurances.com

Une équipe à votre service


Campagne 2019

Les grands écarts

Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dresse un premier bilan des récoltes de l'été.

La Chambre d'agriculture et la FDSEA ont organisé, comme à leur habitude, une réunion d'après moissons en présence des organismes stockeurs et des instituts techniques. Vincent Lavier revient sur ce rendez-vous et livre ses impressions sur les récoltes effectuées ces dernières semaines : *« Cette campagne est globalement bonne, mais elle cache d'énormes disparités. Entre les moins bonnes situations et les plus favorables, les rendements vont plus que du simple au double dans le département. En blé, certaines exploitations terminent à une moyenne de seulement 45 q/ha, quand d'autres enregistrent des rendements beaucoup plus intéressants. La récolte des orges livre des résultats similaires, dans les mêmes proportions »*. Le président de la Chambre d'agriculture pointe du doigt les cinq semaines très sèches entre les mois de mai et juin : *« les secteurs les plus sensibles au manque d'eau ont été, de très loin, les plus impactés. C'est notamment le cas des plateaux au nord de Dijon. Cet épisode climatique a fait d'énormes dégâts dans les potentiels de production »*. La moyenne départementale de colza devrait se situer en dessous de 25 q/ha. Pour Vincent Lavier, il s'agit de la culture qui déçoit le plus cette année : *« nous avons du bon et du très mauvais colza, mais la moyenne globale est d'un faible niveau à cause de la météo mais aussi des problématiques insectes »*. Le président de la Chambre d'agriculture souligne la qualité *« correcte »* de certaines productions, à l'image des blés, particulièrement riches en protéines : *« c'est une bonne surprise car, jusqu'à présent, nous avions coutume de dire que les bons rendements ne faisaient pas bon ménage avec le taux de protéines. Cela ne s'est pas vérifié cette année et c'est tant mieux »*. Rien n'est toutefois parfait d'un point de vue qualitatif : les problèmes de calibrage sont nombreux en orges d'hiver et un manque de protéines est déploré dans les orges de printemps semées avant l'hiver.



« Les rendements vont plus que du simple au double », rappelle Vincent Lavier, qui semait ses couverts la semaine dernière à Saulx-le-Duc, près d'Is-sur-Tille.

Impact économique incertain

Il est *« bien trop tôt »* pour savoir si ces récoltes feront économiquement du bien à la ferme Côte-d'Or : *« nous n'avons pas encore les premières simulations de Cerfrance, nous devrions les obtenir à la fin du mois d'août. Il est difficile de se projeter aujourd'hui, il y a encore trop d'inconnues pour se prononcer. Certains s'en tireront certainement mieux en volumes qu'en 2018, mais les prix sont largement inférieurs à ceux de l'an passé… »*. Vincent Lavier évoque les cultures encore sur pied, dans lesquelles les épisodes caniculaires laisseront *« inévitablement des traces »* : *« les parcelles de tournesol sont en très grande souffrance. Elles avaient pourtant bien démarré, mais leur potentiel est fortement compromis. Le maïs souffre et même s'il est capable de réagir positivement aux premières pluies, des dégâts sont d'ores et déjà irrémédiables. Le soja est également mal embarqué, les producteurs se font du souci, surtout s'ils n'ont pas la possibilité d'irriguer »*. Le président de la Chambre d'agriculture souligne également la difficile période traversée par l'élevage : *« de lourdes conséquences sont à prévoir avec cette vague de chaleur intervenant pour la deuxième année consécutive. La situation est pire qu'en 2018, notamment sur l'approvisionnement en eau. La seule note positive vient des récoltes correctes en fourrages, il y en avait vraiment besoin car il n'y avait plus de stocks dans les fermes en sortie d'hiver. La bonne production de paille va permettre de mieux s'organiser et d'éviter une envolée des prix »*.

AG

Colza, c'est parti

De premiers colzas ont été semés ces tout derniers jours en Côte-d'Or. Cette culture devrait, malgré tout, marqué une nouvelle fois le pas en termes de surfaces. ***« Je pense que ce sera la grande tendance de l'année, nous nous attendons à des réductions de moitié »*****, confie Vincent Lavier,** ***« des exploitants ne veulent plus du tout en semer. Nous ne pouvons pas porter de jugements, mais des assolements uniquement à base de paille vont être difficiles à pérenniser. Un certain nombre d'exploitants vont persévérer dans le colza en tentant des essais avec de nouvelles plantes compagnes, dans l'objectif d'essayer de tromper les insectes »*****. Les pois d'hiver pourraient avoir la cote cette année, malgré la menace de la bactériose.**

Cap sur les énergies renouvelables

Pour Vincent Lavier, des pistes d'amélioration existent pour l'agriculture côte-d'orienne, notamment autour des énergies renouvelables : « ***le retour de la production d'herbe pourrait être salvateur pour nos assolements. L'idée ne serait pas de nourrir des animaux supplémentaires, ce serait une erreur compte tenu du marché, mais plutôt de transformer cette herbe dans des méthaniseurs, avec une vraie logique territoriale en économie circulaire. Nous avons une réflexion avec le Siceco et l'association des maires ruraux de Côte-d'Or. Ces organismes sont venus nous voir pour envisager une production de gaz vert. Le principal blocage aujourd'hui réside dans le fait que nous ne pouvons pas insérer plus de 15 % de cultures dédiées dans les méthaniseurs. Il faudrait obtenir des dérogations pour nos zones à faibles potentiels*****». Vincent Lavier espère également des avancées concernant le photovoltaïque au sol : «** ***nous souhaiterions pouvoir développer la production sur les sols les plus difficiles du département. Aujourd'hui, la réglementation ne nous le permet pas, nous sommes à la recherche d'une solution pour faire bouger les lignes*****».**

Chambre d'agriculture

Des pistes pour sécuriser son système fourrager

Les aléas climatiques qui se multiplient ces dernières années mettent à mal le système fourrager de nombreuses exploitations et obligent à envisager des ajustements pour gagner en résilience. À l'heure actuelle, trois grands axes se dégagent :

- Augmentation du stock fourrager produit au printemps afin d'être moins dépendant des cultures fourragères d'été telles que le maïs ou les dérobées. Cela passe nécessairement par une augmentation du stock d'herbe produit (mélanges céréales protéagineux immatures, prairies temporaires…).
- Dans les terres où la culture du maïs est possible, le maïs doit-il forcément être récolté en ensilage de plante entière ou alors en ensilage d'épi pour maximiser l'ingestion d'herbe dense en protéines et diminuer ainsi le recours au correcteur azoté sans pour autant déconcentrer la ration en énergie ?
- Les sorghos fourragers monocoupes peuvent-ils être des substituts au maïs dans les zones limitantes ?

Afin de vous apporter des premiers éléments de réponse et vous accompagner dans les ajustements à apporter à votre système fourrager, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vous invite le 23 août (9 h 45 à 12 h) à une réunion technique au lycée de La Barotte (21 400 Chatillon-sur-Seine). Plusieurs ateliers sont au programme :

- Retour sur les « Rencontres méteils » : Présentation du rendement et de la valeur alimentaire des parcelles présentées au printemps. Préconisations pour les semis d'automne selon votre type de sol et vos objectifs de production.
- L'ensilage de maïs épi : Présentation du mode de récolte et valorisation dans les rations.
- Sorghos fourragers monocoupes et multicoupes : comment bien choisir sa variété selon les caractéristiques du fourrage recherché. Présentation de l'essai implanté à La Barotte.

Contact : Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.



À gauche, maïs et à droite, sorgho fourrager monocoupe.

Élevages allaitants

S'adapter à la sécheresse

Un éleveur du Morvan fait part de ses stratégies face au réchauffement climatique.

Une sécheresse, encore une. *«Ces épisodes climatiques sont de plus en plus marqués depuis un petit moment, c'est inquiétant»*, confie Étienne Bourge, qui élève 70 vaches charolaises dans le village de Villargoix, près de Saulieu. Le jeune éleveur de 33 ans a déjà procédé à un certain nombre de changements sur son exploitation depuis deux ans. Son cheptel a tout d'abord baissé de huit têtes pour limiter les achats de fourrages. *« Ces derniers étaient devenus trop lourds au printemps. Avec moins d'animaux, les besoins sont forcément moins importants. L'idée est d'être autonome, même en cas de sécheresse »*, mentionne le Côte-d'orien, qui dispose de 145 hectares intégralement en herbe. Une expérience dans des grandes cultures, notamment en triticale, a bien été tentée pour récolter des graines et de la paille, mais sans grand succès : *« nous ne sommes pas sur de bonnes terres, le Morvan est granitique. En plus, il faudrait que les parcelles soient drainées. Elles ne le sont pas, ce n'est pas facile »*. La dernière récolte de foin a été décevante et conforte Étienne Bourge dans son choix de décapitaliser : *« les volumes accusent une baisse de 50 % dans les plus mauvais prés. Heureusement, c'est un peu mieux dans les parcelles de fonds, mais ça ne fait pas l'affaire »*. Malgré l'ampleur de la sécheresse de 2018, l'éleveur du Morvan avait pu alimenter ses animaux tout le reste de l'année, jusqu'à la mise à l'herbe d'avril, en limitant les achats extérieurs et en conservant même quelques stocks de la campagne précédente. En guise d'adaptation au changement climatique, l'éleveur décide également de ne plus engraisser ses femelles : *« devant les sécheresses à répétition, cela fait près de trois ans que j'ai arrêté, les engraisser me coûtait bien trop cher. Aujourd'hui, je conserve moins longtemps mes génisses, je les vends même en laitonnes. Je valorise également certaines vaches en les vendant pleines »*.


Étienne Bourge, à Goix, a légèrement décapitalisé son cheptel.

Nombreux bénéfices

Avec 70 vaches, Étienne Bourge pense être arrivé à son *« rythme de croisière » : « j'ai pu adapter le nombre de bêtes aux places disponibles dans mon bâtiment. Avant, mes génisses restaient dehors alors qu'aujourd'hui, tout le monde peut rentrer. Dans les prés, les vaches sont moins serrées, il y a plus d'herbe disponible, pour le peu qu'il en reste. Pour moi, il y a davantage de souplesse dans le travail. Plus loin que ces avantages, cette adaptation trouve des bénéfices dans les vêlages, la reproduction se passe beaucoup mieux. Je viens de finir d'échographier mes vaches, seules deux sont vides, alors que leur nombre était monté jusqu'à douze il y a encore peu de temps »*. L'éleveur développe également les prairies temporaires sur ses terres, à l'image d'un mélange suisse enrubanné début juin sur 4,5 ha : *« c'est la première fois que je me testais, le bilan est plutôt satisfaisant pour le secteur avec un rendement de 4 t/ha. J'ai aussi divers mélanges comme du trèfle - ray-grass qui a donné 5 t/ha »*. Quelle que soit la météo de ces prochaines semaines, Étienne Bourge prévoit d'ores et déjà de réaliser un sur-semis en septembre dans ses prairies : *« l'idée sera de les enrichir, certaines ne donnent plus grand-chose avec les sécheresses que nous connaissons depuis des années. Ce sera également une première pour moi. Des voisins l'ont déjà testé avec succès, je vais m'en inspirer »*.

De la sciure de bois

Pour limiter l'utilisation de paille qu'il ne produit pas, Étienne Bourge utilise de la sciure de bois en guise de litière, depuis plusieurs campagnes : *« je la récupère dans une scierie à Champeau, cela m'évite de consommer trop de paille durant l'été. La sciure et le raclage deux fois par semaine m'économisent un camion de paille »*. Malgré toutes ces adaptations, Étienne Bourge espère la fin de la sécheresse comme tous ses collègues éleveurs : *« mes stocks ne tiendront pas si cet épisode s'éternise. Aussi et surtout, dans mon cas, je fais vêler en septembre : si les vaches n'ont pas d'herbe, cela se ressent sur leur lait. Les croissances n'avaient d'ailleurs pas été très bonnes sur les veaux l'automne dernier… J'espère bien éviter de trop complémenter et de devoir acheter de la paille. Un camion à 2 000 euros, c'est mieux si l'on peut s'en priver »*.

AG

Usages de l'eau Dix sous-bassins en crise

La sécheresse s'accentue dans le département avec le passage de 5 à 10 sous-bassins en crise. Un renforcement des mesures de restriction est applicable à compter du lundi 5 août.

- **Seuil d'alerte : Tille aval-Norges, Ouche amont, Dheune**
- **Seuil d'alerte renforcée : Saône, Tille amont, Bèze-Albane, Vingeanne, Laignes**
- **Seuil de crise : Bièvre, Cent Fonts, Vouge, Arroux-Lacanche, Seine, Ource-Aube, Armançon-Brenne, Serein-Romanée, Ouche aval, Bouzaise.**

Cerfrance BFC

Une nouvelle agence en construction

De nouveaux locaux Cerfrance BFC voient le jour à Pouilly-en-Auxois.

La première pierre a été posée le 3 juin, la toute dernière le sera dans quelques mois, pour une ouverture programmée en juillet 2020. Cerfrance quittera alors ses locaux en location situés rue de la coopérative à Pouilly-en-Auxois pour venir s'installer au lieu-dit *« En Gibassier »*, à quelques mètres seulement de la Chambre d'agriculture de Créancey. L'association de gestion et de comptabilité sera propriétaire des murs et du terrain. *« Nos locaux actuels devenaient vétustes, cette construction va nous permettre d'accueillir nos adhérents dans de bien meilleures conditions. Nos cinq salariés présents sur ce site disposeront de locaux neufs, performants et fonctionnels. Ce très bel emplacement permettra à Cerfrance BFC de gagner en visibilité et en notoriété »*, indique Laurent Beurienne, directeur. La nouvelle agence comprendra six bureaux et une grande salle de réunion, sur une surface totale de 320 m². La structure, bâtie par des entreprises locales, accueillera tous types d'entrepreneurs ruraux pour l'accompagnement et le développement de leurs projets. *« Nous comptons environ 150 clients à Pouilly-en-Auxois, cette agence travaille en étroite collaboration avec son homologue de Semur-en-Auxois. Les dossiers agricoles représentent ici 85 % de l'activité de Cerfrance BFC, mais nous travaillons aussi avec des artisans, des commerçants et des professions libérales »*, poursuit Laurent Beurienne. Cerfrance BFC compte dix agences dans le département. **AG**


Laurent Beurienne (directeur), Jean-Christophe Luthringer (responsable organisation et logistique) et Alexandre Bachotet (vice-président).

Ceta

L'incompréhension

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada a été approuvé par les députés fin juillet, par 265 voix pour, 211 contre et 77 abstentions.

Pour le département de la Côte-d'Or, Fadila Khattabi et Didier Paris ont voté pour, Rémi Delatte a voté contre, Didier Martin et Yolaine de Courson se sont abstenus. Martial Gros, président de la commission *« bovins viande »* de la FDSEA, regrette fortement ce vote : *« La viande bovine est sacrifiée. Certains marchés vont peut-être en profiter, mais certainement pas le nôtre, c'est une honte. Ils ont beau nous dire que le sanitaire et l'environnement seront pris en compte, ce n'est pas possible avec tout ce qu'il se fait Outre-atlantique. L'Europe va laisser rentrer n'importe quoi, c'est inadmissible. Il reste à voir maintenant ce que votera le reste de l'Europe, mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions. Tout cela n'est que politique : Macron a donné son avis, ses fidèles l'ont suivi, même si cela ne plaît pas dans les circonscriptions. Il y a de quoi être déçu, avec tout ce que l'on impose aux producteurs de viande française »*. Ce vote intervient dans un nouveau contexte de sécheresse : *« c'est encore très dur cette année. Deux mois de pâturage pour dix mois à taper dans les stocks hivernaux, ça ne va pas le faire bien longtemps. L'abreuvement des animaux et l'implantation des cultures fourragère inquiètent fortement. Et quand je vois le temps que met notre ministre à nous accorder une dérogation pour les jachères, c'est à n'y rien y comprendre »*.

AG

Fête du charolais

Le southdown à l'affiche

Un concours de reproducteurs ovins se prépare à Saulieu, en marge du grand rendez-vous d'animaux de boucherie.

Un spécial southdown se tient samedi 17 août à l'espace Jean-Bertin de Saulieu, dans le cadre de la traditionnelle fête du Charolais. Cinq des six élevages français inscrits sont de la partie. L'un d'eux est basé en Côte-d'Or, et plus précisément à Thoisy-la-Berchère, au sein du Gaec Poillot père et fils. *« Le spécial southdown ne se déroule pas tous les ans, loin de là. La dernière édition remonte apparemment au début des années 1980 »*, mentionnent Baptiste et Romain Poillot, qui feront le court déplacement à Saulieu en compagnie de leurs parents et de dix de leurs animaux avec quatre béliers, autant de brebis et deux antenaises. Environ 50 bêtes vont concourir sous l'œil attentif d'un juge venant spécialement d'Angleterre. Plusieurs prix sont à remporter, le championnat mâle et le prix d'ensemble seront certainement les plus convoités. Les autres exposants en lice se nomment Isabelle Thomas (Cher), Alexandre Pagnaud (Haute-Vienne, président de la race), David Tourte (Seine-et-Marne) et Caroline Lambert-Dureuil (Saône-et-Loire).

Conformation et rusticité

Ce concours initié par Jean-Marc Bidoire, retraité du syndicat d'élevage ovin et Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, permettra de mettre en avant une race à viande à très faibles effectifs en France. *« Le southdown présente pourtant de nombreux atouts, sa conformation est très bonne, il donne de très bons résultats en croisements. Cet animal originaire d'Angleterre est rustique et peu exigeant en alimentation, il se prête très bien aux prairies du Morvan »*, indique Benoît Poillot, le père de Baptiste et Romain, dont les grands-parents élevaient déjà cette race ovine. La troupe de Thoisy-la-Berchère compte actuellement 40 mères southdown, en plus de 150 brebis suffolk et d'un cheptel de 120 vaches charolaises.


Baptiste et Romain Poillot, de Thoisy-la-Berchère, présentent dix southdown dont ces deux béliers.

Gare au loup

Le Gaec Poillot vend des reproducteurs un peu partout en France et même à l'étranger comme cela a été récemment le cas au Portugal, en Allemagne ou encore en Angleterre. La page Facebook de l'exploitation s'avère très utile pour les transactions, tout comme le Salon de l'agriculture à Paris où se déroule chaque année un concours southdown. *« Nous vendons généralement une dizaine de mâles et une quinzaine de femelles tous les ans, notamment dans les alpages »*, informent les éleveurs, qui tiennent à relever un aléa *« inquiétant »* dans le commerce de reproducteurs : *« celui-ci est de plus en plus perturbé par les attaques du loup. Un éleveur de Haute-Savoie nous avait commandé trois animaux, il n'en prendra finalement qu'un seul après la mort récente de seize de ses brebis. Ce genre de péripétie s'était déjà produite il y a peu de temps avec un autre client qui, face à ces mêmes problèmes, a décidé de limiter ses investissements dans la génétique. C'est un vrai problème qui, visiblement, n'est pas près de se résoudre »*. Après le rendez-vous de Saulieu, la famille Poillot se rendra à Arnay-le-Duc pour l'exposition-vente du vendredi 30 août. Les Côte-d'oriens emmèneront près d'une vingtaine de suffolk en concours et quelques southdown en exposition.

AG

Bovins et ovins de boucherie

Cent soixante bovins sont inscrits au concours de boucherie, un niveau similaire à celui de l'an passé. Julia Sagetat, éleveuse de 85 vaches allaitantes à Viécourt, sur la commune de Sussey, fait partie des exposants comme chaque année depuis son installation en 2016. La jeune femme de 35 ans, qui avait décroché un prix de championnat en 2018, fera le déplacement avec trois génisses et trois bœufs de trois ans, avec l'espoir de mieux vendre ses animaux qu'en ferme : *« C'est toujours ce que l'on espère en venant ici. Avant mon installation, je venais déjà avec mon père qui est aujourd'hui en retraite, la fête du charolais est un peu une tradition pour nous ! C'est la première fois que j'amène autant d'animaux, l'occasion s'y est prêtée cette année. Ce rendez-vous, c'est aussi un moment de partager avec d'autres éleveurs »*. Les discussions autour de la sécheresse devraient d'ailleurs aller bon train à l'espace Jean-Bertin : *« c'est malheureusement la grande actualité de ces dernières semaines… Cet aléa climatique commence de nous inquiéter sérieusement. En sortie d'hiver, il ne me restait plus que quatorze bottes de foin, alors que les stocks étaient relativement importants avant la sécheresse de 2018. Les dernières récoltes ont été correctes, mais nous n'avons pas pu reconstituer les mêmes volumes qu'il y a un an. Si la sécheresse perdure comme la précédente, ce sera très compliqué »*. En plus des 160 bovins, une quarantaine de lots de trois ovins seront en lice le 17 août.



Programme de la fête

Vendredi 16 août à 12 h : repas de la confrérie de l'ambassade du charolais, à 16 h : arrivage et installation des animaux. Samedi 17 août de 8 h à 12 h : concours charolais et ovins de boucherie, concours Southdown, exposition et démonstration canine, à 12 h : repas dégustation, à 15 h : démonstration de tonte de moutons, de matériels anciens, à 16 h : inauguration et remise des prix d'honneur, à 20 h : soirée festive, assiette entrecôte frites, petite restauration. Dimanche 18 août à 10 h 30 : messe de Saint Blaise, à 11 h 30 : animations culinaires autour du village Interbev Bourgogne, à 12 h : repas dégustation, à 15 h : présentation animée de matériels anciens, démonstration de tonte de moutons. En permanence : exposition de bovins, ovins et canins, exposition artisanale, exposition *« les métiers de l'agriculture »*, concours départemental d'attelage de chevaux de trait
Samedi et dimanche à partir de 12 h : repas au choix : steak de charolais frites, dessert au prix de 12 euros, entrée, steak de charolais frites, fromage et dessert à 20 euros ou menu enfant avec steak frites, dessert et cadeau à 8 euros.

Tonte de moutons

De retour du mondial

Gérald Dupaquier a participé au championnat du monde de tonte de moutons organisé début juillet dans le Limousin.

Il est l'un des cinq tondeurs professionnels que compte la Côte-d'Or. Gérald Dupaquier, 53 ans, a pris part au championnat du monde de tonte de moutons qui s'est déroulé il y a quelques jours en Haute-Vienne, près de Limoges. *« Je participe aux championnats de France depuis mes débuts dans cette activité, il y a 33 ans. Je n'avais pas le droit de rater ces mondiaux qui étaient organisés pour la toute première fois en France ! »*, commente le Côte-d'orien, qui s'est hissé à une belle 69ème place de la catégorie open, la plus relevée de la compétition, dans laquelle participaient près de 100 tondeurs venus du monde entier. Sur place, Gérald Dupaquier devait tondre cinq moutons, avec des critères de notation s'intéressant à la vitesse de la tonte (40 % des points), sa qualité (30 %) et sa finition (30 %). *« En comptant toutes les catégories, cet événement a réuni plus de 380 tondeurs issus de 34 pays, c'était impressionnant, d'autant que l'organisation a comptabilisé 62 000 spectateurs »*, souligne Gérald Dupaquier, ravi d'avoir retrouvé de nombreux collègues et amis. Près de 5 000 ovins, prêtés par les éleveurs de Haute-Vienne, ont été tondus durant les trois jours de l'évènement, qui a été l'occasion de célébrer le titre mondial du Pays de Galles, lauréat devant la Nouvelle-Zélande. Les prochains championnats du monde se dérouleront en Écosse en 2022 : Gérald Dupaquier n'exclut pas de se déplacer malgré son quotidien très chargé, avec la tonte de 25 000 moutons chaque année en Côte-d'Or et dans huit départements limitrophes.

AG



L'habitant de Blaisy-Bas s'est confronté aux meilleurs tondeurs mondiaux.



Fête départementale de l'agriculture

Ça s'active

Les JA d'Aignay-Baigneux peaufinent l'organisation de leur triple rendez-vous des 31 août et 1er septembre.



Trois évènements se déroulent à Poiseul-la-Ville avec l'Agri'Run, le Festiv'Agri et la fête départementale de l'agriculture.

Les moissons sont terminées, les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux reprennent les choses en main dans l'organisation de la fête départementale. *« Tout est prêt, pratiquement. Nous sommes dans les derniers détails »*, lance Cyril Bret, agriculteur à Bure-les-Templiers et président des JA du canton. L'évènement est couplé à deux autres rendez-vous de grande ampleur avec une course pédestre dans laquelle plusieurs centaines de participants sont attendues. Un grand concert est aussi au programme, la venue de 2 000 personnes est espérée lors d'une soirée qui s'annonce très festive.

Cap sur la com'

Les JA passent la vitesse supérieure en termes de communication. Pas moins de 1 000 affiches, 30 000 flyers et 17 000 catalogues ont été fabriqués pour l'occasion. Pour faire connaître leurs évènements, les organisateurs misent également sur les réseaux sociaux, les articles de presse et des structures en paille installées le long des axes routiers. Tout est mis en œuvre pour réussir ce grand week-end des 31 août et 1er septembre et donner une très belle image de l'agriculture. *« Nous pouvons compter sur une équipe motivée de 70 personnes bénévoles, dont plus de la moitié est issue du milieu agricole. Nous remercions notre quarantaine de partenaires sans qui rien n'aurait été possible »*, souligne Cyril Bret.

Penser à s'inscrire

Les hostilités commenceront samedi 31 août à partir de 14 heures avec l'Agri'Run, une course pédestre de 7 km, parsemées d'une trentaine d'obstacles. *« Il y aura notamment des ponts, des bottes de paille, des barrières… Le cadre sera magnifique avec la vallée de la Seine. Il faudra être âgé d'au moins 16 ans et disposer d'un certificat médical. Il y aura des douches à l'arrivée. Cette course s'adresse à tous, il est même possible de marcher pour les personnes qui le souhaitent »*, présente Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay, qui invite les futurs participants à s'inscrire sans plus attendre, des tarifs progressifs étant appliqués de 15 euros à 19 euros. La page Facebook *« Agri'Run »* renseigne sur ce rendez-vous sportif et redirige les internautes vers le lien des inscriptions (https://inscriptions-taktik-sport.com/agrirun2019). Le Festiv'Agri débutera pour sa part à 18 heures et se terminera au bout de la nuit. Sur scène, les groupes Twenty One et Lacadanse se succéderont et assureront la bonne ambiance. Un repas sera proposé avec du cochon à la broche au prix de 10 euros. Les inscriptions ne sont pas obligatoires (renseignements et contacts sur page Facebook *« Festiv'Agri 2019 »*).

Le plein d'animations

La journée du dimanche 1er septembre sera consacrée à la fête départementale de l'agriculture, la première depuis deux ans puisque l'édition 2018 n'avait pu se dérouler au centre-ville de Dijon. L'entrée sera gratuite. *« Nous avons fait le plein d'animations, il y en aura pour tous les goûts »*, assure Guillaume Moyot. Le traditionnel moiss'batt cross est au programme avec une dizaine de machines venant d'Aignay-Baigneux, Châtillon-Laignes-Montigny, Venarey-Les Laumes, Saulieu et Lux. Deux bolides devraient également faire le déplacement de Haute-Marne et de Haute-Saône. Un grand marché de producteurs sera également proposé. *« Il reste encore des places sur notre site de 10 ha »*, précise Cyril Bret. La seule déception vient pour l'heure de l'annulation des concours de bovins laitiers, initialement prévus dans les races Prim'Holstein et Simmental Française. *« Nous ne sommes pas parvenus à attirer beaucoup d'éleveurs, ce n'est sans doute pas la meilleure période. Il n'y aura pas de concours mais une présentation d'animaux. Ces derniers seront nombreux à Poiseul »*, ajoute le président de la fête.

AG

Bligny-sur-Ouche : nouveau bal des JA

Les Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche ont été contraints d'annuler leur bal du 27 juillet à cause de la pluie. L'évènement est programmé samedi 24 août sur le site de l'ancienne gare. L'entrée sera gratuite, le bal débutera après les feux d'artifice de la commune, eux aussi décalés à cette nouvelle date.

Chambre d'agriculture

Karen Aublet est la nouvelle responsable du pôle *« productions végétales annuelles »* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La jeune femme succède à Jean-Baptiste Goulier depuis le 1er juin : *« Originaire de Normandie, je suis arrivée en Bourgogne en 2012 après quelques années passées en Afrique sur des projets de développement agricole. Après un passage à Afdi BFC et à Cuma Bourgogne, j'ai rejoint le réseau des Chambres d'agriculture en 2016 sur un poste de chef de service économie de l'entreprise à la Chambre d'agriculture Doubs Territoire de Belfort ».*



Chambre d'agriculture

Campagne d'analyse de fourrages

Dans un contexte de sécheresse, les maïs présentent une forte variabilité et une analyse est conseillée pour connaître la composition précise et la valeur nutritionnelle, notamment la provenance de l'énergie (amidon et digestibilité de la partie « tige + feuilles »). Cela permet d'ajuster la complémentation énergétique (nature et quantité) mais aussi protéique puisqu'on observe encas de sécheresse un moindre rendement et donc une moindre dilution de l'azote dans la plante. Si vous souhaitez faire analyser votre maïs, vous pouvez constituer un échantillon à partir de prélèvements réalisés dans plusieurs bennes puis vous pouvez nous faire parvenir le ou les échantillons de fourrage(s) que vous souhaitez faire analyser à l'antenne la plus proche de chez vous ou prendre contact avec votre conseiller. Pour un montant unitaire de 40 € HT, nous nous chargeons d'envoyer vos échantillons au laboratoire et vous recevrez par la suite les résultats d'analyses commentés.

Contact : Florent Gavard au 06 49 81 32 38.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Élevage

Les bons gestes à adopter en période de sécheresse

Dans son dernier point fourrage du 30 juillet, la Chambre d'Agriculture a émis des recommandations à destination des éleveurs du département afin d'adapter son cheptel aux aléas climatique.



Pour les conseillers de la Chambre d'Agriculture, le surpâturage et le piétinement détériorent fortement le couvert végétal des pâtures et donc leur production.

La sécheresse persévère et les pâtures ne permettent plus d'assurer une nourriture suffisante aux animaux malgré des besoins importants à cette époque (croissance pour les veaux, lactation et développement placentaire pour les vaches). L'affourragement et/ou la complémentation sont indispensables pour éviter retards de croissances et amaigrissements excessifs. Les situations ne se gèrent cependant pas toutes de la même manière. Voici quelques préconisations :

Un veau peut être sevré à partir de 5 mois s'il consomme quotidiennement 1,5 à 2 kg de concentrés. Le sevrage précoce permet de soulager les vaches et d'ainsi préserver leur état corporel en réduisant leurs besoins quotidiens de 20 à 30 %. En pratique, les veaux nés avant le mois de février doivent être sevrés. Dans les situations ou le sevrage n'est pas encore envisageable (vêlages tardifs, veaux non complémentés), il est indispensable de prévoir une complémentation des veaux, mâles et femelles. Les femelles représentent en effet l'avenir du troupeau et tout retard de croissance subi à cette période ne sera jamais totalement rattrapé. Il en résulterait une génération complète de femelles à l'avenir incertain dans les élevages. La complémentation facilitera le sevrage des animaux qui sera a prévoir dès qu'ils consommeront une quantité suffisante de concentrés (a moins d'une reprise de pousse d'herbe suffisante début septembre, auquel cas les veaux les plus jeunes pourront rester avec leurs mères). Les veaux sevrés doivent disposer de foin, de sel et d'eau propre à volonté. Ils doivent être allotés par sexe. Les femelles doivent être rationnées (1 à 2 kg de concentrés par jour) pour maintenir une croissance suffisante mais ne pas déposer de gras. Les mâles peuvent être rationnés (dans ce cas s'assurer d'avoir une place par animal à l'auge) ou disposer d'un nourrisseur avec distribution à volonté. La repousse peut avoir lieu dehors, permettant ainsi de limiter les risques d'apparition de problèmes pulmonaires et d'économiser de la paille litière.

Ne pas sous-alimenter les vaches suitées

Les vaches dont le veau est sevré sont taries et ont des besoins moindres. Selon leur état corporel, un apport de foin moyen ou de paille additionnée d'aliment liquide est suffisant tant qu'elles ne sont pas dans les deux mois qui précèdent leur mise bas.

À l'inverse, les vaches dont les veaux sont trop jeunes pour être sevrés ainsi que les primipares doivent disposer de foin ou d'enrubannage en libre-service, complété, en fonction de la valeur alimentaire du fourrage, par 1 à 2 kg de concentré pour éviter leur tarissement ainsi qu'un amaigrissement excessif. En ce qui concerne la génisse de 18 mois, il est important de maintenir une croissance minimum. Elles ont la capacité de faire de la croissance compensatrice. Il ne faut pas pour autant les laisser maigrir mais leur apporter un fourrage qui leur permet de maintenir une croissance minimum (5 kg de foin jour qui peuvent être complétés par 1 kg de concentré si le foin seul n'est pas suffisant pour les maintenir en état). Côté commerce, la Chambre d'Agriculture conseille d'anticiper les ventes pour diminuer le chargement. Avancer la date de sevrage permet d'anticiper les ventes des vaches à reformer. Les animaux vendus tôt permettent des économies de fourrage qui peuvent s'avérer salutaires en fin d'hiver.

Prairies

Préserver ses prairies en évitant le surpâturage

Le surpâturage et le piétinement détériorent fortement le couvert végétal des pâtures et donc leur production. Il est préférable de bloquer les animaux sur une petite surface qui sera *« sacrifiée »* de manière à préserver au maximum le reste de vos prairies. Si vous pratiquez le pâturage tournant, il suffit de garder les animaux sur un paddock existant. Dans le cas d'un pâturage continu, vous pouvez choisir une petite parcelle ou installer une clôture électrique pour restreindre la surface accessible aux animaux.

Vouloir retarder l'affourragement en espérant économiser quelques bottes aura un impact négatif sur la production fourragère de la prairie l'année suivante ainsi que sur son redémarrage à l'automne (si les conditions redeviennent favorables à la pousse).

Théophile Mercier
Tél. : 03 86 93 40 60 - Mail : elevage@nievre.chambagri.fr

Repères
Affourragement signifie absence d'herbe et donc absence de vitamines et peu d'oligo-éléments. Une supplémentation est à envisager rapidement pour éviter l'apparition de carences trop importantes.

Usage de l'eau Aggravation de la situation

La situation pluviométrique ne s'arrange pas dans le département. Conséquence directe, l'ensemble des bassins du département sont désormais au moins en seuil d'alerte et 8 ont atteint le seuil de crise. Les niveaux suivants sont ainsi institués :

- **Crise** sur les zones Acolin-Colâtre, Alène-Cressonne, Beuvron, Dragne, Ixeure-Canne, Nièvre, Sauzay et Vrille.
- **Alerte renforcée** sur la zone Yonne amont. Ce niveau implique une réduction de 50 % des prélèvements.
- **Alerte** sur les zones Loire amont, Loire aval, Allier, Aron, Mazou-Nohain, Chalaux-Cure et Yonne aval. Ce niveau réduit de 25 % les prélèvements.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral à l'adresse : http://www.nievre.gouv.fr/

D'après communiqué

Prairies sentinelle

Premiers résultats encourageants

Le pôle élevage de la Chambre d'agriculture a publié les premiers résultats issus des parcelles suivies dans le cadre du dispositif prairies sentinelles.

Ce sont des résultats qui devraient tempérer l'inquiétude dans ce contexte climatique difficile. Les premières pesées en foin laissent entrevoir de très bons rendements. Sur les praires naturelles, la moyenne du département se situe aux alentours des 5,5 tonnes de matières sèches à l'hectare (tMS/ha). Sur certains secteurs, le volume dépasse même les 6 tonnes. Selon ces premiers relevés, c'est le nord du département qui bénéficie le plus de ces bons résultats. Selon les conseillers du pôle élevage de la Chambre d'agriculture, la météo de début juin a permis de faire pousser les foins et a favorisé le volume. Il faut préciser qu'il s'agit là de rendements moyens en foin dans les prairies suivies au niveau du dispositif prairies sentinelles. Même si tous les résultats ne sont pas encore connus, on peut déjà s'apercevoir que 2019 va être une bonne année en ce qui concerne les rendements. Depuis 2012, les rendements moyens ont toujours tourné autour de 4,3 à 4,9tMS/ha, excepté en 2016 avec un volume de 5,9 tMS/ha. Néanmoins, il faut tempérer ces bons résultats car le volume s'est fait au détriment de la qualité. Selon les observations des conseillers de la Chambre d'Agriculture, la moindre valeur alimentaire du foin constaté suite aux premiers retours d'analyse proviendrait du rapport tige-feuille élevé. En revanche côté culture, les conseillers anticipent d'ores et déjà des récoltes sur les fourragères semées en fin de printemps (maïs fourrage ; sorgho). Malheureusement à l'heure actuelle, compte tenu de la météo l'implantation de dérobés semble compromise. Enfin précisons que les rendements sont certes bons mais que malheureusement la pousse d'herbe a cessé depuis fin juin et que par conséquent ces fourrages stockés seront en partie distribués avant même le début de l'hiver.

Théophile Mercier



Agenda

10/08 Fête des moissons

Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes vous avez rendez-vous sur exploitation de Marinette et Marie-Bernard Benoist à partir de 15 h 30 au lieu-dit « Ravisy » 58110 Alluy. Au programme, présentation de l'homéopathie et les huiles essentielles pour les bovins et présentation de l'exploitation tournée vers la polyculture et l'élevage de viande racée. Renseignements au 03 86 93 40 92

17/08 Comice agricole

Les Jeunes Agriculteurs de Brinon-sur-Beuvron organisent le 17 août leur comice agricole à Brinon-sur-Beuvron. Au programme : démonstration, exposition et animation. Remise des prix vers 18 h et repas dansant à partir de 20 h 30 autour d'un jambon à la broche. Renseignements au 07 85 97 05 08

20/08 42ème foire nationale ovine

La 42ème Foire Nationale aux reproducteurs ovins de Decize se déroule le mardi 20 août de 08 h 30 à 13 h sur la promenade des halles à Decize. Renseignements : 06 72 39 76 43

24/08 Comice agricole de Guérigny-Pougues

Les jeunes Agriculteurs de Guérigny-Pougues organisent une grande fête de la ruralité le samedi 24 août à la ferme de Bizy sur la commune de Parigny les Vaux. Renseignements : 06 64 29 07 53

24-25/08 Comice agricole de Luzy

Le comité des fêtes et les JA de Luzy organisent leur comice agricole le samedi 24 et dimanche 25 août. Renseignements : 06 24 69 00 33

24/08 Fête des moissons et des récoltes

Nadine et René Gonnet organisent la fête des moissons et des récoltes sur leur exploitation située à Cossaye au lieu-dit « les Girauds » 58 300. Au programme dès 16 h ; présentation de l'exploitation conduite en polyculture élevage avec des vaches salers. Renseignements : 03 86 93 40 92.

Fête des moissons

Un week-end de fête pour l'agriculture

La fête des moissons et des récoltes se poursuit dans le département avec deux nouveaux rendez-vous le week-end dernier dans le nord ouest du département.


Quentin David a présenté l'élevage de chevaux AQPS de l'exploitation.

Communiquer et expliquer le métier d'agriculteur au grand public, tel est l'objectif de la fête des moissons et des récoltes portée par le réseau #agridemain. Une fois encore la Nièvre et ses ambassadeurs ont prouvé qu'ils pouvaient être à la hauteur du rendez-vous avec pas moins de quatre fermes ouvertes en deux jours. Le week-end a débuté vendredi après-midi sur l'exploitation viticole et céréalière d'Augustin et Quentin David située à Favray sur la commune de Saint-Martin-sur-Nohain. Les deux exploitants s'étaient associés pour l'occasion au GAEC Thibault (Yves, Marc, Jean-Fernand et François) dont l'exploitation comprend également des vignes et des céréales. Pour l'organisation et l'animation de la journée, d'autres jeunes agriculteurs et agricultrices ont apporté leur contribution : Pernelle et Emmanuel Seguin, David Caziot, Jean-Charles Zwaenepoel, Blandine et Nicolas Johanet, Alexis Krebs. Ces agriculteurs se réunissent déjà plusieurs fois dans l'année pour trouver des solutions pour anticiper les transformations de leur métier.

Les exploitants agricoles qui organisaient pour la première fois une fête des moissons, avaient programmé une balade entre vignes, prés et champs pour évoquer sous forme de stands la viticulture, l'élevage de chevaux AQPS, l'année agricole du semis à la récolte, le soja français non OGM, l'agriculture biologique et de manière générale les liens entre la société et l'agriculture. Un programme qui a suscité de l'intérêt de la part des visiteurs à l'image du stand sur l'agriculture biologique présentée par Yves Thibaud. *« Comment passe-t-on en bio et comment s'assure-t-on que les parcelles sont bio ? »* ou encore *« quelles sont les différences de rendements ? »* sont quelques-unes des interrogations soulevées par les promeneurs. Des échanges qui se sont terminés à bâtons rompus autour d'un verre de pouilly fumé ou de coteaux du Giennois. Les visiteurs ont pu également apprécier les différents stands de producteurs/transformateurs (farine, huile, fromage de chèvre, miel, noix) et d'artistes locaux venus spécialement pour l'occasion.

Une première réussie aussi pour Didier Guyon

Didier Guyon, céréalier à Mesves-sur-Loire organisait également pour la première fois une fête des moissons. Devant des visiteurs venus nombreux, il est revenu sur le fonctionnement d'un bâtiment photovoltaïque et sur le principe de la SAS mise en place par la Chambre d'Agriculture. L'exploitant a pris également le temps d'expliquer l'intérêt et le fonctionnement de l'irrigation pour les céréaliers. Un moment d'échange qui a permis de contrecarrer les idées reçues. Certains visiteurs pensaient à tort que les irrigants avaient la liberté d'arroser leur maïs librement sans payer l'eau qu'ils utilisent. De fausses idées qui ont été balayées en toute sérénité loin des polémiques habituelles. Les visiteurs se sont ensuite dirigés à pied à la chèvrerie d'Amandine et de Stéphane Lafranchise à Garchy où une présentation complète de l'exploitation a été faite par le couple.

Au final sur ces deux jours, de nombreux visiteurs non issus du monde agricole ont pu se faire une idée du travail effectué par ces ambassadeurs. Au vu de la fréquentation, l'objectif est donc atteint. Prochaine étape ce samedi 10 août chez Marinette et Bernard Benoist.

THÉOPHILE MERCIER


Après la balade dans les vignes, les visiteurs ont été invités à déguster un verre de vin blanc et à découvrir les différents stands de producteurs/transformateurs (farine, huile, fromage de chèvre, miel, noix) et d'artistes locaux venus spécialement pour l'occasion.



Yves Thibault et Nicolas Johanet, ont animé un stand consacré à l'Agriculture Biologique.


Un public attentif aux explications de Didier Guyon sur le fonctionnement d'un bâtiment photovoltaïque et sur l'irrigation. Des panneaux ludiques (à gauche sur la photo) ont permis de guider le visiteur dans sa compréhension du sujet.


Stéphane Lafranchise en pleine description de la chèvrerie. La traite et la visite du magasin ont particulièrement été appréciées.

Axéréal

Moisson 2019 : des rendements aux rendez-vous

La coopérative Axéréal vient de publier les premiers rendements pour la campagne de moisson 2019 en conventionnel pour le secteur Loire-Nivernais. Une moisson qui dans l'ensemble donne satisfaction à l'organisme stockeur.


Les rendements 2019 sont satisfaisants pour la coopérative Axéréal.

« *C'est une moisson qui est bonne en rendement et en qualité* ». Telles sont les premières conclusions de Patrick Tetard, le président de la région Loire Nivernais Nièvre chez Axeréal. Un volume qui est annoncé au niveau national entre 38 à 39 tonnes.

Pour lui le mois d'avril a été déterminant dans la réalisation de ces rendements en conventionnel. Cependant, il faut nuancer car les résultats peuvent être hétérogènes en fonction du type de sol. Les terres superficielles et argilo-calcaires ont souffert du manque d'eau à la différence des terres profondes qui ont su résister à la sécheresse. Les résultats cultures par cultures confirment en effet une bonne campagne pour Axéréal. L'orge brassicole est estimé à 72 q/ha de moyenne avec un calibrage de 73 et un poids spécifique (PS) de 64,5. L'orge nature fait encore mieux avec une fourchette de rendements entre 75 à 80 q/ha. « *Nous avons constaté sur cette culture que les variétés hybrides ont performé* » explique Patrick Tétard. En ce qui concerne l'orge de printemps, les rendements pour Axéréal sont cette année excellents avec une moyenne de 68 q/ha. « *Nous proposons également de l'orge de printemps mais qui est semé à l'automne où là aussi nous avons des résultats très satisfaisants de 75 q/ha mais avec un peu moins de protéine. Nous sommes même à la limite basse de ce que nous pouvons accepter c'est-à-dire aux alentours de 9,8* » poursuit l'élu.

Une très bonne année aussi pour le blé

La culture du blé n'aura pas non plus trop souffert du manque d'eau. Axéréal enregistre une moyenne de 71 q/ha mais avec là encore des résultats très hétérogènes qui varient entre 50 à 80 q/ha selon les types de sols. Le PS est également bon et termine la campagne au alentour de 79 pour un taux de protéine de 12 %. « *Ce qui est intéressant à signaler cette année c'est que dans chaque remorque il y avait du volume et du poids ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin en ce qui concerne le pois d'hiver, il est enregistré entre 40 à 45 q/ha ce qui est un bon résultat* » estime Patrick Tétard. Malheureusement certaines parcelles ont dû être déclassées du fait du salissement. « *Nous avons eu trop de repousse de blé dans l'orge et nous ne pouvions pas le classer. Nous avons pourtant chez Axéréal un taux d'admissibilité à 2 % que nous avons porté à 4 % durant la campagne, mais malgré tout dans certaines remorques cela n'a pas suffi* » explique-t-il. Malgré les conditions climatiques la coopérative a réussi à collecter du colza. Pour l'élu, il serait trop tôt d'enterrer cette culture. « *Certes cette année nous avons récolté uniquement que 10 % des parcelles prévues, néanmoins sur certaines zones nous avons quand même 40 q/ha, ce qui n'est pas si mal compte tenu de la météo. C'est bien la preuve qu'il est encore utile de semer du colza. Pour anticiper, il serait judicieux l'année prochaine de le semer plus tôt et de l'associer avec une autre culture. Les cultures alternatives peuvent être également une solution mais à condition de contractualiser au moment du semis car il s'agit de culture de niches pour lesquelles il n'y a pas pour le moment de marché. De plus cette année ces cultures n'ont rien donné* » conclu Patrick Tetard.

TM

Diversification

Les producteurs nivernais concoctent des chutneys !

Suite à une demande de producteurs, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre a proposé ce mois-ci une formation de 3 jours préparée sur mesure avec le CFPPA de Florac afin de transformer des fruits et des légumes de saison.

La transformation de ses légumes en soupes, coulis, ketchup, ratatouille, conserves de légumes au vinaigre, à l'huile, pesto, tartinades, chutney… est une bonne façon d'apporter de la valeur ajoutée à sa production et d'utiliser un surplus de récolte.

C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre a proposé aux producteurs nivernais les 1, 2 et 3 juillet 2019 une formation « *transformez vos fruits et légumes* », avec l'intervention du CFPPA de Florac. Déjà organisée sur Florac chaque année, il a été proposé de la délocaliser sur Nevers pour faciliter les déplacements des producteurs.

Organisée sur trois jours, elle a permis aux stagiaires de connaître les différents procédés de transformation et de conservation adaptés aux circuits courts, la réglementation sanitaire en vigueur, les conditions de mise en œuvre, les coûts mais aussi d'apprendre les étapes de fabrication pour la gélification, le coulis, le sorbet, la compote, le chutney, la conserve, et le séchage.

Comprenant de la théorie et de la pratique, les stagiaires ont pu relever leurs manches après deux journées en « *salle* ». En effet, ils ont pu bénéficier d'une journée de « *pratique* » dans la cuisine du LPA de Plagny afin de transformer eux-mêmes et d'apprendre à réaliser une compote, une confiture et un chutney en respectant les bonnes conditions d'hygiène. Il est toujours important de rappeler les fondamentaux en hygiène dès lors que l'on transforme des produits même après des années de pratiques. Les stagiaires, 100 % féminines pour cette première session, ont pu échanger sur leurs circuits de commercialisation et compléter leur apprentissage en vérifiant les exigences réglementaires sur l'étiquetage de leurs produits.

Suite à cette formation, de nouvelles demandes ont émergé notamment sur le séchage des plantes et la lactofermentation. Elles pourront être organisées sur demande si un certain nombre de producteurs sont intéressés. « *Au vu de l'engouement et des demandes, cette nouvelle formation sera reprogrammée à l'automne 2020 et sera à nouveau relayée au niveau régional pour permettre à un plus grand nombre de producteurs de la région d'y assister* », précise Clémence Guillaumet, Conseillère en Diversification à la CA58.

CLÉMENCE GUILLAUMET, CONSEILLÈRE EN DIVERSIFICATION À LA CA58


Les participants en plein travail.

Témoignage de Florence Massé, gérante de la Ferme-auberge du Mont à Châteauneuf-Val-de-Bargis

« *J'ai choisi de faire cette formation car je voudrais valoriser ma production d'arbres fruitiers pour les proposer à mes clients de l'auberge. Je me suis aperçu au gré de mon expérience que ma clientèle souhaite souvent repartir avec les produits qu'ils ont dégustés à table. C'est la raison pour laquelle, j'ai ouvert une petite boutique attenante à la ferme-auberge qui me permet à la fois de valoriser mon surplus que je produis à la ferme et que je n'utilise pas au restaurant mais aussi de mettre en avant les produits locaux des collègues. Et puis, il faut dire que la réglementation est tellement complexe en ce qui concerne la traçabilité qu'il est plus rassurant de se former avec un professionnel. L'échange avec d'autres agriculteurs est aussi intéressant* » a-t-elle confié à Terres de Bourgogne.

Viticulture

Coup de chaud sur les vignes

Avec 43° relevés du côté d'Irancy le 24 juillet, les vignes ont souffert dans l'Yonne, avec des feuilles et des grappes qui ont brûlé. Si beaucoup de vignes ne dépassent pas les 3 % de pertes, certaines, moins vigoureuses et exposées au soleil l'après-midi, atteignent jusqu'à 50 % de récoltes potentielles détruites.



Avec les fortes chaleurs intervenues il y a quinze jours, le raisin a grillé dans certaines parcelles du département.



Certaines parcelles, aux cépages moins vigoureux et exposées au soleil l'après-midi ont atteint jusqu'à 50 % de pertes.

« *On a entre 2 et 3 % de dégâts au minimum en moyenne sur le département. C'est essentiellement suivant l'exposition. Là où il faisait soleil l'après-midi, les vignes ont brûlé. Certaines sont détruites à 40 %* », indique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président au bureau de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Voire jusqu'à 50 %, « *dans la région de Chablis sur sols plutôt superficiels avec une exposition au soleil couchant* », complète Régis Segault, président de la section viticole de la FDSEA de l'Yonne.

La semaine du 22 au 28 juillet a été particulièrement chaude sur l'hexagone et le département icaunais n'y a pas échappé. « *Le maximum en température que l'on a vu était autour de 43°, le mercredi 24 juillet, au niveau d'Irancy* », assure Florian Bussy, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Et même jusqu'à 46,4° selon Régis Segault. Un phénomène qui a eu des conséquences pour les vignobles. « *Il y a deux choses : l'échaudage et grillé* », explique Florian Bussy. « *Grillé lorsque les baies, en surface, prennent une teinte noire, brûlées par le soleil* », lié au soufre pulvérisé lors des traitements. « *Et il y a l'échaudage. C'est le manque d'eau qui a asséché partiellement ou totalement les grappes* ».

Les pinots noirs davantage affectés

Alors, quelles parcelles ont été le plus touchées ? « *Sur les pertes, c'est assez hétérogène. Il y a quelques aspects qui se distinguent : sur les pinots noirs, il semble y avoir un peu plus de grillures avec des parcelles qui peuvent atteindre 30 à 40 % de pertes* », confie Florian Bussy. « *Mais il y a aussi des parcelles en pinot noir, sur Irancy par exemple, qui sont à 2 ou 3 % de pertes. Ça dépend beaucoup de l'exposition et de la vigueur de la vigne. Sur le chardonnay on observe moins de perte. Ça va aller de 2 ou 3 % à 15 % partiellement* ». Jean-Baptiste Thibaut estime une perte de « *10 % en moyenne, sur l'ensemble du département, tous cépages confondus* ».

Quant à l'impact sur les vendanges ? Il semble certain, mais dans quelle mesure ? « *On ne peut pas évaluer le rendement. Car sur certaines grappes, il peut y avoir une dizaine de baies de grillées, qui sont sèches, donc s'il pleut, les autres baies restantes peuvent grossir davantage et compenser celles qui ont grillé* », affirme Florian Bussy. « *C'est sur l'aspect actuel de la grappe que l'on peut estimer un pourcentage de perte mais en aucun cas sur le rendement à venir lors des vendanges* ».

Aussi, ce coup de chaud n'aura pas forcément un effet sur la qualité de la récolte. « *Qualitativement, pour le moment, il n'y a pas de problème. L'état sanitaire est saint. Pour la qualité, c'est le dernier mois qui joue beaucoup* », conclut Jean-Baptiste Thibaut.

CHRISTOPHER LEVÉ

Ce dimanche à Saints-en-Puisaye

34ème fête des moissons d'antan

Dimanche 11 août a lieu la 34ème fête des moissons d'antan, à Saints-en-Puisaye. L'occasion de découvrir ou redécouvrir les anciennes méthodes du travail de la terre, à travers des démonstrations de moissons, à la moissonneuse-lieuse ou à la faux, comme faisaient les anciens paysans.

Et si l'on faisait un petit bond dans le temps ? Dans le passé plus précisément, avec la 34ème édition de la fête des moissons d'antan, à Saints-en-Puisaye, qui a lieu dimanche 11 août, de 10 heures à 19 heures. « *C'est une fête à dimension humaine, portée par l'endroit, par une ferme où ces moissons étaient une réalité autrefois* », indique Yves Perelli, président de l'association écomusée de Puisaye, organisateur de la fête. « *On verra des chevaux travailler, une machine à vapeur qui va lancer un battage, deux hectares de blé à moissonner aussi bien à la moissonneuse-lieuse qu'à la faux, comme cela se passait à l'époque, avec des explications d'anciens du village qui ont vécu ces moissons* ». Une fête qui a lieu « *dans un endroit singulier qui est le Moulin de Vanneau, où le patrimoine est protégé* ».

Une présentation du matériel agricole de l'époque

Quant aux activités ? « *Elles sont en lien avec l'univers* », assure Yves Perelli. « *On met en place des ateliers de modelage et de construction de jouets en bois, il y a des conférences très courtes, des balades autour des marais, des visites commentées. On fait aussi participer les gens aux travaux de la terre de façon à ce qu'ils aient des sensations. Ils pourront tenir la charrue, s'asseoir sur le canadien ou sur le râteau faneur* ». Une journée qui se terminera par une animation musicale sous forme de karaoké-chorale.

Le matériel agricole sera également présenté, dès 10 heures, au public, qui devrait une nouvelle fois être au rendez-vous avec entre 500 et 800 personnes comme chaque année. « *Notre rôle au niveau de l'association est de sauver ce qui peut l'être en ce qui concerne le patrimoine, en travaillant en hippomobile. Par exemple, on a fait l'acquisition d'une machine à vapeur, que l'on montrera pendant la fête* », *explique le président de l'association écomusée de Puisaye. « On est aussi là pour reprendre, préserver et remettre en état les engins de l'époque* ».



Le matériel agricole d'époque sera présenté au public lors de la fête des moissons d'antan, à Saints-en-Puisaye.

Il sera aussi possible de se restaurer sur place avec des spécialités locales bio faites maison. Avec une animation durant le repas du duo *Princesse et Gargouille*.

Une journée pour découvrir comment nos ancêtres travaillaient la terre, bien avant l'apparition du tracteur et autres engins que nous connaissons tous aujourd'hui.

CHRISTOPHER LEVÉ

Projet R2D2

Une solution possible pour sauver la production de colza

Porté par Terres Inovia, en partenariat avec Arvalis - Institut du végétal, l'Inra, l'union des coopératives SeineYonne, Soufflet agriculture, Dijon céréales et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le projet R2D2 est un projet ambitieux visant à relancer la production de colza dans l'Yonne, face aux attaques des insectes ravageurs.

Initialement, dans l'Yonne, et ce depuis plusieurs dizaines d'années, le colza représente l'une des plus grosses productions de culture au sol avec 66 000 hectares cultivés, c'est-à-dire près de 25 % de la production totale du département. Mais cette année, la production est bien en dessous de celle espérée avec près de 60 % de surface cultivée en moins par rapport à l'année précédente (qui était déjà à la baisse), avec des rendements qui vont de 4 à 36 q/ha.

Alors, Terres Inovia, en partenariat avec Arvalis - Institut du végétal, l'Inra, l'union des coopératives SeineYonne, Soufflet agriculture, Dijon Céréales et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est lancé dans un projet ambition visant à relancer la production de colza dans l'Yonne : le projet R2D2 (Restauration de la régulation naturelle et augmentation de la robustesse des systèmes de culture pour une réduction durable de la dépendance aux insecticides).

« C'est un projet qui vise à remettre de l'agronomie et à retravailler avec les auxiliaires, c'est-à-dire les prédateurs des insectes qui nous posent souci, sur un territoire qui fait 1 200 hectares », explique Gilles Robillard, agriculteur à Méré et secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, qui suit le projet R2D2 avec Terres Inovia. *« Jusqu'à présent, on s'est toujours concentré sur les insectes qui nous sont nuisibles mais jamais sur ceux qui peuvent nous aider à les détruire »*.

Créer des réservoirs de biodiversité

Pour cela, le projet vise à travailler sur une zone expérimentale à travers des jachères fleuries et en remettant des espèces mellifères afin de donner à manger aux prédateurs. *« Ça va aussi passer par une gestion agronomique, c'est-à-dire essayer de diversifier un peu plus les assolements sur les exploitations pour éviter de revenir en rotation trop rapidement »*, poursuit Gilles Robillard.

Autre élément qui ressort du projet R2D2 : celui d'éviter d'utiliser des insecticides sur les parcelles pour ne pas détruire les prédateurs. Aussi, *« ça va être de travailler au maximum en semis directs pour éviter de chambouler le sol et de perturber les auxiliaires, pour leur laisser un habitat. Et de faire des bandes enherbées avec des plantes fleuries, des haies pour faire des réservoirs de biodiversité et pouvoir coloniser toute la zone. C'est d'essayer de recréer un équilibre naturel face à notre problème »*, détaille Gilles Robillard.

Pour ce dernier, le projet R2D2 est une véritable opportunité pour les agriculteurs qui n'arrivent plus à faire du colza. *« Ça va leur apporter un conseil adapté. Mais il faut arriver à trouver le juste équilibre sans perdre économiquement tout en arrivant à redévelopper la culture du colza sur les exploitations »*.

Un projet sur six ans

Le projet R2D2 est un projet d'expérimentation, sur six ans, à l'échelle d'un territoire. *« Si on arrive à trouver une solution sur cette zone-là, on pourra l'appliquer partout »*, indique Gilles Robillard. Mais pourquoi faire ce projet sur une zone de 1 200 hectares ? *« Pour que ce soit plus pertinent en termes de production et de suivi d'insectes. Il y a des comptages d'insectes, des suivis de reproductions, d'aménagements, d'habitats »*, répond-il. *« Il y a une régulation naturelle qui prend du temps »*.

Le projet R2D2 ne s'applique pas uniquement au colza. *« Les agriculteurs concernés continuent leurs productions classiques (orges, colzas, pois chiches…). Le but est de travailler sur le système, pas sur une production particulière »*. Et les agriculteurs volontaires sont accompagnés par Terres Inovia. *« Des ingénieurs interviennent pour trouver le bon angle d'attaque, sans perturber les systèmes d'exploitation pour que l'agriculteur puisse continuer à travailler »*, assure Gilles Robillard. *« Ils sont suivis. Il y a des tours de plaines, des réunions… On leur donne tous les moyens pour y arriver. Et s'ils veulent réintroduire du colza, ils ont une chance d'y arriver avant tout le monde »*, conclut-il.


Photo : E. Bonnin

L'introduction d'espèces mellifères comme les féveroles permet de nourrir les auxiliaires, néfastes aux insectes ravageurs.

CHRISTOPHER LEVÉ

Projet *Teabag*

Des sachets de thé pour déterminer l'évolution de la matière organique des sols

La Chambre d'agriculture a lancé un projet nommé teabag, qui vise à mettre des sachets de thé dans le sol pendant 90 jours pour voir comment et à quelle vitesse se dégrade la matière organique.

« L'idée du projet teabag est de voir l'activité des sols, comment ils s'en sortent par rapport au stockage et au déstockage de carbone dans le sol », indique Magali Prufer, en charge des expérimentations en agriculture biologique et conventionnelle à la Chambre d'agriculture.

Depuis trois ans, la Chambre d'agriculture s'est lancée dans ce projet afin d'en savoir plus sur l'activité des sols et l'évolution de la matière organique présente. *« On s'est inspiré du teabag index qui est un programme où l'on va enterrer les sachets de thé, puis l'on va voir la dégradation au bout de 90 jours. On mesure deux sachets de thé différents, un sachet de thé vert et un de thé rouge, qui vont donner des indications distinctes »*, explique Magali Prufer. *« Cela va nous renseigner sur la dégradation organique fraîche (thé vert), ainsi que sur une vitesse de dégradation de la matière organique (le thé rouge se dégradant moins facilement, ndlr) »*.

Mieux adapter les pratiques et les cultures

Quant au choix du thé, *« c'est l'équivalent d'une matière organise qui va pouvoir se dégrader »*, répond-elle. Dans chaque parcelle, trois répétitions de plantation, avec à chaque fois un sachet de thé vert et un de thé rouge, sont faites. *« À un mètre d'intervalle environ et entre cinq et dix centimètres de profondeur »*.

Et dans ce projet, l'agriculteur trouve son compte. *« Cette expérience me permettra de mieux adapter les pratiques en général, que ce soit le travail du sol, les cultures, les amendements et la quantité de matière organique dans le sol »*, confie Jean-Luc Lucquin, agriculteur à Vertilly. *« La matière organique, c'est l'éponge de nos sols qui retient l'eau. Et avec nos périodes de canicules et de stress hydriques de plus en plus fréquentes, ça peut être un moyen de retenir de l'eau »*. Une expérience que l'agriculteur fait pour la deuxième année consécutive. *« Là, les sachets sont dans une parcelle de maïs et dans une autre d'orges de printemps. Avec deux types de sols bien différents : en limon pour le premier et de la terre de craie pour le second »*, conclut-il.


Jean-Luc Lucquin et Magali Prufer ont récupéré les sachets de thé, en terre depuis 90 jours.


Trois répétitions de plantation, avec à chaque fois un sachet de thé vert et un de thé rouge, sont faites.

CHRISTOPHER LEVÉ

Viticulture

De la vigne au verre

Véritable caractéristique de la région bourguignonne, le vin a de nombreux adeptes. Mais comment est-il fabriqué ? Car du raisin récolté durant les vendanges, au précieux sésame que l'on verse dans son verre, il y a toute une série d'étapes de vinification.



Lors de la mise en bouteille, c'est la pression naturelle qui remplie la machine, pour ne pas déstructurer le vin.



Le jus est mis dans des fûts pour que le bois marque le vin afin de lui apporter de la rondeur et de la souplesse.

Alors que les vendanges approchent à grands pas, dernière étape du travail, le raisin s'apprête à suivre un long cycle de vinification, avant de se retrouver dans le verre des consommateurs. Car la fabrication du vin est un art, elle ne s'arrête pas à la vendange, bien au contraire. Les différents vins se définissent dans un premier temps sur le choix des parcelles, en fonction des appellations et des cépages. « *On va avoir des vignes plus productives sur les crémants par exemple et des vignes avec plus de concentration sur les Irancy* », explique Damien de Luget du domaine Verret, à Saint-Bris-le-Vineux.

La période des vendanges est cruciale. « *On attend les meilleures maturités sur les différents cépages et il y a le choix de la vendange mécanique ou manuelle* », poursuit Damien de Luget. « *On commence par les crémants pour avoir plus d'acidité et peu de maturité* ». Si la vendange du crémant se fait obligatoirement à la main, les domaines peuvent aussi faire le choix de vendanger d'autres vins à la main. Comme les Irancy pour le domaine Verret, « *pour avoir un tri plus qualitatif* ». Quant aux vins blancs ? « Il*s sont majoritairement faits à la machine car le raisin est pressé directement, il n'y a pas de souci de macération sur les blancs* », explique Damien de Luget.

Un traitement des rouges et des blancs différent

Une fois le raisin récolté, il est amené au pressoir. « *On travaille avec un tapis. Les remorques arrivent, on monte le raisin avec le tapis pour remplir le pressoir par le dessus. L'utilisation du tapis ? C'est pour préserver le raisin* », détaille Damien de Luget.

Ensuite, la récolte va en cuve réfrigérée pour avoir une fermentation lente. Une fermentation alcoolique dans un premier temps avec la transformation des sucs en alcool, puis une fermentation malolactique c'est-à-dire la transformation des acides maliques en acides lactiques.

Les blancs et les rouges ne se travaillent pas de la même manière. « *Les chablis premier cru, certains côtes d'Auxerre et certains Saint-Bris vont être élevés en fût de chêne car on estime que ça donne des choses très naturelles. Ça va apporter une structure plus marquée, plus imposante* », confie-t-il. Aussi, des levures indigènes sont utilisées. Et pour le pressurage, « *on presse de façon lente et pas trop importante. On reste sur le fruit, il ne faut pas aller chercher toute la matière* ».

Quant aux rouges ? Après le gros travail de tri à la vendange, on fait ensuite macérer pendant 15 à 25 jours dans des cuves en béton ou en inox avec des contrôles tous les jours pour voir l'évolution des vins. « *Dès que l'on a obtenu la matière qui nous intéresse, on va décuver, c'est-à-dire extraire un maximum de jus clair. Les marcs restants, on va venir les presser à nouveau avant de les rassembler avec les jus clairs* ». Ceci dans le but d'éliminer les graphes et les peaux pour n'avoir que l'essentiel : le jus.

La mise en bouteille par la pression naturelle

« *Ensuite, la majorité des Irancy passe en tonneaux et reste entre 10 et 11 mois pour l'élevage. Le bois va apporter de la rondeur, de la souplesse. Et suivant les cuvées, on va utiliser des fûts plus ou moins neuf* ». Car plus le fût est neuf et plus le bois va marquer le vin. « *Le fût, dès sa deuxième année, va déjà perdre la moitié de sa valeur organoleptique. Et va diminuer de moitié encore chaque année. Après, le fût va juste servir à marque le vin* », continue Damien de Luget.

Au bout de dix mois environ, les fûts sont vidés et le vin est rassemblé en cuve « *et on le laisse reposer pendant 15 à 30 jours* ». Avant d'être mis en bouteille. « *On essaie de travailler au maximum sur la gravité car plus on fait bouger le jus et plus on casse la structure du vin* ». Le jus descend donc directement dans la machine, sans pompe, depuis la cuve située au dessus. « *La pression naturelle remplie la machine. Plus c'est naturel et plus le goût sera meilleur* », assure-t-il.

La vinification n'a donc maintenant plus de secret pour vous.

Christopher Levé

Faut-il laisser vieillir son vin avant de le déguster ?

Selon l'adage, le vin s'améliore avec l'âge. Mais est-ce vrai ? « *Le vin est une matière vivante donc il évolue au fur et à mesure du temps : à la vinification, en barrique ou en cuve et en bouteille. Ce n'est pas une matière stable* », répond Damien de Luget. Après, c'est surtout une histoire de goûts. « *Au domaine, sur les Irancy, qui sont des vins en fûts, les gens recherchent plutôt l'âge donc on ne les met pas en vente avant 18 mois. Sur les vins jeunes, la mise en vente se fait au bout de six mois* ». À vous de voir ensuite si vous préférez laisser vieillir votre vin ou le consommer directement.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 06/08/2019	Bourg-en-Bresse 06/08/19	St-Christophe-en B. 31/07/2019	National 31/07 au 06/08/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →	-	3,80 € ↘	3,84 € →
	R	3,35 € →	3,50 € ↘	3,55 € ↘	3,52 € ↘
	O		3,05 € →	-	3,23 € →
Vaches mixte (M)	R	3,00 € ↘		-	3,00 € ↘
	O	2,95 € ↘	3,00 € ↘	-	3,09 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € ↘	-	-	2,74 € ↘
	P	2,50 € ↘	2,50 € ↘	-	2,54 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,14 € →
	R	3,30 € →	3,58 € →	3,97 € →	3,59 € ↘
	O	3,20 € →	3,00 € →		3,16 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € ↘	2,55 € →	3,00 € →	2,85 € ↗

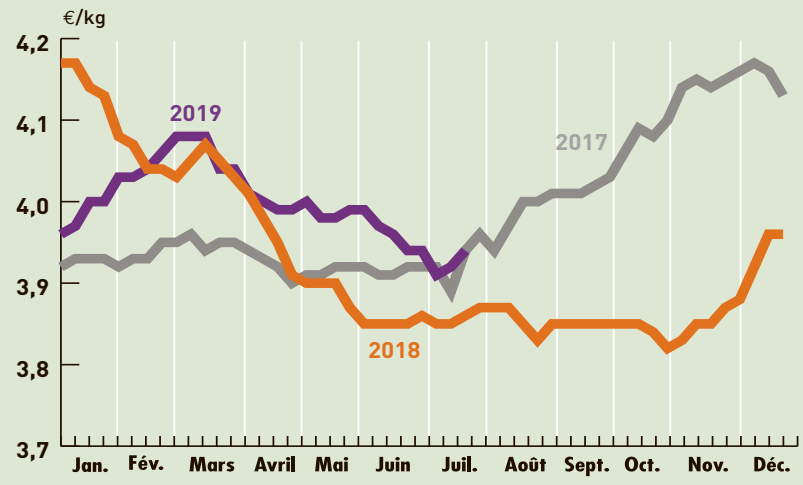
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 29/07/19 au 04/08/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,94 €	3,70 €	-			
Races mixte		-	3,31 €	3,29 €	3,30 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-		-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,93 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,85 €	3,76 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,83 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,87 €				
Races mixte				3,35 €	3,26 €	-	
Races lait				-	-	-	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,59 €	4,28 €	4,01 €	3,87 €			

Tendance : quorum non atteint.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 28/07/19 au 04/08/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,96 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,53 €	4,12 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,77 €				
Races mixte					-	3,27 €		
Races lait						-	2,86 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,56 €	4,55 €	4,19 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/08/2019**

Effectif total: 224 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	2,66 €	2,81 €	2,69 €	-
			300-400	2,64 €	2,72 €	2,70 €	-
			400-450	2,62 €	2,71 €	2,67 €	-
		U	300-350	2,50 €	2,61 €	2,57 €	-
			350-400	2,49 €	2,61 €	2,55 €	-
			400-450	2,52 €	2,59 €	2,56 €	
		R	<200	-	-	-	
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	
	F	E	300-350	2,62 €	2,70 €	2,64 €	
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,53 €	2,56€	2,54 €	-
			350-400	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	

Observation: Apports de saison. 94% de vendus Les cours sont plus ou moins reconduits dans toutes les catégories : broutards, taurillons, laitonnes, génisses. dans les lots destinés à l'exportation.

Effectif total: 110 - Taux de vente: 39%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE		POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,44 €	2,67 €	2,58 €	-
			350-400	2,41 €	2,45 €	2,45 €	-
			450 - 500	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-

CHAROLAIS :

Effectif total: 274 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE		MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,62 €	1,67 €	1,65 €	-
	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,79 €	2,07 €	1,89 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	2,02 €	1,84 €	-
			+ 10 ans	1,68 €	1,83 €	1,76 €	-
		R	- 5 ans	1,68 €	1,78 €	1,74 €	-
			5 à 10 ans	1,61 €	1,76 €	1,70 €	-
			+ 10 ans	1,57 €	1,69 €	1,63 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	
			5 à 10 ans	-	-	-	
			+ 10 ans	1,21 €	1,54 €	1,45 €	
		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,86 €	2,26 €	2,05 €	-
		R	24 à 36 mois	1,81 €	2,02 €	1,88 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS: Offre satisfaisante avec des acheteurs au rendez vous. Les cours sont inchangés par rapport à la semaine dernière. Bonne ambiance commerciale.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/07/2019

Bovins (116)

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Taurillons d'herbe 270 à 390 kg	600 - 980	2,24 - 2,59
Taurillons d'herbe 445 à 505 kg	1130 - 1220	2,35 - 2,57
Génisses (16-24 mois) 340 à 400 kg	890 - 900	2,38 - 2,60
Taureaux 705 à 970 kg	1100 - 1520	1,35 - 1,43
Laitonnes 290 à 360 kg	-	-
Vaches	680 - 1860	
Vaches légères	-	

Bovins gras : 14
Peu de demande

Prochain marché le lundi 05 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 31/07/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 92 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Les animaux présentés sont de qualités moyenne mais les premiers laitons commencent de sortir. Les cours sont reconduits avec une légère hausse dans les animaux de bonne conformation.	M	U R	250 - 300	2,40 €	2,75 €	2,68 €	
			300 - 350	2,67 €	2,78 €	2,75 €	=
			350 - 400	2,48 €	2,66 €	2,54 €	-
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,55 €	2,72 €	2,68 €	-

Tendances SEM. 32/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale reste très calme avec une offre suffisante pour des besoins amoindris par les fortes chaleurs de la semaine passée (les magasins ont des stocks à écouler). Les femelles, haut de gamme sont peu recherchées en raison de la fermeture des boucheries traditionnelles des grandes métropoles. Les volumes restent cependant limités ce qui n'engendre pas de dégradation tarifaire. Les échanges sont calmes avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les bonnes génisses ainsi que pour les jeunes vaches Charolaises viandées. Dans le secteur des réformes allaitantes, l'offre tend à s'accroître dans le bétail d'entrée de gamme, avec des bovins qui ont beaucoup plus de mal à trouver preneur dans le secteur maigre. En réformes laitières, la modestie de l'offre permet de maintenir les prix dans les vaches bien finies, mais le tri est plus sévère avec de la baisse pour celles en manque de viande ou de finition. En jeunes bovins, la demande italienne est plus ferme pour la préparation de la célébration de l'Assomption de Marie le 15 août. L'activité commerciale est plus fluide avec une offre modeste et des tarifs qui se redressent légèrement, même s'ils sont loin de ce qui est pratiqué en Italie.

Broutards

Avec la période de congés d'été concentrés autour des 15 premiers jours d'août, de nombreuses structures commerciales sont à l'arrêt. Les quelques opérations commerciales se font dans de bonnes conditions compte tenu de la faiblesse des apports sur les marchés. Les tarifs se maintiennent dans les bons Charolais ou Limousins de plus de 350kg vaccinés FCO 4/8. Dans les plus légers, si les très bons sujets vaccinés trouvent preneurs sans difficulté, les animaux non vaccinés ou de second choix ont plus de mal face à une demande intérieure atone. En femelles, la demande reste suivie dans les bonnes Charolaises vaccinées recherchées pour l'export sur l'Italie. Le placement est laborieux dans la moyenne marchandise à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre reste largement suffisante pour couvrir les besoins des intégrateurs à cette période de l'année. Les gros opérateurs maintiennent une très forte pression sur les prix avec un tri sévère dans les lots de veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. En croisés laitiers, le mauvais commerce se poursuit face à une offre trop abondante pour les besoins dans la moyenne marchandise. La tendance est également morose pour les bons jaunes U. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 31/07/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 79 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

	SEXE	Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Vente difficile dans toutes les catégories qui engendre une baisse considérable des cours cette semaine. L'offre se porte plus particulièrement sur les animaux lourds avec un état corporel avancé.	F	U	- 5 ans	1,68 €	2,00 €	1,81 €	-0,12
			5 à 10 ans	1,52 €	2,12 €	1,71 €	-0,08s
			+ 10 ans	1,50€	1,73 €	1,68 €	+0,08
		U	de 24 à 36mois	1,88€	2,32 €	2,15 €	-0,03
		R	de 24 à 36mois	-	-	-	-
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,56€	1,74 €	1,64€	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/08/2019**

Effectif total: 1160 - Taux de vente: 78%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 286 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Cours en hausse en bonnes grasses pour satisfaire les besoins à l'exportation. BELIERS : Quelques lots d'anthenais bien valorisés pour l'Aïd El Kébir. Cours reconduits en adultes de réforme.	M		M	0.96 €	2,57 €	2,14 €	
	F	U	< 60 kg (F)	0,86 €	1,57 €	1,34 €	
			> 60 kg (F)	1,12 €	1,36 €	1,26 €	
		R	< 60 kg (F)	0,53 €	0,84 €	0,81 €	
			> 60 kg (F)	1,02 €	1,16 €	1,11 €	
Effectif total: 940 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Cours en hausse en bonnes grasses pour satisfaire les besoins à l'exportation. BELIERS : Quelques lots d'anthenais bien valorisés pour l'Aïd El Kébir. Cours reconduits en adultes de réforme.	M						
	F	U	32 - 38 kg	2,68 €	3,12 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,63 €	3,08 €	2,76 €	-
			44 - 50 kg	2,59 €	3,10 €	2,87 €	-
			> 50 kg	2,13 €	2,91 €	2,48 €	-
		R	32 - 38 kg	2,50 €	2,97 €	2,66 €	
			38 - 44 kg	2,23 €	2,93 €	2,59 €	-
			44 - 50 kg	2,28 €	2,97 €	2,55 €	-
			> 50 kg	1,80 €	2,10 €	2,02 €	-
Effectif total: 41 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	5 €	82 €	67 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 22/07/2019**

Ovins : 346	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	95 - 120	2,03 - 2,86
Brebis	33 - 130	0,953 - 1,47
Béliers	107 - 110	-

Demande calme en agneaux à des tarifs qui ne progressent pas !!
Vente correcte en brebis à des cours sensiblement maintenus.

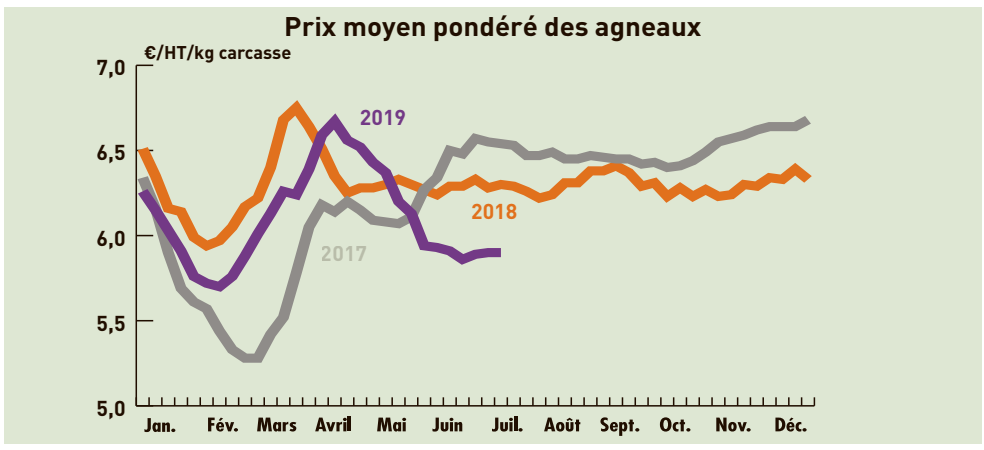
Prochain marché le lundi 5 août aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 29/07 au 04/08/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	-	5,76 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,25 €	5,58 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,41 €	5,00 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 29/07 au 04/08/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,90 €	6,02 €	2,40 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 29/07/2019 au 04/08/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,25 -0,03	6,17 -0,07	5,52 -0,08	-	-	-	-
	R Var.	5,88 0,03	5,94 -0,06	5,91 -0,12	-	6,32 -0,01	6,21 -0,10	-	-
	O Var.	-	5,01	-	-	5,72 -0,01	5,56 -0,03	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,19 -0,09	6,13 -0,11	5,14 -0,02	-	6,52 =	6,24 0,02	5,47
	R Var.	5,88 -0,17	5,93 -0,07	5,90 -0,07	4,71 -0,13	6,40 0,01	6,34 0,05	6,09 =	5,50 0,02
	O Var.	-	5,21 -0,27	-	-	5,78 0,05	5,61 -0,01	5,51 0,04	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,49 0,03	5,17 -0,021	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,13 -0,02	-	-

Zone nord : Agneaux : des sorties plus abondantes et la presence marquée d'agneaux d'import dans le cadre d'un commerce morose entraine la poursuite de la baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

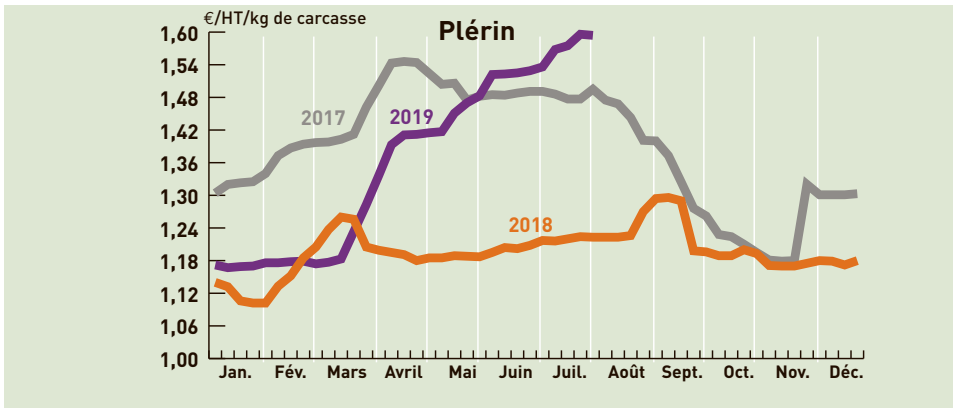
ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 5 août 2019) :
« Marché italien peu actif mais l'offre est aussi limitée. La demande est plus soutenue pour les femelles légères. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 605 porcs présentés) *Cotations du lundi 29 juillet 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,596 €**



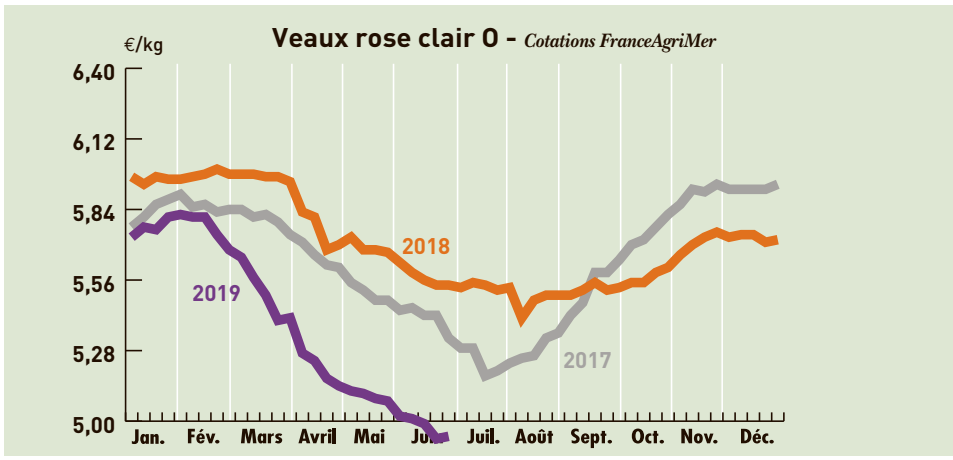
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 26/07 au 01/08/2019*

1,73 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 29/07 au 04/08/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,47 €	-	-
U	-	6,50 €	5,03 €	-
R	-	5,44 €	4,09 €	-
O	-	4,92 €	3,69 €	3,43 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	542	La mévente reste très difficile en veaux légers, cours difficilement reconduits en toutes catégories.
La Talaudière	373	Vente toujours très calme.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	196	-3
Femelles	121	- 4
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	108	- 3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 29/07 au 04/08/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 25 juillet 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-août	166	N	C
	meunier	8 de nov.	170	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-août	166	N	C
	meunier	8 de nov.	170	N	C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-juin	165	N	C
	fourrager	sept.-juin	157	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-juin	150	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-juin	150	V	C
Aube	62-63 kg/hl	août-sept.	141	N	C
	62-63 kg/hl	sept.-juin	145	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N	C
SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		juil.-sept.	170	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or/Haute Saône		juil.-sept.	150	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juill.-sept.	168	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-dé.	174	N	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	août-déc.	190	T	C
Yonne	fourrager	août-déc.	185	N	C
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	195	V	C

Matériel

Tracteur

01 - Rech. tracteur Rlt 551-651 sans cabine avec ou sans chargeur bé
✆ **06 34 98 05 12**

VEND : Pièce occas. TracteursTracto-pelle. Mois-Bat - Télescop. Pelle Hitachi. Komat. Doosan JCB etc… Mini-pelle Case. Hitachi Yamart, etc…
VEND : 1455 IH année 1982 moteur révisé TBE Prix : 9 000€. Manitou MB 20 Bon état.
ACHÈTE : Tracteurs Tracto en panne. Toutes vieilles moiss. Bat.
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44
cass-tract-21@orange.fr

26 - Vds Massey Fergusson 5475, Dina4,3800H,année 2010,145 chx, pont suspendu, relevage avt, pneus Michelin. État proche du neuf. 39000 euros.
✆ **06 83 00 65 05**

26 - Vds 1 tracteur Fiat 766, 4900H bon état. 1 tracteur Dexta, 1 pulverisateur Technoma 600l, 1 atomiseur Berthout 400l.
✆ **06 31 20 03 01**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

58 - VENDS Claas Arès 697 ATZ 150 cv, 2007, 6 600 h., rel. avant, clim., cabine suspendue, siège pneum., 4 pneus neufs, TBE. (réf. 3101)
✆ **06 79 71 62 23**

69 - Vends tracteur IH 645 TBE, 5690 H, 4 pneus neufs, freins neufs, sans TVA
✆ **06 89 10 46 10**

Travail sol

01 - Vds cause cess. d'activité charrue Khun Master 121 4 corps nsh ver de replia tte piec usu nv.
✆ **06 73 97 35 01**

26 - Vds cause retraite combiné Amazone Cultimix 3M, 2003 TBE dents neuves 10500 euros HT. Livraison possible.
✆ **06 11 22 48 13**

26 - Vds cause retraite décompacteur grand dégagement 7 corps TBE, rouleau stabilisateur, prix 5200 euros HT. Livraison possible dep 26.
✆ **06 11 22 48 13**

38 - Vds combi double reccord 3 m porte à court Paker diam. 400, 3 rangées de dents lame niveleuse avec 10 dents re. élev. à tabac-fruits L 5 m l 2,05.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

89 - Vends cultivateur, 3,70M, 3 barres, queue de cochon, carré de 25. Pneus avion 44x16.(3201)
✆ **03 86 73 17 76**

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (320A)
✆ **06 30 11 59 25**

89 - Vends ensileuse trainée Rivierre-Casalis 1 rang, BE, ensileuse portée Class 1 rang, BE, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

26 - Matériel à noix: 1 secoueuse semi hydraulique et 1 calibreuse
✆ **06 31 20 03 01**

69 - Vds bac à vendanges à porte 25 hl tôle revêtement Eparcy marque Larrippe. Prix 450 Ð.
✆ **07 85 28 64 90 HR ou laisser un message**

Cave

69 - Vds cuves inox différents modèles cuve polyestère ronde filtre inox cuve vendanges couvercle pour cuves ciments entonnoire de tapis à vendange. Prix à déb.
✆ **06 44 73 60 14**

69 - Vds tapis Larrippe 7 m bande 20 cm entonnoir, goulotte 1 m et 1,80 m, foudre bois déco.
✆ **06 70 27 72 69**

Trav. publics

26 - Vds cause retraite balayeuse Bema 3M orientation hydolique, 2010 TBE 5500 euros HT. Livraison possible
✆ **06 11 22 48 13**

Agri. divers

remorques Lambert Votre partenaire transport

ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

21 - Vds cause retraite tracteur NH T 6030, bte electro command 5700 H, 27500Ð. Sousoleur AGRISEM, 3M + rotative KUHN, 3M, 4500Ð. Pulvé BLANCHARD, 2500 L, 24 M, 6500Ð. Semoir engrais SULKY, 1500 L, 24 M, 600Ð.Vibro DOUBLE RECORD, 6,40 M, 2600Ð. Herse danoise, 5,04 M, 900Ð.Léve sacs DESVOYS, 1500 KG, 800Ð.(31VB3)
✆ **06 15 34 41 97**

52 - Vd Semoir Semeato, TDNG, 3 M,BE,année 2006. Ramasseuse de pierres Konskilde Stonebear, 4M, TBE. MB John Deere 1075, 4M20, BE. (320B)
✆ **06 77 11 67 69**

58 - Vds Tondo broyeur Carroy CM 10 50, moteur Honda pente 36% état neuf, servi 3 fois.(320F)
✆ **06 66 32 40 32**

69 - Vds quadrillage 18x18 Irrifrance alu diamètre 50, 6 ml, perche, coude T arroseur vannes, distributeur engrais Kuhn 900 l, ouverture hydro, lève sac grenier, charge 1000 kg, 2 fonctions.
✆ **06 84 19 53 86**

71 - Vds presse BR 1200 Supertino, peu servie, 5.000 E et Renault N72 de 1963, 2.500 E.
✆ **06 80 43 57 58 au hrs**

71 - Vds presse New Holland BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

71 - Vds bétaillère 4,5m 1.400 E, bascule Maréchalle 1.000 E, chargeur Agram 4m24 400 E, tonne 2.000 L 1.000 E
✆ **06 87 37 14 14**

89 - Vends bennes Brimont BB8, pneus 49 x 17, compresseur, TBE, benne Duchesne 10 tonnes, pneus 18 x 22,5 neufs, bennage par flexible, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends séparateurs 50 qx Denis et Dupuis avec 4 grilles, complets, BE, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

01 - Vds pailleuse distributrice foin enrubannage silofarmer année 2009 bon état+panneaux cornadis.
✆ **06 26 27 39 18**

26 - Vds tank à lait Alpha Laval 800l, température réglable, très bon état. 750 euros
✆ **06 88 48 14 29**

58 - VENDS remorque Godimat 13 tonnes, année 1993, BEG, essieu directeur (réf. 3102)
✆ **03 86 69 21 53 HR**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds JUMPEE Citroen - non Vitrée - 210 000 kms - CT OK - an 29/03/2004 - 2000 Ð à débattre
✆ **06 87 77 09 88**

Quad

69 - Vend SSV Jobber Hytrack de 2014, 6000 km, très bon état. Servait pour aller dans les vignes.
✆ **06 13 52 27 12**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille et foin de qualité, livraison assurée, laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Vds avoine de printemps et graines de moutarde.
✆ **06 17 52 60 51**

58 - Vends foin 2018 et 2019, bottes rondes, prairies naturelles. (320D)
✆ **03 86 28 23 87 Après 20 h**

Fourrage

01 - Vds 3E coupe de luzerne prix à définir selon le travail de fauche.
✆ **06 81 87 23 48**

52 - Vd foin luzerné et avoine blanche à partir de 145 Ð tonne, départ exploitation. (320C)
✆ **06 77 11 67 69**

57 - Vends graines de trèfle violet, récolte 2018, foin, paille en bottes rondes et carrées.
✆ **06 31 21 58 20**

69 - Vends foin de prairie naturelle, ray-grass, luzerne, enrubannage. Livraison assurée.
✆ **04 74 00 30 70. Combe J**

Propriété

69 - Beaujolais VEND parcelles de vigne en crus Chiroubles et Chenas avec récolte, prix intéressant (réf. 31VB2)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

01 - Vds 3 chiots Braque français type pyrénéen nés le 21-02-19, vacc et pucés , mère LOF ID250268712350602. Siret:85181504300019.
✆ **06 61 98 66 66**

38 - Vends charpente en bois de sapin, ferme 14,5x6,5cm longueur 10m en cours de démontage à prendre sur place, prix à débattre
✆ **06 42 90 75 43 ou 06 37 61 11 20**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL® découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

38 - Vends tuyaux aluminium Perrot Ø 70 environ 15 + Tuyaux goutte à goutte vendu au kg + Tuyaux pompier Ø 50-70 + insert à bois en fonte buche 55cm à feu continu pour un volume de 500m2. Prix à débattre
✆ **06 42 90 75 43**

42 - Vds taureau CH pour elevage mixte + terre vegetale prix selon volume faire offre
✆ **06 38 48 42 77**

69 - Vds graines de seigle bio de 2019 à Beauvallon 69700.
✆ **06 79 01 58 05**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

67 - Vends ensileuse Claas type 880 - 4x4 - rotor neuf, équipé en herbe et en maïs 8 rangs. Aucune réparation à prévoir. Prix à débattre.
✆ **06 14 62 48 80**

Offre

Emploi

01 - Cherche chauffeur / régleur mini-finisher Société à taille humaine recherche chauffeur régleur de mini-finisher, possibilité formation micro-niveleuse et niveleuse Permis poids lourd souhaité Salaire à définir, CDD pouvant évoluer en CDI Merci de nous envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à tmf01@orange.fr
✆ **04 74 04 03 25**

01 - Cherche Manœuvre TP Société à taille humaine spécialisée dans la fourniture et la pose d'enrobé, recherche manœuvre TP Permis remorque souhaité Salaire à définir, CDD pouvant évoluer en CDI Merci de nous envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à tmf01@orange.fr
✆ **04 74 04 03 25**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vds 5 vaches salers pleines sl-ch, vél. sept. oct. + 4 génisses et 3 velles salers.
✆ **06 33 95 80 15 ou 04 71 20 47 62**

15 - Vds 11 génisses Aubrac de 10 mois, lot calme et homogène, écornées, père inscrit, TGS, élevage bio. 15500 Massiac.
✆ **06 69 71 82 79**

18 - Vends 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06.81.38.47.12 ou 02.48.56.21.49 ou 06.07.91.98.08.**

71 - Vds taureaux repro. limousin et charollais de 5 ans, génisses charollaises 18 mois pour repro.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds très bons taureaux 2 ans, type viande et bon veau sans corne né le 27/09/18, fils Épernay, mère Virgil.
✆ **03 85 58 76 55**

Caprin

18 - Vends chèvres alpines écornées, échographiées, mise bas début septembre, cause cessation.
✆ **06 14 85 04 00**

26 - Vds 18 chèvres Saanen pleines, mise bas en sept, 80 euros. Adhérent Capgènes 1124L 35TP 39TB
✆ **06 02 11 40 39**

71 - Vds 2 jeunes boucs alpins 18 mois, très dociles, jeunes chevrettes alpines, pure race.
✆ **03 85 32 97 19 ou 06 28 33 20 09 HR**

88 - Vds Béliers Antenais Texel Inscrits ou non et à partir de mi-aout agneaux et agnelles Dion
✆ **06 95 52 31 90**

Ovin

07 - Vends 13 agnelles de 4 mois + 3 mâles de 3 et 4 mois + bélier de 3 ans pour élevage
✆ **04 75 34 52 63 HR**

07 - VENDS 30 AGNELLES PREALPES 100 Ð/unité. Disponible de suite. Merci de nous contacter par mail : earllileauxmoutons@gmail.com
✆ **06 13 65 22 98 ou 06 26 30 02 62**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux 15 à 50 kg
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Achète agneaux boucherie, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

71 - Vds agnelles charollaises non inscrites, issues de cheptel inscrit TGS, peut livrer, élevage Dutrion.
✆ **06 71 20 13 94**

Chien

21 - VENDS chiots Beauceron non lof, pucés. Corpoyer la Chapelle 21150, 300 euros, mère 250269810687460, SIRET : 35245201500014 nés le 23/07/19 (réf. 3103)
✆ **03 80 96 22 89**

38 - Vds 1 femelle Jagd terrier 2 ans 1/2 N°250269608136651 N° Siret N°42501686200020.
✆ **06 84 11 95 33**

71 - Vds 2 chiots f. bouviers bernois nées le 01/06, portée de 8, non lof, n° mère 250 268 712 364 040, n° siret 493 447 346 00013.
✆ **07 77 39 00 44**

71 - Vd 3 chiots Fox Terrier femelles, poils durs, nés le 03/04/2019.Parents extra chasse, non LOF.N° mère : 250269500675318 - N° SIRET 59419484690010.(3203)
✆ **06 89 68 66 54 ou 03 85 82 53 77**

Viticulture

Vendanges

69 - Ch. vendangeurs-euses pour env. 8 jours aux alentours du 12 septembre - Nourris - Logés.
✆ **04 74 03 48 79**

69 - Ch. vendangeurs (euses) motivés, nourris logés, 10 sept. environ une semaine.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Expl. viticole ch. chauffeur de tracteur nourri logé pour 10/09/19 environ.
✆ **06 34 95 54 42**

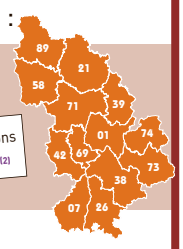
69 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges sérieux et compétent. 18 jours nourri logé.
✆ **09 61 57 00 04 HR**

69 - Recherche vendangeurs(euses) secteur crus du Beaujolais nourris logés vers le 15/09 pour 10 jours.
✆ **06 07 16 18 85**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 j vers le 12 septembre agri préf., motivés, nourris, logés. Volouet Guy (69) Julienas.
✆ **04 74 04 45 67 (19 h)**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre



↘ Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?
Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :
1 zone de diffusion élargie
à **13** départements*
dans la presse agricole départementale.
une parution 19€TTC(1)
2 parutions 27€TTC(2)
3 parutions + 1 offerte 46€TTC


* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1)Tarif valable pour quatre lignes. /(2)Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.
Renseignements auprès de votre journal départemental.

38 - SARL BEL ET ASSOCIES, Entreprise de travaux forestiers basée dans le Nord Isère propose plusieurs postes : - Nous recherchons des bûcherons-élagueurs. - Nous recherchons également un conducteur d'engins type tracteur forestier et élagueuse grande hauteur. Permis PL et SPL exigés. Les deux postes peuvent nécessiter des déplacements. Bonne rémunération et avantages. CV par mail bel@bel-associes.fr
✆ **04 74 83 80 97**

89 - Exploitation céréalière Nord Yonne recherche ouvrier agricole temps plein, CDI (3202)
✆ **06 63 52 71 55**

Service

26 - Greffeur cherche greffage à la pièce.
✆ **04 75 56 29 20**

Mariage

Rencontre

38 - Jeune homme 36 ans recherche femme entre 36 et 41 ans qui aime la campagne, les loisirs, la montagne et les voyages
✆ **06 48 18 21 18**

43 - JH 37 ans salarié aimant nature animaux sport, désire correspondre avec JF 30/38 ans gentille sérieuse pr partager même loisirs, et qui peut-être aimerait venir habiter en Haute-Loire, pas sérieux s'abstenir.
Ecrire au journal réf. 120031

21 - Bon élevage Montbéliard bio vend vaches en lactation et génisses prêtes début septembre. (320E)
✆ **06 82 05 82 65**

38 - A vendre cause cessation 11 génisses Holstein prêtes à terme à partir de Septembre et 3 génisses de 8 mois.
✆ **06 37 10 91 86**

42 - Vds 20 taureaux charolais de 1 à 2 ans HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

57 - Vends 70 génisses gestantes, Prim'Holstein, cessation laitière, à réserver.
✆ **06 31 21 58 20**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Vds taureau limousin, bonne origine, calme.
✆ **06 86 30 96 24**

71 - Vds 30 gén. 30 m. pleines, vêlages faciles, HBC, 50 gén. 18 mois, HBC, 60 tx 18-20 m., HBC, TB qual. origine, liv. été-automne, vidéo sur : www.simongenetic.com et gaecbonnot.free.fr
✆ **Guy : 06 81 89 18 52 ou Simon : 06 89 53 18 41**

bulletin d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage ☐ Porcs ☐ Vigne
☐ Volailles ☐ Fruits & légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 107 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /
SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

HORY MARCAIS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 58.000 euros Chemin des Creuzots 21000 DIJON RCS DIJON 502 079 841

L'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude PETAMENT, commissaire aux comptes titulaire. Il est remplacé par le commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet «EXCO SOCODEC», 51, avenue Françoise Giroud – 21000 DIJON. Il ne sera pas désigné de nouveau commissaire aux comptes suppléant.

AL213224797

NOMINATION

SOCMED

SAS au capital de 7 622,45 euros Rue de l'Industrie 21270 PONTAILLER SUR SAONE 379 835 317 RCS DIJON

Le 23/07/2019 l'Assemblée générale ordinaire a nommé Président la société GROUPE BAELEN, SAS au capital de 8 791 210 euros, 59 boulevard Exelmans 75016 PARIS, 449 114 008 RCS PARIS, en remplacement de M. Malik KETFI, et Directeur Général M. Malik KETFI, demeurant 15 rue Pierre Pezet 70100 ARC LES GRAY.

AL213224778

GEWISS FRANCE

SAS au capital de 15 200 000 € Siège social : Lieudit Le Bouleau 21430 LIERNAIS RCS de DIJON 318 762 325

L'assemblée générale du 28/06/2019 a nommé à compter du 28/06/2019 en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SARL au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 5, Avenue de la découverte, BP16512, 21065 DIJON CEDEX, immatriculée sous le n°388 480 121 au RCS de DIJON, en remplacement de KPMG.

Modification au RCS de DIJON. DAF

AL213224782

TRANSFERT DE SIÈGE

BUSINESS DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 4 bis rue des Prévoles 21200 BEAUNE 834 769 747 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 17 JUILLET 2019, l'associé unique a transféré le siège social du 4 bis rue des Prévoles, 21200 BEAUNE au 16 Rue Sainte Marguerite, 21200 BEAUNE à compter du 1er août 2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. Le Président.

AL213224781

SARL PHARMERY'S

au capital de 5 000 euros Siège social : 9 Place Notre Dame 21000 DIJON 479 819 518 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 31/07/2019, l'associé unique a décidé de retirer la mention du lieu d'exploitation de l'officine et de modifier l'objet social qui devient :

L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de son (ou ses) associé(s) ou certains d'entre eux, en ce compris toutes activités accessoires, et de transférer le siège social au 34 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON à compter du 01/08/2019. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL213224806

MODIFICATION DE CAPITAL

RUNELEC

EURL au capital de 3000 € Siège social : 58 RUE DE LA CORVEE, 21000 Dijon 794 924 480 RCS de Dijon

L'AGE du 22/07/2019 a décidé de : - d'augmenter le capital social pour le passer de 3 000 € à 70 000 € - Transférer le siège social de la société 488 RUE DARDELAIN, 21160 Marsannay-la-Côte en date du 22/07/2019 Mention au RCS de Dijon.

AL213224793

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 1 août 2019 dressé par Maître Claire-Lise LOCURCIO, notaire à Dole, 188 avenue Jacques Duhamel

Madame Ophélie Jenna Dominique GILLES né(e) le 5 janvier 1987 à ORANGE.

Et Madame Ophélie Roxane Alizée PETIT né(e) le 9 juillet 1992 à DIJON.

Demeurant ensemble 20 route de Saint Jean de Losne, 21130 SAINT SEINE EN BACHE.

Mariées le 3 septembre 2016 par devant l'officier de l'État civil de Dijon sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL213224800

MODIFICATION DE STATUTS

AZ EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 10.000 euros Siège social : 8 T chemin de la rente Chatenay 21000 DIJON R.C.S. DIJON 801667171

Aux termes d'une décision en date du 17/07/2019 , l'associé unique a décidé et réalisé une augmentation du capital social de euros par voie de capitalisation de réserves, une adjonction d'activités un transfert de siège les articles corrélatifs des statuts sont mis a jour: Anciennes mentions Capital social : 3.600 euros Objet social : TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES AVEC VEHICULES DE PLUS OU MOINS 3,5T Ancien siège : 4 RUE THEODORE MONOD 21000 DIJON (fermé) Nouvelles mentions Capital social : 10.000 euros Objet social : TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES AVEC VEHICULES de tous tonnages et transports publics routiers de personnes Nouveau siège : 8 T chemin de la rente Chatenay 21000 DIJON Mention sera faite au RCS de DIJON

AL213224689

SOGEF-STE GESTION ABBAYE FONTENAY

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 € Siège social : Abbaye de Fontenay 21500 MARMAGNE 394 844 401 RCS DIJON

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2018 :

- La durée de la société SOGEF-STE GESTION ABBAYE FONTENAY qui était initialement fixée à 25 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON a été prorogée de 2 années.

En conséquence, la société prendra fin le 28/09/2020.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance.

AL213224731

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS Me Jean-Livier CABOCEL ZAC EUROPARC 354, rue Marius Lacrouze 71850 CHARNAY LES MACON

VALÉRIE JEANNOT

SARL au capital de 5.000 € 21, rue de Saint-Léger - Nyon 71510 SAINT SERNIN DU PLAIN 791 469 190 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une AGE en date du 24/07/2019, les associés ont décidé :

- de modifier la dénomination sociale pour adopter la suivante : SARL JEANNOT,

- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 12 RD 974 – 21190 MEURSAULT,

- de nommer en qualité de gérant, sans limitation de durée, M. Quentin JEANNOT demeurant au 12 RD 974 – 21190 MEURSAULT.

Ces modifications prennent effet au 01/08/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL213224759

CAROLIVIER

SARL au capital de 2000 € Siège social : 8 RUE CHARLES DULLIN Centre Commercial de TALANT BELVEDERE, 21240 Talant 809 563 240 RCS de Dijon

L'AGE du 01/08/2019 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : La coiffure mixte et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité. Modification au RCS de Dijon.

AL213224789

ETEC

Société à responsabilité limitée au capital de 245 000 euros Siège social : 49 Rue René Cassin 21850 ST APOLLINAIRE 788 516 078 RCS DIJON

AVIS

L'AGE du 3/06/2019 et du PV de la gérance en date du 22-07-2019, le capital social a été réduit d'une somme de 122 550 euros, pour être ramené de 245 000 euros à 122 450 euros par rachat et annulation de 12 255 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux cent quarante-cinq mille (245 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cent vingt-deux mille quatre cent-cinquante euros (122 450 euros).»

La collectivité des associés a pris acte de la démission de M. José AFONSO de ses fonctions de gérant à compter du 22-07-2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance

AL213224805

INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST

Société en Nom Collectif au capital de 144.855 euros Siège social : 74 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON 409 868 114 RCS DIJON

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2019, il a été décidé de réduire le capital social à zéro, puis de l'augmenter d'une somme de 6.000.000 euros, puis de le ramener à 144.855 euros. Le capital social est en conséquence désormais fixé à 144.855 euros, et est divisé en 9.657 parts sociales de 15,00 euros chacune.

Il a été également pris de la cession d'une part sociale au profit de la SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES, réalisée le même jour.

Le capital est en conséquence désormais fixé à 144.855 euros et est réparti entre les associés suivants :

- INEO S.A, à concurrence de 9.656 parts sociales.

- SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES, à concurrence de 1 part sociale.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213224810

CESSION

SAS DB TRANSPORTS

Par acte SSP du 07/06/2019, enregistré au SDE DIJON 1 le 22/07/2019 Dossier 2019 00042980 référence 2104P01 2019 A 03652, la SAS DB TRANSPORTS au capital de 7.500€ , 5 rue du Champs aux Prêtres - ZAE Cap Nord 21000 Dijon, a vendu à la SARL au capital de 1.500.000€ ASSOCIATION AUTONOME DE CAMIONNAGE GLOBE EXPRESS, 5 rue de la Marne 77400 St Thibault des Vignes, 342.706.421 Rcs Meaux un fonds de «Transport routier de marchandises avec véhicules de moins de 3,5 Tonnes.....» exploité 5, rue du Champs aux Prêtres - ZAE Cap Nord 21000 Dijon, pour lequel DB TRANSPORTS est immatriculée au RCS Dijon sous le N° 503.668.873. Cette cession a été effectuée au prix de 359.272 € avec entrée en jouissance rétroactive au 01/06/2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication prévue par la loi par Maître Jérôme DELIRY, Cabinet FILEAS AVOCATS, 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON.

AL213224788

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EURL DUPLISERVICE

Société à responsabilité limitée Au capital de 7 623 euros Siège social : 67 Rue du Faubourg RAINES 21000 DIJON RCS DIJON 405 262 148

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/07/2019 M. DEKEUNINCK-NEUMANN Yves demeurant 500 Rue Haute – 21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE a été nommé gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/07/2019 en remplacement de Mme BYRDZIAK Annick, épouse DEKEUNINCK-NEUMANN, démissionnaire à la même date. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213224783

DISSOLUTION LIQUIDATION

B.Y

Société à responsabilité limitée au capital de 12.000 euros Siège social : 20, rue des Perrières 21000 Dijon 792 496 366 RCS Dijon

Par décision du 30 juin 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Yohan BELGY, demeurant 10B, rue Montaigne – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé20, rue des Perrières - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213224603

B.Y

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 12.000 euros Siège social 20, rue des Perrières - 21000 Dijon 792 496 366 RCS Dijon

Par décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Yohan BELGY, demeurant 10B boulevard Montaigne – 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213224604

SOCIETE CIVILE DE MOYENS BLANCHET ET BLANCHET

Société civile de moyens au capital de 2.000 euros Siège social : 7 Bis, Place Darcy Bâtiment A - 21000 DIJON 803 740 216 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 31 mars 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Patrice BLANCHET, demeurant 6 rue du Réservoir – 21240 TALANT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7 Bis, Place Darcy - Bâtiment A - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213224687

SOCIETE CIVILE DE MOYENS BLANCHET ET BLANCHET

Société civile de moyens en liquidation au capital de 2.000 euros Siège social : 7 Bis, Place Darcy Bâtiment A - 21 000 DIJON 803 740 216 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 31 mars 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Patrice BLANCHET, demeurant 6 rue du Réservoir – 21240 TALANT et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213224688

ALESIA VIDEO SERVICE

L'Assemblée Générale des associés de ALESIA VIDEO SERVICE, société à responsabilité limitée en liquidation, au capital de 8000 euros ayant son siège social 2 Rue Saussis Bailly 21150 MENETREUX LE PITOIS, immatriculée 491666152 RCS DIJON réunie le 30 juillet 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain MORIZE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 mars 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL213224774

SARL FBI

SARL en liquidation au capital de 7 622,45 euros, ayant siège social et de liquidation au 1 rue des Petites Roches, 21370 PLOMBIERES LES DIJON, immat RDC DIJON 402 837 769.

L'AGO en date du 31/05/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Claude FLEURENTIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS. Pour avis.

AL213224794

LIBRAIRIE LEMEUR

SARL en liquidation - Au capital de 7622,45euros - Siège : 12 Place du Théâtre 21000 DIJON - Siège de liquidation : 5 rue des Retraits 21240 TALANT RCS DIJON 321760506, aux termes d'une décision en date du 30.06.2019, l'associé unique, liquidateur de la société, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de DIJON. Pour avis - Le Liquidateur

AL213224796

HONEYCRAFT

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 20 000 euros Siège social : 01, chemin des Genièvres Ruères, 89630 ST LEGER VAUBAN Siège de liquidation : 1 Chemin des Genièvres Ruères 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN 798 775 847 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 Juillet 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Liquidateur : Monsieur Denis MIELLE, demeurant 10, rue Michel Servet à DIJON (21000) associé unique.

Siège de la liquidation : 1 Chemin des Genièvres Ruères 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt légal au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL213224803

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Biofunctional Dynamics Research Academy Europe Sigle : BDRAE Objet social : la formation et la recherche dans le domaine médical paramédical et de la chirurgie dentaire Siège social : 8F Rue Jeanne Barret, 21000 Dijon. Capital : 200 € Durée : 99 ans Président : M. PRECUP Codrut-Valentin, demeurant 10 rue des Croillerans, 21121 Daix Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives de la Société. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213224570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/07/2019, la SAS ALPAYA a été constituée :

Siège : 2 boulevard de Troyes 21240 TALANT

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 €

Objet : exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide

Agrément des cessions aux tiers

Président : Stéphane Alpin, 21 rue Bannelier 21000 DIJON

Directeur Général : Thomas Alpin, 21 rue Bannelier 21000 DIJON

RCS Dijon.

AL213224776

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à BONCOURT LE BOIS du 12/07/2019, il a été constitué la société :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CALABRE ET FILS Siège social : 10 Rue du Pré Sauley, 21700 BONCOURT LE BOIS

Objet social : acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros d'apports en numéraire

Gérance : M. Didier CALABRE, 10 Rue du Pré Sauley 21700 BONCOURT LE BOIS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL213224779

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/07/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MOSELLE 21. Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Prise de participation dans toutes sociétés immobilières. Obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Siège social : 18 rue de la Bronotte, 21800 Sennecey-lès-Dijon. Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Gérance : M. MOSELLE Marc, demeurant 18 rue de la Bronotte, 21800 Sennecey-lès-Dijon. Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL21322s4792

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINELES- DIJON du 03/06/2019 a été constituée une SAS nommée :WEILIN

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, vente de plat chaud et froid à emporter ou à livrer, traiteur,

Capital : 10.000 € Siège social : 9001 route d'Ahuy, Centre Commercial Géant Casino, 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées – Vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers

Président : Mme Huihui LIN, 3 H Rue du Docteur Majnoni d'Intignano, 21121 Fontaine-lès-Dijon

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL213224809

NIÈVRE

FRANCIS LAJAMBE IMMOBILIER CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622.45 eurosL'AGO du 11/07/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL583224891

DIVERS

SOCIETE DES PEINTURES CLAMECYCOISES

SAS au capital de 38 500 euros Zone Industrielle 58500 CLAMECY RCS NEVERS 377 568 936

L'Associée unique a décidé le 30.06.2019, suite à la publication de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises et son décret d'application, de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la Société COGEP SA, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de M. Philippe MENUEL, Commissaire aux Comptes suppléant. Ainsi leur mandat a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour avis La Gérance.

AL583224887

SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 13 décembre 2011 Monsieur Roger OSTROWSKI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 12 avril 2019 et du 14 juin 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommÈé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583224894

NOMINATION

ETS COIGNET

Société par actions simplifiée Au capital social de 120000euros Euros Siège social : Les Naslots 58220 CIEZ SIREN 312 057 318 R.C.S. NEVERS

Le 28 juin 2019, l'AG a nommé Président Mme Sophie COIGNET demeurant Les Naslots 58220 CIEZ en remplacement de M. Alain COIGNET, démissionnaire et Directeur Général M Guillaume COIGNET demeurant 9 route du Pavillon, 18140 LA CHAPELLE

MONTLINARD. Pour avis.

AL583224872

COIGNET PNEUS

Société par actions simplifiée Au capital social de 50000 EurosSiège social : Le Foulon 58500 CLAMECY SIREN 353 683 089 R.C.S. NEVERS

Le 28 juin 2019, l'AG a nommé Président M Guillaume COIGNET demeurant 9 route du Pavillon, 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD et Directeur Général Mme Sophie COIGNET demeurant Les Naslots 58220 CIEZ en remplacement de M. Alain COIGNET, démissionnaire des deux fonctions.

Pour avis.

AL583224873

TRANSFERT DE SIÈGE

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PANAME

Capital 255.000,00.€
40 rue de l'Oratoire - 58000 Nevers
SIREN n°483.792.297 RCS Nevers

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me LHERITIER, le 26 juillet 2019, contenant cession de parts sociales, ayant pour gérant : Mademoiselle Virginie GARINNONON, demeurant à Paris 12e, 218 rue du Fbg Saint Antoine, a décidé de transférer le siège social au 218 rue du Fbg Saint Antoine, à compter du 26 juillet 2019.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis. Le notaire

AL583224865

DISTANCE LA LOCATION AUTOMOBILE

SAS AU CAPITAL DE 1 600 000§
SIEGE SOCIAL : 3 Route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
950 376 566 RCS NEVERS

Au terme d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2019, il a été décidé de transférer le siège social de, initialement 3 Route de Paris à VARENNES-VAUZELLES (58640) au 30 Bis Route de Paris à VARENNES-VAUZELLES (58640). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne rédaction : «Le siège social de la société reste fixé à VARENNES-VAUZELLES (58640), 3 Route de Paris, situé dans le ressort du Tribunal de commerce de NEVERS, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.»

Nouvelle rédaction : «Le siège social de la société est fixé : 30 Bis Route de Paris - 58640 VARENNES-VAUZELLES».

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, Le Président.

AL583224881

TAXI ACCESS SUET

Société par actions simplifiée
au capital de 10000 euros
Siège social : LES PITAUX
58470 MAGNY-COURS
823 962 063 RCS NEVERS

Aux termes de la décision du 31/07/2019, il résulte que:

Le siège social a été transféré : 47 Bis, rue Henri Bouquillard, 58000 NEVERS, à compter du 01/08/2019

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583224884

A 58 DIAGNOSTIC IMMOBILIERS

Dénomination sociale : A 58 DIAGNOSTIC IMMOBILIERS

Forme : EURL

Siège social : Rue de la Teurlée – 58190 LA MAISON DIEU

Capital social : 500 €uros

Numéro SIREN : 509 162 772 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 AOUT 2019, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du 01 AOUT 2019, le siège social qui était Rue de la Teurlée à LA MAISON DIEU 58190 à l'adresse suivante 29, rue du Président Wilson à CLAMECY.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention.

AL583224889

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

CIR SAS Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 32, rue des Récollets,
58000 NEVERS
RCS NEVERS 819 308 248

Aux termes de l'AGE du 28.06.2019 les associés ont décidé de transférer le siège social du «32 rue des Récollets, 58000 NEVERS» au «24 Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES» à compter du 1er juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

AL583224892

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CERVON: ZONE RNU

37 ha 33 a 73 ca

- Bois de la motte: A-278-279-280-281 - Champ d eusse: ZA-16 - Champs bouard: ZB-6(*) - Champs de l aumone: ZB-35-40 - Crot pillon: ZA-11-13-14 - L embauche: A-881[367](*) - Le decharti: G-763

Et, par extension, Cmne de ANTHIEN: ZONE RNU

6 ha 20 a 15 ca

- Grand vignot: D-407-442-454 - La grande chaume: C-424-434 - Les aubues: ZI-5(*) - Les plantes: D-292 - Petit vignot: D-476

Cmne de CORBIGNY: ZONE A

1 ha 43 a 90 ca

- Champs digots: YC-19 - Pres devant: YC-7

Cmne de MAGNY-LORMES: ZONE RNU

4 ha 14 a 60 ca

- Corvees laitrets: ZD-12 - Le saulois: ZD-61 - Les petites chaumes: ZE-16-17

Cmne de AZY-LE-VIF: ZONE : N

103 ha 93 a 01 ca

- Bois chevan: D-129-134 - L ouche du four: D-218-433[218] - Le vieux malin: D-192-193-194-195-197-511[196]-513[486] - Le vieux normand: D-219-220(P) - Les cloux: D-205 - Les froments: D-229-230

- Les mouilleres: D-228-434[228] - Les terres fortes: D-234-237-241-242-244-245-247-248-249-250-251-252 - Trace au lard: D-207-209-210-211-213-214-215-216(P)

Et, par extension, Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER: ZONE : N

1 ha 96 a 50 ca

- Les craies: B-70

Cmne de BEAULIEU: ZONE RNU

1 ha 19 a 70 ca

- Corvee de saint martin: ZB-3

Et, par extension, Cmne de CHAMPALLEMENT: ZONE RNU

1 ha 38 a 60 ca

- Les chailloux: ZA-11[11](*)

Cmne de NEUILLY: ZONE RNU

9 ha 92 a 50 ca

- Grange journeau: B-53-54(*) - Les craies: ZB-5 - Les laitemeres: ZB-104[104]-105[105] - Les ombreaux: ZD-11 - Les pres coulmets: ZI-13(*) - Les rouches: ZB-52(*)

Cmne de MONT-ET-MARRE: ZONE RNU

1 ha 50 a 75 ca

- Le crot de la fosse: B-93 - Les champs potet: B-176-530[174]

Cmne de OUROUX-EN-MORVAN: ZONE N

2 ha 21 a 40 ca

- Bois du mont: AR-9

Cmne de SARDY-LES-EPIRY: ZONE N

4 ha 52 a 60 ca

- Bois des cotes: ZA-38

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/08/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583224812

ENTREPRISE MANGEON ANCIENNE MAISON CASSARD & MANGEON

Société par actions simplifiée
au capital de 40 001 euros
Siège social : 32 rue des Récollets
58000 NEVERS
541 880 043 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du «32 rue des Récollets, 58000 NEVERS» au «24 Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES» à compter du 1er juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président.

AL583224893

PIEUCHOT DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 176 000 euros
Siège social : Route de Rocroi
08460 SIGNY L'ABBAYE
749 927 752 RCS SEDAN

Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du Route de Rocroi, 08460 SIGNY L'ABBAYE au Lieu-dit Aglan. 11 rue Gilbert Gautheron 58000 CHALLUY à compter du 19 avril 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN sous le numéro 749 927 752 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre

du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Monsieur Jean-Louis PIEUCHOT, demeurant Lieu-dit Aglan. 11 rue Gilbert Gautheron 58000 CHALLUY

Pour avis

La Gérance

AL583225009

RECTIFICATIF

BARBIN

Rectificatif Annonce n°70411334 passée dans le journal «Terres de Bourgogne» le vendredi 29 juillet 2019 :

Pour le siège social, il fallait lire le «8 Place de la République» au lieu du «1 Place de la République».

AL583224877

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Maurice Henri FAVIER, retraité, et Madame Alice CHEVALIER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 2 rue du Professeur Anfray.

Monsieur est né à PARAY-LE-MONIAL (71600) le 28 février 1942,

Madame est née à LENAX (03130) le 8 juin 1945.

Mariés à SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE (03130) le 18 juillet 1964 sans contrat de mariage.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.

Date de l'acte : 18 juin 2019.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Thibaut MARIE,
Notaire.

AL583225010

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta - 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 17 SEPTEMBRE 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune d'ALLIGNY COSNE (Nièvre), 18 Impasse Parigny :

Une maison à usage d'habitation mitoyenne sur la droite, comprenant :

- au rez-de-chaussée : cuisine – salon - séjour, dégagement, buanderie, salle de bains - WC,

- à l'étage : palier/dressing, bureau, chambre.

Garage - Terrain.

Le tout cadastré section YK numéro 122 «Parigny» pour une contenance de 09 ares.

Bien occupé.

MISE A PRIX : NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9 500,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 29 juillet 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H, huissiers de justice à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le mercredi 28 août 2019 à 14 H 30 sur place.

AL583224871

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL

Société d'Avocats
13 rue du 19 mars 1962
71000 Sancé
CS 81610 - 71010 Mâcon Cedex

SAS SIROT

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
SIEGE SOCIAL : ZI DES CHAMONDS
58640 VARENNES VAUZELLES
379 213 184 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2019 a décidé de modifier l'article 2 – Objet des Statuts comme suit :

- «ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

• L'exploitation et le négoce de sables et graviers, le transport de matériaux, la location de véhicules et d'engins, le transport public routier de toutes marchandises et de toute nature, l'activité de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, l'entreprise de travaux publics et de terrassement, le négoce de matériaux de construction;»

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, le Président.

AL583224882

ELINA

Société anonyme au capital de 30.822 €
Siège social : 11 Grande Rue
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
324 950 039 R.C.S. Nevers

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées,

L'assemblée générale a décidé d'ajouter à son objet social « la détention et la gestion de toute participation dans des groupements forestiers ou toute entité ayant vocation à détenir et exploiter des actifs forestiers » et a précisé l'adresse du siège social : 11 Grande Rue – 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS. Le capital social reste fixé à la somme de 30 822 euros.. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession entre associés, doit être autorisée par la collectivité des associés. Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par : Administrateurs : Madame Hélène FRERE, demeurant 14 rue Berty Albrecht CLUNY 71250. Madame Fabienne FRERE, demeurant La Cras Le Petit Midi CLUNY 71250. Monsieur Christian FRERE, demeurant La Cras Le Petit Midi CLUNY 71250. Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Monsieur Christian FRERE, demeurant La Cras Le Petit Midi 71250 CLUNY. Directeur Général Délégué : Madame Fabienne FRERE, demeurant La Cras Le Petit Midi 71250 CLUNY. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :. PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Christian FRERE demeurant La Cras Le Petit Midi 71250 CLUNY. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mme Fabienne FRERE demeurant La Cras Le Petit Midi 71250 CLUNY. COMMISSAIRES AUX COMPTES : Ancienne mention : Société FITECO, titulaire et Monsieur Emmanuel NEVEU, suppléant. Nouvelle mention : Néant. Pour avis. Le Président.

AL583224896

EPIC IMAGE

SAS au capital de 1.000 € Siège social : 1 Boulevard de la République, 58000 NEVERS 850 373 374 RCS de NEVERS Le 23/07/2019, l'AGO a décidé de modifier l'objet social comme suit : Activités de soutient au spectacle vivant, Réalisations institutionnelles et promotionnelles, à compter du 01/08/2019.

Modification au RCS de NEVERS

AL583225011

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 juillet 2019 enregistré à la recette des impôts de NEVERS le 25 juillet 2019, dossier 2019 00017545, référence 5804P01 2019 A 00821, la SARLU JLG, au capital de 5.000 €, sise 6, rue Claude Tillier, 58000 NEVERS, RCS NEVERS 838 304 525, à cédé à la SAS STUDIO 29, en cours de constitution, sise 6, rue Claude Tillier, 58000 NEVERS, représentée par Pathé DIALO, demeurant à Sevran (93270), Seine-Saint-Denis, 12, allée de Bougainville, Log 0801, son fonds de commerce de bar, pub, karaoké, bar d'ambiance, sis et exploité, 6, rue Claude Tillier, 58000 NEVERS, connu sous l'enseigne LE ZAP, moyennant un prix de 92.500 €. Entrée en jouissance le 25 juillet 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au cabinet de Maître Thibault de SAULCE LATOUR, 8, rue du doyenné, 58000 NEVERS.

AL583224895

SARL LUZY MOTOCULTURE

SARL au capital de 25 916 euros
Siège social :Route de Toulon
58 170 LUZY
RCS NEVERS : B 314 991 126

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 05 août 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame CARNOT Chantal de ses fonctions de gérante de la société à compter du 29 juillet 2019 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,

AL583224807

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

LOCATION-GERANCE

Madame Josette MAYÉ dt 6, rue des Senets – 58640 VARENNES-VAUZELLES propriétaire du fonds artisanal de coiffure situé 2, rue du Professeur Anfray – 58000 NEVERS connu sous l'enseigne SALON DE COIFFURE OMEGA, a consenti la location-gérance dudit fonds à Madame Emilie COUTURIER dt 10 route de Dardault 58160 DRUY PARIGNY.

Cette location-gérance a été consentie pour une durée de trois années à compter du 01 août 2019 date de prise d'effet du contrat de location-gérance.

L'ensemble des sommes et charges liées à l'exploitation du fonds incomberont au locataire-gérant, de manière à ce que le bailleur ne soit nullement inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication

Le locataire-gérant

Mme E. COUTURIER

AL583224876

AERO CONCEPT ENGINEERING

SARL au capital de 137.104 €
Siège :
Technopole du Circuit La Soufflerie
58470 MAGNY COURS
442 010 948 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 12 JUILLET 2019 :

- Il a été pris acte de la révocation de Monsieur Xavier GERGAUD de ses fonctions de gérant.

- Monsieur Alexis LAPOUILLE demeurant à NEVERS (58000) – 45 Rue Paul Vaillant Couturier a été nommé gérant.

AL583224886

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

LES 2C

S.A.R.L. au capital de 3 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
850 169 632 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2019, l'associé unique a pris acte de la démission de Christophe SEARLES de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 12/04/2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis

AL583225015

GESTAM

SARL au capital social de 300 000 Euros
Siège social :
1 avenue du Général de Gaulle
Résidence Carnot - BP 90433
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 438 005 894

Le 18.07.2019, l'Assemblée générale a nommé Co-Gérants, M. Alain MICHOT et Mme Maryse MICHOT demeurant ensemble 2 place de la Charte 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL583225018

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES SANGLIERS DES AMOGNES

SARL en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : La Chapelle
58270 VILLE LANGY
508 658 572 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération du 1er juillet 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. M. René Hersant, demeurant La Chapelle 58270 Ville-Langy a été nommé liquidateur avec tous pouvoirs pour agir. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à La Chapelle 58270 Ville-Langy. Toute correspondance et notification sont à adresser à cette dernière adresse. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL583224879

SCI LILA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LE CHAMP FOURRE
58230 MONTSAUCHES LES SETTONS
N° d'identification RCS de NEVERS :
490 976 396

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 16/07/2019 la dissolution anticipée de la SCI LILA à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Michelle ANDERSON, domiciliée à NOYERS SUR SEREIN (89310) 8, rue de la Porte Peinte à compter de cette même date.

La gérance assumée par Madame MICHELLE ANDERSON et Monsieur Oreste BINCZAK, a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à NOYERS SUR SEREIN (89310) 8, rue de la Porte Peinte qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et mention

Le liquidateur.

AL583225007

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/07/2019, il a été constitué la SCI dénommée DAROUX.Siège social: 41 rue d'arquian 58440 La celle sur loire.Capital: 100euros.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. ALEXANDRE DAROUX, 41 rue d'arquian 58440 La celle sur loire. ; Mme ANAIS DAROUX, 41 rue d'arquian 58440 La celle sur loire. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583224737

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 03/07/2019, constitution SAS dénommée BESTWAY ENVIRONNEMENT. Siège: 5 MAIL DU VERNET 58000 NEVERS. Capital: 500€. Objet: ENTRETIENS ESPACES VERTS DEBROUSSAILLAGE ELAGUAGE ENTRETIEN DES FORETS. Président: M. HAFID EL IDRISSI, 5 MAIL DU VERNET 58000 NEVERS. Assemblées et droits de vote: Tout associé peut participer aux assemblées en justifiant son identité et son inscription au registre 3 jours min avant la date d'assemblée. Agrément: pour toute les cessions d'actions agrément donné par le Président. Durée: 99 ans. RCS NEVERS

AL583224786

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Juillet 2019, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES COTEAUX DU GIENNOIS » dont le siège social est sis : 7 voie romaine – Villargeau – 58200 POUGNY

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

M. Marc THIBAULT.

AL583224791

SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS GEOFFROY

Par acte SSP du 29 juillet 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS GEOFFROY, par abréviation S.N.E.G. SIÈGE SOCIAL : 69 Faubourg de la Baratte, NEVERS (58000). OBJET : la commercialisation, la fabrication, le montage et la maintenance de matériels, ensemble de matériels, installations, constructions liées à l'agriculture, l'agro-industrie, l'agroalimentaire et l'industrie en général. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 10 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. AGRÉMENT : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Jacques FORAT, demeurant 32 bis rue Principale, CHALMOUX (Saône et Loire). Immatriculation au RCS de Nevers

AL583224874

PSP2

Par acte SSP du 30/07/2019 il a été constitué une SASU dénommée: PSP2

Siège social : 12 Grande rue 58210 MENOU. Capital : 1.000€. Objet : La prestation de services et de conseils, l'étude et l'optimisation des circuits après-vente dans le secteur de la motoculture. Président : M MARTIN Patrice, 12 Grande rue 58210 MENOU. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583224878

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/07/2019, il a été constitué une société civile immobilière ayant pour :

- Dénomination : BARBEYRAC
- Siège social : Lieu-dit La Girauderie, 1 impasse du Puits 58350 Colmery
- Durée : 99 ans
- Capital : 2 500€
- Objet : L'acquisition, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation par tous moyens et la mise à disposition gratuite aux associés de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis
- Gérant: Monsieur Timothée BARBEYRAC demeurant Lieu-dit La Girauderie, 1 impasse du Puits 58350 Colmery
- Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL583224885

SELARL
Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés
à LA-CHARITE-SUR-LOIRE
(Nièvre),
37, TER Avenue Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 23 juillet 2019 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,

La société est dénommée : SCI LACORDAIRE.

Le siège social est fixé à : MOUSSY (58700), 1 rue des Bouillons.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Cessions de parts : librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Frédéric MARTIN, demeurant à MOUSSY (58700) 1 rue des Bouillons.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis. Le notaire.

AL583224890

SCI MB IMMOBILIER

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société civile suivant acte sous seings privés en date du 31 juillet 2019 : SCI MB IMMOBILIER présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI MB IMMOBILIER SIEGE SOCIAL : 19, avenue Jean Jaurès 58160 IMPHY OBJET : L'achat, la revente, la construction de tous immeubles, opérations de lotir, rénovation, opérations d'intermédiaire, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, achat d'immeubles, d'actions ou parts de société immobilières en vue de les revendre. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés CAPITAL : 1 000 EUROS APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 EUROS GERANCE : Monsieur MARTIN Florent et Madame BEAURENAUT Laure demeurant ensemble 26, rue des Bleuets (76450) CANY BARVILLE CESSION DE PARTS : Cession libre entre associé - Agrément requis dans les autres cas en cas de cession. IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS. Pour Avis Le Représentant Légal»

AL583224898

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée : JH CONSEIL Siège social : LA BUSSIERE, 58140 LORMES Capital : 93.500€ Objet : Activité de Société Holding Président : M. JEAN HORNECKER, 83, Bld du Mal JOFFRE, 92340 BOURG-LA-REINE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583225012

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02 août 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI du 21 rue du Sommerard

Objet social : propriété, acquisition, vente, jouissance, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers et de participation dans toutes sociétés de même nature.

Siège social : 2, place de la Charte 58000 NEVERS

Capital : 500 euros

Gérance : M. Thibault MICHOT demeurant 53, impasse de la Biollaise - Le Planelet 74120 MEGEVE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

AL583225016

YONNE

DÉMISSION

SA GRAND GARAGE DE L'YONNE

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale ordinaire de la SA GRAND GARAGE DE L'YONNE société au capital de 164 644.92 euros dont le siège social est situé 168 avenue de Senigallia 89100 SENS, immatriculée 706380144 RCS de Sens a pris acte de la démission de M. Jean DEBUQUOY de son mandat d'administrateur.

Pour avis. Le Conseil d'Administration.

AL893224960

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Démission de co-gérant

SARL FDB

Au capital de 25 000 euros

Siège : 6 Avenue de la Résistance 89140 POINT SUR YONNE

822 653 499 RCS SENS

Suivant l'assemblée générale en date du 31/07/2019, il a été pris acte de la démission de M. FERDI Youcef, Gérard, demeurant 2Bis Chemin de Champbertrand, 89100ROSOY en tant que co-gérant avec effet au 01/08/2019.

De ce fait M. Claude BRETON reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS

Pour avis, La gérance.

AL893225003

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 octobre 2008, Madame Jeanne Christiane DUBOIS, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André Marcel Auguste HIVERT, demeurant à THIZY (89420) EHPAD Rue Pierre Burlot, née à CORMEILLES EN-PARISIS (95240), le 21 novembre 1936, décédée à AVALLON (89200), le 3 mars 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, Notaire au sein de la Société « Sylvie LELIEVRE, notaire, membre de la société civile professionnelle, titulaire d'un Office Notarial », à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 1er août 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Le notaire.

AL893224798

Notaire

Laurent FRANCIN - Stéphanie
FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile Loi n°2016-1547
du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à VALLAN (89580) du 29/11/2013, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 Bd Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 01/08/2019, Madame Raymonde KUENTZ, demeurant à VALLAN (89580) 3 ruelle du Four, veuve de Monsieur Alexandre BROSSON, née à SEPTFONDS (89170) le 28 mai 1932, décédée à MIGENNES (89400) le 28 mars 2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL893225012

NOMINATION

SAS A.M.S.I

L'AG du 28.6.2019 de la SAS A.M.S.I, capital de 150.000€, siège social à AUXERRE (89000) 44 avenue Charles de Gaulle, 349 580 191 RCS AUXERRE, constatant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, a décidé de renouveler le mandat d'un Commissaire aux comptes et de nommer de nouveaux Commissaires aux comptes. ANCIENNES MENTIONS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 04/03/2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl MGDH** Chemin de la Chapelle Parc Technologique d'activités de la Chapelle 89470 Monéteau (prise de participations) RCS EVRY 530 798 420. Date de cessation des paiements le 31/10/2018, désigne administrateur judiciaire La SELARL A & M Aj Associés, prise en la personne de Maître ANCEL, Administrateur Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 EVRY COURCOURONNES. Les créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire la SCP CHRISTOPHE ANCEL, en la personne de Maître ANCEL, mandataire judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 EVRY CEDEX ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL893224994

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 04/03/2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique TECHNIFROID**, Chemin de la Chapelle Parc Technologique d'activités de la Chapelle 89470 Monéteau (recherche, mise en œuvre, achat, vente, négoce, installation de matériels, équipements constructions frigorifiques) RCS EVRY 393 847 405. Date de cessation des paiements le 31/10/2018, désigne administrateur judiciaire La SELARL A & M Aj Associés, prise en la personne de Maître ANCEL, Administrateur Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 EVRY COURCOURONNES. Les créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire la SCP CHRISTOPHE ANCEL, en la personne de Maître ANCEL, mandataire judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 EVRY CEDEX ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL893224995

PUBLIEES, CAC titulaires : M. Arnaud ROUGAGNOU, 21, rue d'Artois 75008 PARIS et AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, 13, rue T. de Bèze 89000 AUXERRE, CAC suppléants : M. Daniel PERNOT, 21, rue d'Artois 75008 PARIS et M. Richard DELATTRE, 1, bd Noyers Pompons 89100 SENS - NOUVELLES MENTIONS, CAC titulaires : M. Arnaud ROUGAGNOU, 21, rue d'Artois 75008 PARIS et M. Daniel PERNOT, 21, rue d'Artois 75008 PARIS, CAC suppléants : EXAGONE 125-127 rue La Fayette 75010 PARIS et A 4 Partners 66, avenue des Champs-Elysées immeuble D1 75008 PARIS

AL893224943

CYBERMECA

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 191 000.00 €
Siège social :
19 avenue Michel de Toro
89170 SAINT FARGEAU
390 923 910 RCS AUXERRE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 28/06/2019, il résulte que : la société HTA, SAS au capital de 60 000 euros, dont le siège est à SAINT FARGEAU (Yonne) rue des Vignes, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 528493620, a été nommée présidente de la société en remplacement de M. Alexis TROTTARD, démissionnaire. Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

le représentant légal.

AL893224974

SANEI ELEVATORS FRANCE

SAS au capital de 533 333 euros
Siège social :
21 rue Gustave Eiffel
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
791 529 530 RCS SENS

L'AGO du 30/06/2019, a décidé de nommer la société ABSOLUTE ACE, 23 avenue Saint-Exupéry 92320 CHATILLON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Thierry PILLET, et M. Thierry PILLET, 1 rue François Joseph Bouille 92260 FONTENAY AUX ROSES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Frédéric COHEN pour une période de six exercices.

AL893224988

TRANSFERT DE SIÈGE

OPUS ENTREPRISE

SASU au capital de 2.000 Euros
Siège social :
147 avenue de la Liberté,
89100 PARON
825 300 411 RCS SENS

Par AGE du 3 juin 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 22 rue Floréal, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, à compter du même jour.

Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de CRETEIL

AL893224874

SARL DU DOMAINE DES CHAUMES

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2019, les associés de la société SARL DU DOMAINE DES CHAUMES au capital de 30 000 euros ayant son siège 10 A Rue de Bourgogne 89800 MALIGNY immatriculée 525138244 RCS AUXERRE ont décidé à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités de petite restauration, location de salle, prestations de services viticoles, de transférer le siège au 19 Rue de Chanteprime 89800 MALIGNY à compter du 30 juillet 2019, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL893224987

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 23/072019, l'AGE des associés de la SCI POT, SCI au capital de 366 €, Siège social : 32 AV. MARIE NOEL - 89380 APPOIGNY, 394 813 984 RCS AUXERRE a décidé de transférer le siège social de la société au 2 rue des Bergerats 89380 APPOIGNY à compter du même jour.

Pour avis.

AL893224985

EARL DES CHAUMES-POULLET ROMAIN

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2019, l'associé unique de l'EARL DES CHAUMES-POULLET Romain, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 18300 euros ayant son siège 6 rue du Temple 89800 MALIGNY, immatriculée 432638971 RCS AUXERRE, a décidé de le transférer au 19 Rue de Chanteprime 89800 MALIGNY à compter du 30 juillet 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL893224986

LYKAM

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
13 Rue des Piedalloues
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 752 264 887

Aux termes d'une délibération en date du 6 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire a constaté le transfert du siège social au 9 Rue des Champoulains, 89000 AUXERRE à compter du 6 juillet 2019. Pour avis, la gérance.

AL893224963

REV IMMO

Société par actions simplifiée
à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social :
13 Rue des Piedalloues
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 827 616 657

Aux termes d'une décision en date du 1er Juillet 2019, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège au 9 Rue des Champoulains 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la présidence.

AL893224964

SAS NEGOCE FOOD

Par décision en date du 11/07/19 prise conformément aux dispositions statuaires, le Président de la SAS NEGOCE FOOD, au capital de 50 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 4, rue des Longues Raies, 839 699 576 R.C.S. SENS, a décidé de transférer le siège social à SENS (89100), 17, rue des Longues Raies, ce à compter du 15/07/19.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

AL893224965

AUXILIAIRE PAVAGE MACONNERIE

Sigle : APM
SAS au capital de 1.000 €
Siège Social : 30 bis rue René Brun
91330 YERRES
RCS EVRY 750 739 328

Suivant AGE du 15/06/2019, le siège social de la société est transféré au 48 avenue Aristide Briand, 89140 PONT-SUR-YONNE et ce à compter du 15/07/2019.

Président : M. José MOREIRA LIMA, 48 avenue Aristide Briand, 89140 PONT-SUR-YONNE

Immatriculation au RCS de SENS.

AL893224971

SARL FERNANDES

S.A.R.L au capital de 4 000,00 Euros
Siège social :
54 bis avenue de Saint-Georges
89000 AUXERRE
R.C.S : AUXERRE 513 969 188

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 54 bis avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE au 13 rue Louis Renault 89000 AUXERRE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant.

AL893225004

SARL THIBAULT

S.A.R.L au capital de 7 623,00 Euros
Siège social :
54 bis avenue de Saint-Georges
89000 AUXERRE
R.C.S : AUXERRE 400.865.325

Aux termes d'une délibération en date du 1er Juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 54 bis avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE au 13 rue Louis Renault 89000 AUXERRE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant

AL893225005

SCI DU PRESIDENT

S.C.I au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 54 bis avenue de Saint-Georges
89000 AUXERRE
R.C.S : AUXERRE 831 005 004

Aux termes d'une délibération en date du 1ER Juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 54 bis avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE au 13 rue Louis Renault 89000 AUXERRE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant.

AL893225006

OM MARBRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 16 Boulevard du Nord
93340 LE RAINCY
382 247 229 RCS BOBIGNY

Aux termes d'une délibération en date du 29/04/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OM MARBRES a décidé

de transférer le siège social du 16 Boulevard du Nord, 93340 LE RAINCY au 6 rue de Paris - 89150 VALLERY à compter du 01/05/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 382 247 229 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Gérance : Angelo OGGIANO, demeurant 5 Impasse des Carrières 98000 MONACO

AL893225008

KARLAS

Société civile immobilière
au capital de 200 000 euros
Siège social : 16 Boulevard du Nord
93340 LE RAINCY
441 481 066 RCS BOBIGNY

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 29/04/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16 Boulevard du Nord, 93340 LE RAINCY au 6 rue de Paris - 89150 VALLERY à compter du 01/05/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 441 481 066 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 27/03/2002, a pour objet social la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement et un capital de 200 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis

AL893225009

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

IB2R
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 Rue du Clos,
89000 AUXERRE
824 065 726 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11 Rue du Clos 89000 AUXERRE au 1 Chemin des Prés Ronds La Villotte 89240 CHEVANNES à compter du même jour.

Pour avis

AL893225018

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

RACIMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Rue du Clos
89000 AUXERRE
843 551 474 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 15 juillet 2019, il a été décidé de transférer le siège social du 11 Rue du Clos 89000 AUXERRE au 1 Chemin des Prés Ronds La Villotte 89240 CHEVANNES à compter de ce jour. Pour avis

AL893225019

NOMADIK

Société Civile Immobilière
au capital de 1 800 euros
Siège social :
4 B rue des Bruyeres
89100 COLLEMIERS
823 897 756 RCS SENS

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré, à compter du 23 juillet 2019, de 4 B rue des Bruyeres – 89100 COLLEMIERS à 276 rue de Chateaugiron – 35000 RENNES.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé : 4 B rue des Bruyères 89100 COLLEMIERS

Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé : 276 rue de Chateaugiron – 35000 RENNES

Madame Emmanuelle PERNOT – 4 B rue des Bruyères – 89100 COLLEMIERS demeure gérante de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis, le représentant légal

AL893225020

JUHECLE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
4 B rue des Bruyeres
89100 COLLEMIERS
812 408 912 RCS SENS

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2019, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 23 juillet 2019, de 4 B rue des Bruyeres – 89100 COLLEMIERS à 276 rue de Chateaugiron – 35000 RENNES.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé : 4 B rue des Bruyères 89100 COLLEMIERS

Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé : 276 rue de Chateaugiron – 35000 RENNES

Madame Emmanuelle PERNOT – 4 B rue des Bruyères – 89100 COLLEMIERS demeure gérante de la société. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis,le représentant légal

AL893225022

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

COMPERAT

Co-Produits Père et Fils
Société à responsabilité limitée
au capital de 29 880 euros
porté à 130 000 euros
Siège social : 26 Rue Bourneil,
89000 AUXERRE
529 824 153 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er août 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 100 120 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-neuf mille huit cent quatre-vingts euros (29 880 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent trente mille euros euros (130 000 euros).

AL893224981

DOMAINE ROLAND LAVANTUREUX

Société civile au capital de 119 414 €,
Siège social :
4 rue Saint-Martin
89800 LIGNORELLES,
412 735 292 RCS AUXERRE.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2019 la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social 46 754 €, ce qui a eu pour effet de le ramener à la somme de 72 660 €. Pour avis, la gérance.

AL893224990

SARL QUAD DES BRUYERES

L'AGE du 28.6.19, des associés de la SARL QUAD DES BRUYERES, au capital de 7.650 €, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 433 923 497 RCS SENS, a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 115 parts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 2.8.2019, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 1.150 €. Ancienne mention publiée : Capital social : 7.650 €- Nouvelle mention : Capital social : 6.500 €.

AL893225007

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

QUARRE-LES-TOMBES – bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre, pré et bois

47 ha 82 a 11 ca - Champs de la loge: G-24-25-26 - Champs de la taverne: G-448-453 - Champs des bois: F-587-588-589 - Champs des chaumes: G-189 - Champs tondus: D-10 - Croix barge: G-110-112-113 - Grand pre: G-106-107 - Le boulat: G-455 - Les bouchons: G-124 - Les caumes: G-108-109 - Les cloiseaux: G-190-191-192-193-194 - Les mazieres: G-114-118 - Les nicroix: G-184 - Les rocherats: G-55 - Pre de la croix: G-42-499 - Pre des vornois: G-39 - Pre neat: G-41 - Sur les ruees: G-119-122- Champs de la loge: G-21-23 - Champs des chaumes: G-186-187-188 - Champs greuillots: G-177-178 - Croix barge: G-111 - La metairie: G-18-19-20 - Les chevennes: G-10-11-12-14-16 - Les cloiseaux: G-195-560 - Les mazieres: G-115-116-117 - Les nicroix: G-179 - Les noyers: G-30 - Pre des vornois: G-40 - Pre martin: G-32 - Pres derriere la grange: G-38 - Sous les ruees: G-28-29

zonage : A ou N du PLU

et par extension **MARIGNY-L'EGLISE (58) - terre**

4 ha 64 a 98 ca - Grandes bombes: Y-99-100

Zonage : RNU

MARSANGY - bois-taillis

2 ha 39 a 60 ca - La vaut sourde: D-104 - La voie blanche: D-1230-1233-1299-1300-1301-1308 ZL-70 - Les usages: C-1020 ZK-29

zonage : RNU

EGLENY - bois-taillis et lande

22 a 63 ca - Charron: C-922-923 - Chaumont: C-1131 - Le vernoy: C-1246-1251

Zonage : N ou Nzh du PLU

MERRY-LA-VALLEE – terre, pré, bois-taillis, lande et verger – fonds occupé en partie

- 13 ha 93 a 38 ca - L ormeau: ZD-198 - La petue: ZD-92 - Le chemin pendu: ZE-77 - Les ardilles: ZI-4-183 - Les chenaux: ZE-176 - Les gains: ZD-46 - Les grandes concies: ZI-63 - Les grands champs: ZK-72 - Les hingles: A-1003 - Les varennes: ZD-32 - Talon: ZD-61 - Cheneau: AC-42[80] - La couarde: ZI-56 - La mouillasse: ZH-161 - Les ferriers: ZK-98 - La justice: ZH-253 - La mouillasse: ZH-163 - Le champ pendu: ZE-161 - Le champ pilet: ZH-173(J)-173(K) - Le crouvillers: ZH-64

Zonage : A, N ou U du PLU

PARLY - bois-taillis

2 a 40 ca - Les champs de derriere sud: C-562

Zonage : N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 août 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893225026

RECTIFICATIF

A PLOMB DIAG

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 24 Route de Chenevières
Les Marrault 89570 TURNY
500 294 988 RCS SENS

Dans l'annonce parue le 26 juillet 2019, il fallait également lire la mention suivante : l'associé unique a donné quitus à Monsieur Etienne CANO, liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

AL893224983

A PLOMB DIAG

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 24 Route de Chenevières
Les Marrault 89570 TURNY
500 294 988 RCS SENS

Selon publicité du 4 janvier 2018, il a été publiée l'annonce légale de dissolution de la Société A PLOMB DIAG dans le journal'La liberté de l'Yonne'.

AL893224984

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 26 juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

M. Saleh BELFAKIRI et Mme Lamyae JERROUDI, son épouse, demeurant ensemble à CHABLIS (89800) 4 rue des Petits Dieux.

M. né à NADOR - OULED MOHAND OUAAMAR (MAROC) le 12 octobre 1979, Mme née à BERKANE (MAROC) le 19 mars 1991. Mariés à la mairie de BERKANE (MAROC) le 12 août 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL893224998

Notaire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 30 juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Jean-Claude BOIVEAU, intérimaire et Madame Aurélie CHAUFFOUR, factrice, son épouse demeurant ensemble à THURY (89520), 3 rue noire.

Mr est né à THURY (89520), le 23 juin 1965. Mme est née à AUXERRE (89000), le 24 novembre 1983.

Mariée à la mairie de THURY (89520), le 10 août 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Tous deux de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion

AL893225001

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 22 Juillet 2019 a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de dissolution par décès par :

Monsieur Dominique Pascal COMBES, animateur technique clientèle, et Madame Gilberte Henriette SURSAIN, Secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à ORLY (94310) 42 Clos Marcel Paul.

Mariés à la mairie de ASNIERES-SUR-SEINE (92600) le 16 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

AL893225013

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Vendredi 20 septembre 2019 à 14 H 00

au TGI d'AUXERRE (89), 1 Place du Palais de Justice

UN PAVILLON à SERMIZELLES (89)

6 route de la Chapelle

Formant le lot numéro trois du lotissement de SERMIZELLES.

Elevé de plain-pied sur vide sanitaire, comprenant un salon avec cheminée, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir, des toilettes, placards.

SURFACE habitable : 82,75 m²

Combles au-dessus. **Cave de 6 m². Garage de 15,8 m²** et **Jardin.**

Le tout cadastré section C n° 998 pour une contenance de 10 ares 50 centiares.

Les lieux sont OCCUPES

MISE A PRIX : 35.000 Euros

Avec faculté de baisse par tranche de 1.000 euros

Consignation pour enchérir : 3.500 Euros (Chèque de banque)

Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente

s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'AUXERRE où il a été déposé,

à **Maître Marie-ChristineLANFRANCONI**, Avocat à AUXERRE (89000), 21 rue Faidherbe, **Tél : 03 86 51 00 10**

à **Maître Jean-Luc SABBAH**, SELARL CABINET SABBAH & ASSOCIES, Avocat à PARIS (75002), 14 rue Vivienne, **Tél : 01 42 97 54 25**

Sur les lieux où une visite sera organisée et dont la date et l'heure seront communiquées ultérieurement.

AL893225016

MODIFICATION DE STATUTS

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SCI IMAGERIE DES CLAIRIONS

SCI au capital de 1.500 euros Siège : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE RCS AUXERRE : 799 732 409 L'assemblée générale réunie le 3 juillet 2019 a décidé : - de prendre acte de la démission de Mme Anne-Sophie HEMON-LAURENS de ses fonctions de cogérante - de réduire le capital d'une somme de 300 euros pour le ramener à 1.200 euros par annulation de 600 parts de 0,50 euro chacune. - de modifier les statuts en conséquence Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis

AL893224942

JASM1

Société civile au capital de 426 000 €
Siège social : 13 Rue des Piedalloues,
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 825 073 810

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019 a : - Constaté le transfert du siège social au 9 Rue des Champoulians 89000 Auxerre à compter du 1er juillet 2019 - Constaté l'augmentation de capital de 176 500 € par apport de parts, à compter du 1er juillet 2019 Pour avis, la gérance.

AL893224966

FUSION

AVIS DE FUSION

1) Par convention sous seing privé, à AVALLON, du 20 mai 2019, les sociétés SA VEIGY DISTRIBUTION, SAS M2S et SAS SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES et la SAS MAZAGRAN SERVICE ont établi un projet de fusion, aux termes duquel les sociétés SA VEIGY DISTRIBUTION, SAS M2S et SAS SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES ont fait apport, à titre de fusion à la société SAS MAZAGRAN SERVICE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant leur patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de chaque société absorbée devant être dévolue à la société MAZAGRAN SERVICE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des sociétés SAS MAZAGRAN SERVICE, SA VEIGY DISTRIBUTION, SAS M2S, SAS SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES, le 28/06/2019.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la SAS MAZAGRAN SERVICE a procédé à une augmentation de capital de 1 532 500 euros, pour le porter de 5 289 500 euros à 6 822 000 euros, par création de 6 130 actions nouvelles, de 250 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées aux actionnaires des sociétés absorbées à raison de :

- 834 actions de la société MAZAGRAN SERVICE pour 5 000 actions de la société M2S,

- 2 545 actions de la société MAZAGRAN SERVICE pour 208 actions de la société VEIGY DISTRIBUTION,

- 2 751 actions de la société MAZAGRAN SERVICE pour 12 200 actions de la SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES.

La prime de fusion s'élève à un montant de 8 256 031,71 euros.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 28/06/2019.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2019, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés SAS M2S, SAS SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES et SA VEIGY DISTRIBUTION depuis le 01/01/2019 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SAS MAZAGRAN SERVICE et considérées comme accomplies par la SAS MAZAGRAN SERVICE depuis le 01/01/2019.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 28/06/2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAS MAZAGRAN SERVICE a modifié les articles 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : 5 289 500 euros

Nouvelle mention : 6 822 000 euros

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL893224951

BIO

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 1.034.137,90 €
Siège social :1 bis, rue Thénard
89100 SENS - 340 051 713 R.C.S. Sens

Au terme d'un projet de fusion en date du 23 mai 2019, d'un traité de fusion du 26 juillet 2019, d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS BIO + en date du 26 juillet 2019 et de décisions de l'associée unique de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU en date du 26 juillet 2019, il a été décidé la fusion par voie d'absorption de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU par la SELAS BIO + sous les modalités suivantes :

- Actif total apporté : 4.050.531 euros

- Passif pris en charge : 380.531 euros

- Actif net apporté : 3.670.000 euros

Le rapport d'échange des droits sociaux ressortant de la valorisation de chacune des sociétés est de 438 actions de la SELAS BIO + pour 400 parts sociales de SELARL L.A.B.M. BLONDEAU.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la SELAS BIO + a procédé à une augmentation de son capital social de 33.386,33 euros, pour le porter de 1.034.137,90 euros à 1.067.524,23 euros, par création de 438 actions nouvelles d'une valeur nominale de 76,224508 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées à l'associée unique de la société absorbée selon rapport d'échange ci-dessus avec jouissance au 26 juillet 2019.

La prime de fusion s'élève à 3.633.808,09 euros. Juridiquement, la fusion a pris effet le 26 juillet 2019. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2019, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au 26 juillet 2019 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SELAS BIO + et considérées comme accomplies par la SELAS BIO + depuis le 1er janvier 2019.

Le capital social de la SELAS BIO + s'élève à la somme de 1.067.524,23 euros. Il est divisé en 14.005 actions de 76,224508 euros chacune, entièrement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La SELARL L.A.B.M. BLONDEAU a été dissoute de plein droit sans liquidation à effet du 26 juillet 2019.

Ces décisions feront l'objet d'une inscription modificative auprès du registre du commerce et des sociétés de Sens. Pour avis.

AL893225002

SCP ROBLET-GODARD
DE DONVILLE
ET PECHOUX-SEGUIN
Notaires associes
18 Rue d'Abrantès
21500 MONTBARD

CESSION DE FONDS ARTISANNAL

Par acte reçu par Me Valérie ROBLET, notaire associé à MONTBARD (21), le 22 juillet 2019 enregistré à DIJON 1 le 1er aout 2019 réf : 2104P01 2019 N 01602

La Société dénommée SARL FERNANDA JEROME, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à AISY SUR ARMANCON (Yonne) 43 Rue Marthe Saillard identifiée sous le numéro SIREN 424653764 RCS AUXERRE.

À CEDE À :

La Société dénommée AUX DOUCEURS D'ANTHONY, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à AISY SUR ARMANCON (Yonne) 43 Rue Marthe Saillard identifiée sous le numéro SIREN 851602953 RCS AUXERRE.

Un fonds artisanal de boulangerie et pâtisserie connu sous le nom de FERNANDA JEROME situé et exploité à AISY SUR ARMANCON (89390) FORMTEXT 4

Prix : CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €)

- aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)

Prise de possession à compter du jour de l'acte.

Les oppositions devront être faite en l'étude de Me ROBLET, notaire où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis. *AL893224795*

CESSION

Maître Roxane BARDE-DEHENRY
Notaire
1 place des Héros- 89100 SENS

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, soussigné, Notaire à SENS le 19 juillet 2019, enregistré le 24 juillet 2019 au SIE - AUXERRE 1 - dossier 2019 00023342, référence 8904P01 2019 N 0877, a été cédé par :

L'entreprise dénommée GUGLIELMI YOANN EIRL, dont le siège est à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190) 10 route de Sens, identifiée au SIREN sous le numéro 794 422 022 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

À :

La Société dénommée A4 TAXIS, Société par actions simplifiée au capital de 8.000,00 euros dont le siège est à LES VALLEES DE LA VANNE (89320) 5, rue de la Tuilerie THEIL SUR VANNE, identifiée au SIREN sous le numéro 823 155 759 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Un fonds artisanal d'activité de taxi exploité à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190) 10 route de Sens, lui appartenant, connu sous le nom commercial AGYL, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 794 422 022 et au répertoire des métiers de l'Yonne sous le numéro 794 422 022 RM 89.

Le cessionnaire est propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consenti et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (69.000,00 eur), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66.000,00 eur)

- au matériel pour TROIS MILLE EUROS (3.000,00 eur).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial de Maître Roxane BARDE-DEHENRY, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

AL893224961

S.J.B. Société d'Avocats

P.U.B

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 18 juillet 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 19 juillet 2019, dossier 2019 00022792, référence 8904P01 2019 A 01727, La société P.U.B., Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 000 €, dont le siège social est 1 rue Aristide Briand – 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 481 521 151 RCS SENS, représentée par Monsieur Christian PALIDE, A CEDE à la société BLANDUREL, Société par actions simplifiée au capital de 1 500 €, dont le siège social est 1 rue Aristide Briand – 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 851 152 892 RCS SENS, représentée par Madame Séverine BLANDUREL, un fonds de commerce de pressing et activités annexes, sis et exploité à JOIGNY (Yonne), 1 rue Aristide Briand, moyennant le prix de 20 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL893224978

CESSION DE FONDS

«Aux termes d'un acte SSP sous condition suspensive en date du 01/07/2019 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 le 08/07/2019 Dossier 2019 00021320 Référence 8904P01 2019 A 01629, M. Philippe, Lucien, Pierre, Hugues BEAU demeurant, à NEUVY-SAUTOUR (89750) – 22, Grande-Rue, a cédé à la société PHARMACIE DE L'ARMANCE, SELARL au capital de 1.000-€, ayant son siège social à NEUVY-SAUTOUR (89570) – 22 Grande-Rue, en cours d'immatriculation au RCS de AUXERRE, un fonds de commerce d'officine de pharmacie situé et exploité à NEUVY-SAUTOUR (89570) – 22 Grande-Rue moyennant le prix de 600.000-€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 04/11/2019. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez QUALIJURIS 89, Huissiers de Justice, 4 bis rue Soufflot – 89000 AUXERRE.»

AL893225015

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU VAULONG

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 9 Rue en Fumée 89190 LAILLY
408 096 600 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er Juin 2019, l'associé unique a nommé M Stéphane VAN KEMPEN, demeurant 18 rue du Marais 10290 POUY SUR VANNES, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Dirkje VAN KEMPEN, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance

AL893224952

SBG MEDIAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siége Social : 8 RUE DU MONTARLIER
89116 LA CELLE SAINT-CYR
RCS SENS 808 942 940

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2019, la collectivité des associés a décidé de nommer Madame BOISJIBAULT épouse DORA Mylène en qualité de co-gérante demeurant 8 rue du Montarlier 89116 LA CELLE SAINT-CYR, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis, La Gérance

AL893224962

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE PRES DE LA CHATELAINE

Au capital de 3.740,00 Euros
Siège social : 23 Rue de la Châtelaine
89500 ROUSSON
SIREN 753 718 170 RCS SENS

Suivant procès-verbal d'assemblée générale, en date du 30 juillet 2019, il a été :

- constaté la démission du gérant Mr Michel Jean Marcel BAIN à compter du 30 juillet 2019.

- Et nommé au fonction de gérant, Melle Margaux Valérie BAIN, demeurant à ROUSSON (89500), 23 Rue de la Châtelaine à compter du 30 juillet 2019.

POUR AVIS.

AL893224991

A LA MAISON

EURL au capital de 1 000€, 25 Route De Paris, 89380 Appoigny, 804 066 116 RCS Auxerre. L'AGO a décidé, le 31.10.2018, de nommer nouveau gérant, Mme WELMANT Melissa, 18 Chasseigne, 89240 Diges en remplacement de Mme MONTAGNE Audrey démissionnaire. Mention au RCS de Auxerre

AL893225017

SCI MAFA

Société civile au capital de 233.392 €
Siège social : 2 avenue du Tertre
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
449 425 511 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 4 août 2019, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant, à compter du 4 août 2019 : Mme Florence DOMENECH, demeurant 42 avenue Jeanne 95230 Soisy-sous-Montmorency en remplacement de M. Edouard KIEN.

La gérance.

AL893225023

SCI DE TUBIE

Société civile au capital de 100 €
Siège social :
2 avenue du Tertre
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
484 495 338 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 4 août 2019, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant, à compter du 4 août 2019 : Mme Florence DOMENECH, demeurant 42 avenue Jeanne 95230 Soisy-sous-Montmorency en remplacement de M. Edouard KIEN.

La gérance.

AL893225024

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT - DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

TEAM EMPLOI

SARL au capital de 50.000 Euros
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
831 820 014 RCS AUXERRE

L'assemblée des associés réunie en sa forme extraordinaire le 31 juillet 2019, a pris la décision de poursuivre l'activité sociale conformément à l'article 223-42 alinéa 1 du Code de Commerce. Modification au RCS d'AUXERRE

Pour insertion

Maître Pierre GUILLET

avocat spécialement mandaté

AL893224969

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT-DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

AG RECRUTEMENT 89

SARL au capital de 50.000 Euros
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
831 803 044 RCS AUXERRE

L'assemblée des associés réunie en sa forme extraordinaire le 31 juillet 2019, a pris la décision de poursuivre l'activité sociale conformément à l'article 223-42 alinéa 1 du Code de Commerce. Modification au RCS d'AUXERRE

Pour insertion

Maître Pierre GUILLET

avocat spécialement mandaté

AL893224970

NON DISSOLUTION

TRAVAUX AGRICOLES DE QUENNE

SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 1 Rue de la Salle, 89290 QUENNE, 790 131 593 RCS AUXERRE, AGM du 28/06/2019 statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis.

AL893224905

DOMAINE DES CAILLOTS

SAS au capital de 5 000,00 euros
Siège social : Les caillots
89170 SAINT-FARGEAU
833954910- Rcs AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la présidente.

AL893224975

BOTESIA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Le Vau
89240 POURRAIN
833 111 073 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL893224980

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : FDB.

Forme : SARL.

Capital social : 25000 euros.

Siège social : 6 AV.DE LA RESISTANCE, 89140 PONT-SUR-YONNE. 822653499 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 31 octobre 2018, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893224989

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

BRI

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Le Lys
2, rue du Parc
89320 VILLIERS LOUIS
401 837 612 RCS SENS

Le 15/07/2019, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Richard BORGI, demeurant à VILLIERS-LOUIS (89320), 3 Route du Parc, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL893224891

INOVA

SAS au capital de 3750 Euros 18 rue de PARIS, 89140 Villethierry 818081861 R.C.S. Sens Par décision de L'AGE en date du 27/07/2019 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur GERARD PERU 10 CHEMIN DES MARAIS, 89340 Villeneuve la guyard, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

AL893224946

M2S
Société par actions simplifiée
Au capital de 355 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Z.I. – Rue de l'Etang
89200 AVALLON
382 227 700 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions du 28/06/2019, l'actionnaire unique a approuvé le traité de fusion du 20/05/2019, prévoyant l'absorption de la SAS M2S par la SAS MAZAGRAN SERVICE, société par actions simplifiée au capital de 5 289 500 euros, dont le siège social est situé Z.I. – rue de l'étang – 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 416 220 010.

En conséquence, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SAS M2S, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées à l'actionnaire unique de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAS MAZAGRAN SERVICE, Société absorbante, réunie le 28/06/2019 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE COMMERCIALE DES CROISETTES sont devenues définitives à cette date.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL893224949

VEIGY DISTRIBUTION
Société Anonyme
Au capital de 1 040 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI - rue de l'étang
89200 AVALLON
441 689 817 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28/06/2019, les actionnaires ont approuvé le traité de fusion du 20/05/2019, prévoyant l'absorption de la société VEIGY DISTRIBUTION par la SAS MAZAGRAN SERVICE, société par actions simplifiée au capital de 5 289 500 euros, dont le siège social est situé Z.I. – rue de l'étang – 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 416 220 010.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SA VEIGY DISTRIBUTION, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAS MAZAGRAN SERVICE, Société absorbante, réunie le 28/06/2019 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société VEIGY DISTRIBUTION sont devenues définitives à cette date.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL893224950

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MECANIQUE PRECISION ET SYSTEMES. Forme : EURL société en liquidation.Capital social : 500 euros. Siège social : 3 Bis Avenue Haussmann, 89000 Auxerre. 793197567 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur rachid AISSANI, demeurant 6 Rue Simon Legouge 89210 Brienon sur armancon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de

la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance

AL893224954

CLÔTURE DE LIQUIDATION

sarl bistro de l'hotel de ville SARL, société en liquidation au capital de 1.000 € 1 place de l'hotel de ville, 89130 toucy 529847428 RCS auxerre Aux termes de l'AGE en date du 08/07/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de auxerre

Le liquidateur.

AL893224958

SCI BABETTE

L'AGE du 7.7.2019 des associés de la SCI en liquidation SCI BABETTE au capital de 152,50 €, siège social et de liquidation à MONTHOLON (89110) Villiers-Sur-Tholon - 15, rue du Milieu, 448 226 720 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2019, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL893224967

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30.07.2019, la société MICHEL SA au capital de 500.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 57, rue Guynemer, 323 142 075 RCS AUXERRE, a, en sa qualité d'associé unique de la SAS BRIENON RECYCLAGE au capital de 10.000 €, siège social à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) 9141, chemin du Boutoir, 529 729 949, RCS SENS décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de BRIENON RECYCLAGE pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution mettra fin aux fonctions du Président.

AL893224992

LIQUIDATION

AGENCE WEB INGENIEUSE POUR INTERNET ET L'INFORMATIQUE Société par actions

simplifiée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 4 000,00 euros Siège social et siège de la liquidation : 1 rue de l'Abbé Tauleigne - 89230 PONTIGNY Liquidateur : M. Romain FRANCK demeurant 1 rue des Carillons - 89800 LIGNORELLES 837 912 070 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL893224993

LES GOURMETS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 12 avenue de la Gare
89660 CHATEL CENSOIR
539 143 594 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Damien SERHANE demeurant 16 C rue du Dr. Majnoni d'Intignano, 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 16 C rue du Dr. Majnoni d'Intignano, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL893224997

L.A.B.M. BLONDEAU

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 €
Siège social : 20, quai Henri Ragobert
89300 JOIGNY
478 919 608 R.C.S. Sens

Aux termes de décisions en date du 26 juillet 2019, l'associée unique de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU a :

- Approuvé le traité établi sous seing privé en date du 26 juillet 2019 portant fusion par absorption de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU par la SELAS BIO +, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.034.137,90 euros, ayant son siège social sis 1 bis, rue Thénard, 89100 Sens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 340 051 713 ;

-Décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la SELAS BIO + et les actions émises en augmentation de son capital par la SELAS BIO + étant directement et individuellement remises à l'associée unique de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU à raison de 438 actions de la SELAS BIO + pour 400 parts sociales SELARL L.A.B.M. BLONDEAU.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SELAS BIO + en date du 26 juillet 2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution de la SELARL L.A.B.M. BLONDEAU sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

AL893225000

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BUROGRID Objet social : La création, l'exploitation et l'animation d'espaces de travail et de tiers lieux ; la location de bureaux nus ou équipés, d'espaces de travail collaboratifs, ou de salles de réunion ; la domiciliation d'entreprises ; la vente de services télécom, informatiques et multimédia ; prestations de conseil aux professionnels ; l'organisation de formations, d'évènements ou de séminaires ; la location d'équipements ; la mise en ouvre de services connexes. Siège social : ZA Les Hâtes du Vernoy, Bâtiment Burovert, 89130 Toucy. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Gérance : M. TRASSOUDAINE Laurent, demeurant 4 Route de Chantereine, 89110 Sommecaise Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL893224731

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 juillet 2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : **FISK-WILLIAMS TRAVEL**, SIEGE SOCIAL : 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANCE : - Russell FISK, demeurant 4 Renata Crescent, Te Atatu Peninsula, Auckland 0610 (NOUVELLE ZELANDE) - Leona WILLIAMS, demeurant 4 Renata Crescent, Te Atatu Peninsula, Auckland 0610 (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL893224953

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 25 juillet 2019 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : acquisition, vente, propriété, administration d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Dénomination : AJ2V 3

Siège social : 4 rue de la Fontaine des Huches – 89520 Treigny.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 100 parts, de dix euros (10,00 EUR) chacune.

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : Monsieur Jérôme VERDIER et Madame Adeline VELTEN, son épouse, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), Huidekoperstaat 9-2.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL893224955

GFA DES LOGES

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc BARDE , Notaire à SENS (Yonne), le 30 juillet 2019 a été constitué un groupement foncier agricole ayant entre :

Monsieur Michel Philippe Louis BEAU, né à TROYES (10000), le 24 janvier 1952, et Madame Evelyne Odette Lucie MILLET, née à FOURNAUDIN (89320), le 29 juillet 1952, son épouse, demeurant à PONT SUR YONNE (89140) 9 Rue du Docteur Richard.

Monsieur Serge Marcel DUFOIS, né à ARCES-DILO (89320) le 19 août 1960, et Madame Martine Claude Paulette Germaine CANOVA, née à ARCES-DILO (89320) le 5 juin 1961, son épouse demeurant ensemble à ARCES DILO (89320) 12 rue Jacques Courtaud

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : GFA DU PLATEAU

Siège : ARCES-DILO (89320) 1 Bis route de Saint Florentin.

Durée : 99 années.

Apports en numéraire par Monsieur et Madame BEAU : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 eur)

Apports en numéraire par Monsieur et Madame Serge DUFOIS: DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 €)

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €).

Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Gérants : Monsieur Michel BEAU et Monsieur Serge DUFOIS, co-gérants.

Immatriculation: RCS SENS

Pour avis le notaire.

AL893224956

GARAGE M. DURAND

Avis est donné de la constitution, par acte S.S.P. en date du 12/07/19, de la Société GARAGE M. DURAND, SAS au capital de 3 000 €, dont le siège social est à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100), 28, avenue Georges Pompidou, ayant pour objet : garage automobile : entretien, réparation, dépannage de tous véhicules automobiles ; location de véhicules ; achat et vente de véhicules neufs et d'occasion ; commerce de détail de tous accessoire, équipements et pièces détachées, neuves et occasions, se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien. Sa durée est de 99 années. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. Le Président est M. Mickael DURAND, domicilié à CHIGY (89190), 1 bis, rue de la Cour Fusée. La société est immatriculée au RCS de SENS.

AL893224968

CARPEDIEM

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : CARPEDIEM. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 2 chemin du Moulin - 89800 CHICHÉE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire pour 3 000 €. Gérant : Mme Marjorie MOLUSSON demeurant 2 chemin du Moulin – 89800 CHICHÉE. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions de parts entre associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893224972

LE P'TIT FLO

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 32 Grande Rue
89600 ST FLORENTIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 Août 2019 à ST FLORENTIN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LE P'TIT FLO

Siège : 32 Grande Rue, 89600 ST FLORENTIN

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Commerce de charcuterie, traiteur, rôtisserie, boucherie, épicerie fine, primeur, fromagerie, vente à emporter ou sur place pâtisserie et toute activité s'y rapportant directement ou indirectement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Frédéric LOUIS, demeurant 43 Rue des Sables – Bouilly - 89600 Vergigny

Directeur général : Madame Béatrice LOUIS, demeurant 43 Rue des Sables – Bouilly - 89600 Vergigny

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

POUR AVIS, Le Président.

AL893224973

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 juillet 2019, à Prunoy. Dénomination : ANTONIO ALUMINIUM GOUTTIERES. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 4 route du morizet - Prunoy, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Objet : Fabrication et pose de gouttières, pose et habillage de lambris. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1500 euros Gérant : Monsieur Antonio Joao PIRES, demeurant 4 route du morizet - Prunoy, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE La société sera immatriculée au RCS de Sens. Pour avis. Antonio PIRES.

AL893224976

ALLIANCE SECURITEL

Par un acte SSP en date du 08/07/2019, il a été constitué une SASU

Dénomination : ALLIANCE SECURITEL

Siège social: 4 Rue de Bruxelles 89100 Sens

Capital: 2000 euros

Objet: Gardiennage; vente location et installation des alarmes et vidéo protection; installation fibre optique et réseaux.

Durée: 99 ans

Président: HAMLIL Mohamed 4 rue de Bruxelles 89100 Sens

Immatriculation au RCS de Sens.

AL893224979

HSB

Par acte SSP du 10/7/19, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société de Participations financières de Profession libérale de Notaires sous forme de SARL.

Dénomination : HSB

Objet : La détention de parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire.

Siège social : 8 Quai du Commerce 89500 Villeneuve sur Yonne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

Capital : 3000€

Gérant : M. Sixte BERTHIER demeurant 49 rue Courteline 89100 Sens.

AL893224982

Notaire

SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne) - 26, rue Dilo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 30/07/2019 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JLH IMMO.

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : VENIZY (89210) , 14 rue des Roches La Tuilerie.

Durée : 99 années

Capital social : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR).

Apports en numéraire : 8.900,00 euros.

Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Henri DAM, demeurant VENIZY (89210), 14 rue des Roches La Tuilerie.

Immatriculation au RCS de SENS.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

AL893224996

CONSEIL LG

Par acte SSP du 31/07/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CONSEIL LG Objet social : CONSEIL FORMATION COACHING ACCOMPAGNEMENT EN ORGANISATION ET MANAGEMENT D'ENTREPRISES Siège social : 16 AVENUE DENFERT ROCHEREAU, 89000 Auxerre. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme GOLLI LAURENCE, demeurant 13 Chemin du bas des guillemottes, 89100 RosoyAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL893224999

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10 juillet 2019, il a été constitué une Société Civile :DENOMINATION : TUTHILL-ORR SAFARIS, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest – 89510 VERON, OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, DUREE : 99 ans, CAPITAL : 100 euros, GERANCE : - James ORR, demeurant 1389 Magnolia Avenue, St Helena, CA 94574 (ETATS UNIS D'AMERIQUE), -Cynthia TUTHILL, demeurant 1389 Magnolia Avenue, St Helena, CA 94574 (ETATS UNIS D'AMERIQUE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL893225010

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée : WILLIS WALLACE SAS Siège social : 7 RUE HAUTE DES FOSSES, 89430 TANLAY Capital : 1.000€ Objet : Activités touristiques Président : M. DAVID WALLACE, 7 RUE HAUTE DES FOSSES, 89430 TANLAY. Directeur Général : M. MATTHEW WILLIS, 7 RUE HAUTE DES FOSSES, 89430 TANLAY. Admissions aux assemblées et droits de vote : 1 action=1 voix -Convocation de tous les actionnaires aux assemblées Clauses d'agréments : Cession d'action sur agrément préalable Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893225027

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment on fabrique la choucroute ?

Pour faire de la choucroute, il faut d'abord... du chou. Oui mais quoi comme chou ?
Parce qu'il existe le chou rouge, le chou-fleur, le chou pointu, le chou chinois...
Mais non, un chou pommé et bien dense fera l'affaire. Sa récolte se fait d'août à novembre.

Dans un premier temps, il faut préparer le chou pour le râper, sans le laver afin de conserver les micro-organismes qui vont déclencher la fermentation. On retire les feuilles les plus abîmées et le trognon qu'il est impossible de râper. C'est ce qu'on appelle, l'effeuillage. Ensuite, le chou est coupé avec une râpe à choucroute. Grâce à ses lames en inox, elle permet de réaliser de fines lanières.

Une fois coupé, le chou est placé, dans un contenant avec du gros sel, en couches successives pour procéder à la fermentation. On y ajoute des aromates comme des baies de genièvre ou des graines de cumin pour adoucir le goût aigre. Le chou est tassé puis mis à reposer au frais.

Au bout de 3 semaines à un mois, le chou est devenu de la choucroute. Elle doit être séparée de son jus de fermentation pour être préparée en cuisine. Elle peut être consommée crue, en salade par exemple, avec du poisson fumé et une petite sauce à base de crème. Elle est souvent cuite pour servir de base à la choucroute garnie. La cuisson traditionnelle s'effectue dans de la graisse d'oie ou tout simplement à l'eau, dans du vin blanc ou de la bière.


©Jean-Michel Hell

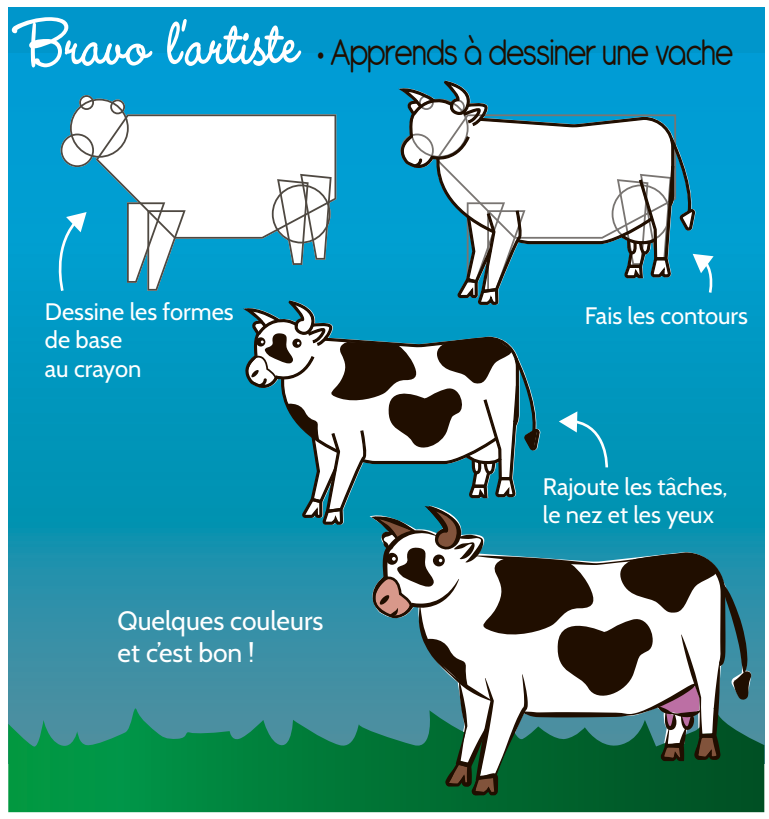
Garnir la choucroute

La choucroute garnie est le plat traditionnel alsacien par excellence. Elle est généralement accompagnée par de la charcuterie (jambon, lard, petit salé, saucisse...) des pommes de terre et parfois des carottes.

La choucroute a sa légende

La légende veut que la choucroute ait été « inventée » par les ouvriers construisant la muraille de Chine dont le chou était l'aliment de base. En raison des hivers rudes, les ouvriers redescendaient dans la plaine. À leur retour, le chou qu'ils avaient abandonné avait fermenté sous la neige. Ils le trouvèrent à leur goût, la choucroute était née !

Jean-Michel Hell



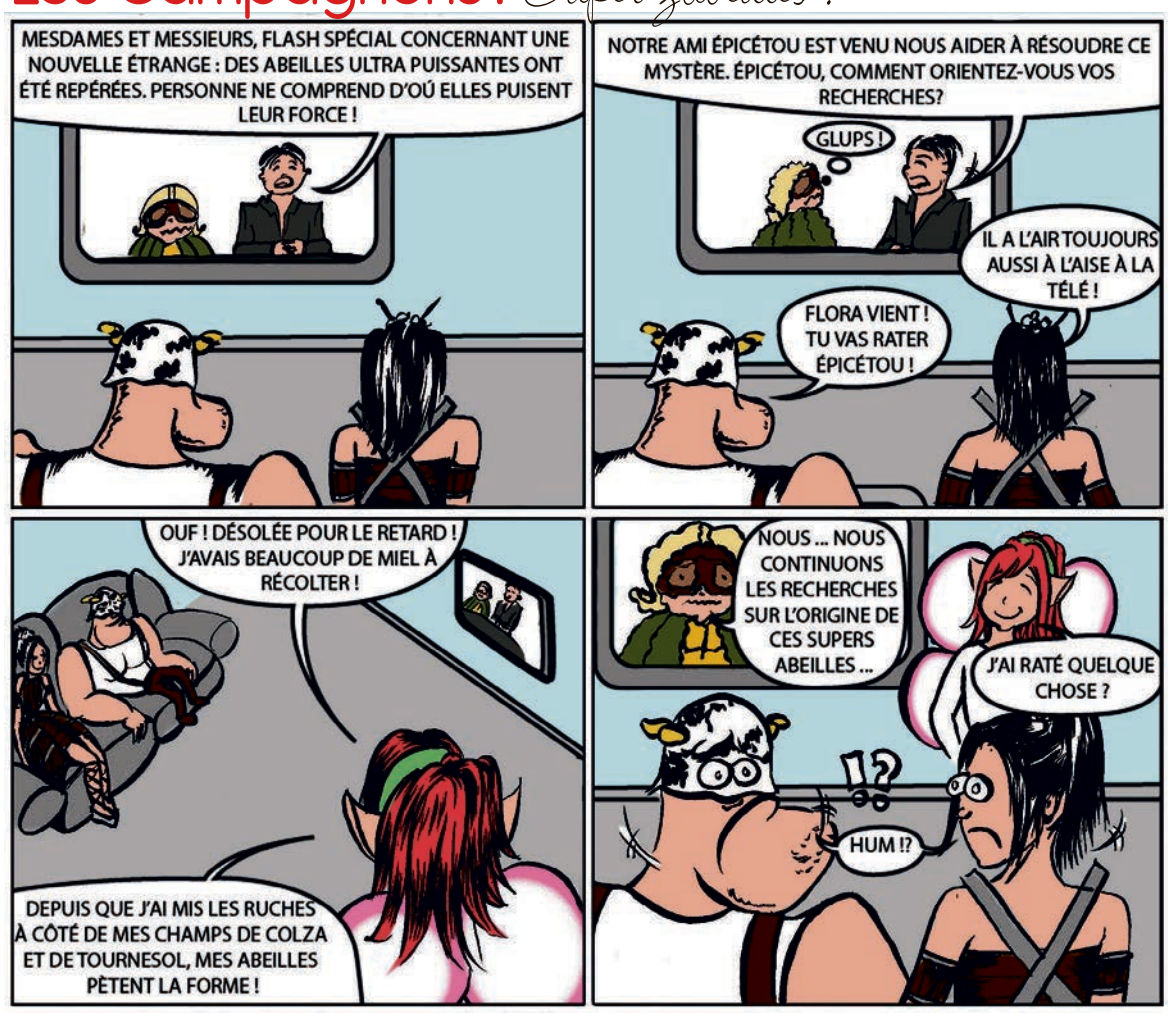
Le truc de la semaine


©NB

Choucroute maison

Pour 5 kg de chou, prévois 50 g de sel, 2 cuillères à soupe de baies de genièvre et 1 cuillère à soupe de cumin (carvi).
Râpe le chou, puis assaisonne avec le sel et les aromates en suivant les proportions. Place le chou râpé dans un récipient (pot en en grès ou bocal en verre avec un élastique en caoutchouc). Ensuite, tasse au pilon pour faire sortir le jus et éliminer l'air. Il faut laisser un peu d'espace entre le haut du chou et le couvercle car la fermentation peut faire augmenter le volume. Une fois la préparation terminée, place ton pot dans un lieu frais. Déguste au bout d'un mois. Ta choucroute est prête. Tu pourras la conserver plusieurs mois, si elle baigne constamment dans son jus. Elle n'en sera que meilleure.

Les Campagnons ! Super z'abeilles !



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner


©CS

La mirabelle

La mirabelle se consomme à maturité, de la mi-août à la mi-septembre.

C'est un excellent fruit d'été, au goût plus délicat qu'une simple prune.

★ La mirabelle est le fruit du mirabellier, variété de prunier.
★ C'est un fruit répandu spécialement en Lorraine qui fournit 80 % de la production mondiale.

★ Elle est de couleur jaune, parfois recouverte d'une mince couche cireuse et comestible appelée pruine.

La p'tite blague

Que fait une prune qui veut se faire belle ?
Elle se fait des questches.

Le Centre d'ampélographie alpine Pierre-Galet (CAA-PG) a mis en lumière les actions de préservation et de valorisation consacrées aux cépages patrimoniaux réalisées au cœur des terroirs rhônalpins et jurassiens.



Prospection du vignoble sous le Granier, en Savoie. La légende dit qu'après l'effondrement d'un pan de la montagne en 1248, la jacquère a été le seul cépage à pouvoir pousser sur ses éboulis.

Photo : CAA-PG

Cépages patrimoniaux

La reconquête est en marche !

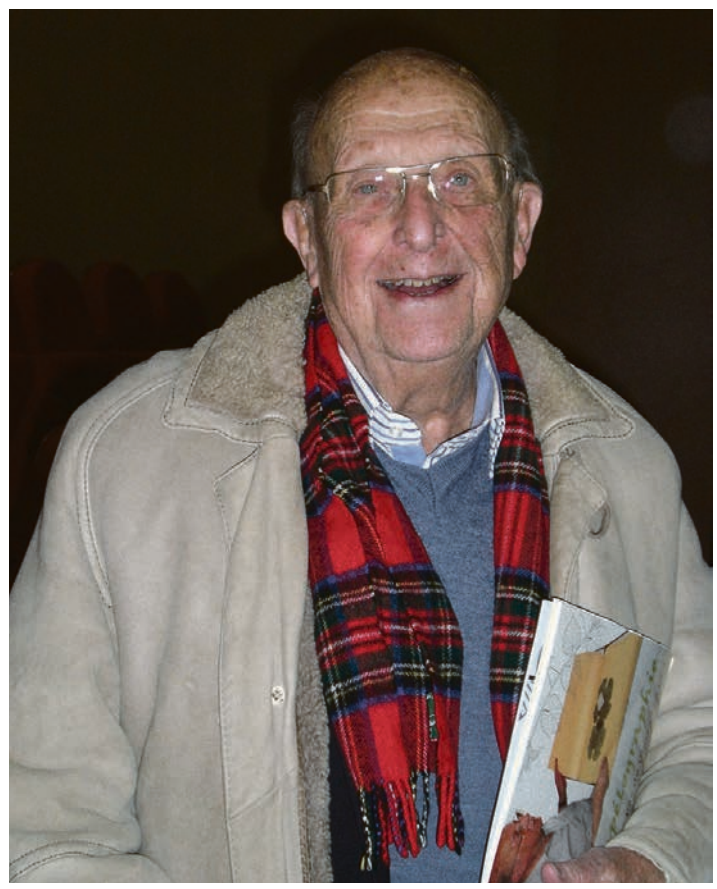
Des passionnés du monde végétal et de la vigne arpentent, un peu partout en France, les parcelles et coteaux entretenus ou oubliés, les jardins désuets de particuliers et les banals bouts de champs, à la recherche de ces pépites que sont les cépages patrimoniaux. Des groupes hétéroclites, structurés ou non en association, rassemblent des vignerons, des connaisseurs de l'ampélographie et de simples amateurs. Sur certains secteurs, la profession viticole et les collectivités appuient la démarche. Agir pour la conservation et la réintroduction de ces cépages patrimoniaux, rares, autochtones, s'impose, car la menace d'une perte irréparable est réelle.

À la fin du XIXe siècle, les mesures prises pour combattre le phylloxéra (hybridation et porte-greffe) ont été drastiques et ont bouleversé la viticulture ancestrale, amenant aujourd'hui à une perception plus vive des conséquences de cette uniformisation des vignobles. Le phénomène de résistance de la vigne aux traitements uni-sites, le changement climatique auquel les vignerons sont directement confrontés, ainsi qu'une déconnexion entre vigne et terroir qui sociologiquement inquiète beaucoup, invitent à penser que l'heure est venue de changer de logiciel.

La biodiversité crée de l'équilibre

Ce constat scientifique n'est pas nouveau et a le mérite d'insuffler un réalisme positif et non faussement nostalgique. L'encépagement local est une richesse qu'il s'agit de se réapproprier, le terroir demeure son écrin idéal et l'avenir s'ouvre à de nouvelles approches, pertinentes, adaptées. En une quinzaine d'années, de multiples démarches ont essaimé en France, des départements de Rhône-Alpes au Jura jusqu'au vignoble du Sud-Ouest, en passant par l'Aveyron, le Gers… Nos voisins d'Italie et de Suisse ne sont pas en reste. Certaines de ces initiatives vont déjà *« de la vigne jusqu'au vin »*, d'autres sont plus progressives. Prospections et recensements, vignes conservatoires, évaluations des collections, inscriptions au catalogue, demandes d'acceptation dans les appellations : tout un parcours, d'étape en étape, se réalise et l'exploration locale continue. La bibliographie, la recherche ampélographique et les analyses génétiques permettent de lever des incertitudes ou d'éliminer les contre-vérités. Des découvertes sont encore *« non élucidées »* généalogiquement, d'autres liens de parenté sont au contraire assurément établis. Grâce aux outils contemporains, ce *« passé »* sauvegardé offre un fabuleux potentiel. Pour Pierre Galet (96 ans), ampélographe de renommée mondiale *« l'avenir, grâce à la recherche, permettra d'ouvrir les voies les plus prometteuses, les plus performantes »*.

ARMELLE LACÔTE



Pierre Galet, 96 ans, une sommité mondiale de l'ampélographie, science qui étudie la vigne, les cépages et le raisin.

La reconquête réussie du dureza



Photo : Earl Jamet

Vigneron à Arras-sur-Rhône (Ardèche) et vice-président du CAA-PG, Pascal Jamet a témoigné de la reconquête du dureza. Ce passionné de matériel végétal a planté une parcelle de ce cépage typique des côtes-du-rhône nord, présent auparavant entre Saint-Vallier, Saint-Jean-de-Muzols et à l'intérieur des terres jusqu'à Annonay, soit une petite quarantaine de kilomètres carrés. L'EARL Catherine et Pascal Jamet a produit 130 bouteilles de dureza en 2014 et 500 en 2015. Une production de niche et unique au monde mais conduite avec une passion généreuse et l'envie que le dureza regagne la place qu'il mérite, envisagée aussi en termes d'installation de nouveaux vignerons. Une demande est en cours afin que ce cépage soit intégré dans l'IGP Collines rhodaniennes. Le décryptage génomique a parlé et, surprise : la syrah, que la légende donnait d'origine libanaise, perse ou sicilienne, a bien pour mère la mondeuse blanche et pour père… le « local » ardéchois dureza. Cépage à grosses grappes, il monte moins en degrés que la syrah. Ce qui ne manque pas d'interpeller aussi au regard du changement climatique…

Le dureza, cépage ardéchois est le père de la syrah. Il a été classé sur la liste nationale en 2013. Ici, vendanges à Vion, chez Catherine et Pascal Jamet.